



Réseau national de lutte
anti-corruption

PRIX : 1000F CFA

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

Avec le soutien financier de :

- l'Ambassade Royale du Danemark/OXFAM
- le Bureau de la Coopération Suisse
- l'ONG Diakonia

RAPPORT 2020

ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO

RAPPORT 2020

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	iii
LISTES DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	vii
RESUME	viii
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : METHODOLOGIE DE L'ETUDE	3
<i>1.1. Méthodologie du sondage</i>	4
<i>1.2. Méthodologie de l'élaboration de l'état de la lutte anti-corruption</i>	9
DEUXIEME PARTIE : RESULTATS DE L'ETUDE	10
<i>2.1. Résultats du sondage</i>	11
<i>2.2. État de la lutte anti-corruption au Burkina Faso</i>	42
<i>2.3. Recommandations</i>	77
CONCLUSION	80
BIBLIOGRAPHIE	81
ANNEXES	ix

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABB	: Association des Bloggeurs du Burkina
ACOMOD	: Agence de Conseil et de Maitrise d’Ouvrage
ADF/RDA	: Alliance pour la Démocratie et la Fédération/ Rassemblement démocratique africain
AN	: Assemblée nationale
ANPE	: Agence nationale de Promotion de l’Emploi
APE	: Association des Parents d’Élèves
APJ	: Agent de Police judiciaire
ARCOP	: Autorité de Régulation de la Commande publique
ASCE-LC	: Autorité supérieure de Contrôle d’Etat et de Lutte contre la Corruption
ATTP	: Assistance technique Travaux publics
BUMIGEB	: Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
CAC	: Comité Anti-Corruption
CARFO	: Caisse autonome de Retraite des Fonctionnaires
CBC	: Conseil burkinabè des Chargeurs
CCI-BF	: Chambre de Commerce et d’Industrie du Burkina Faso
CCVA	: Centre de Contrôle des Véhicules automobiles
CDP	: Congrès pour la Démocratie et le Progrès
CENTIF	: Cellule nationale de Traitement des Informations financières
CEP	: Commission d’Enquête parlementaire
CFO	: Contribution Forfaitaire obligatoire
CGT B	: Confédération générale du Travail du Burkina
CHR	: Centre hospitalier régional
CHU	: Centre hospitalier universitaire
CHUSS	: Centre hospitalier universitaire Sourou Sanou

CIFOEB	: Centre d'Information, de Formation et d'Études sur le Budget
CNIB	: Carte nationale d'Identité Burkinabè
CNSS	: Caisse nationale de Sécurité sociale
CNT	: Conseil national de la Transition
COGES	: Comité de Gestion d'École
CRAC	: Comité régional Anti-Corruption
CSC	: Conseil supérieur de la Communication
CSC-CT	: Cadres de Suivi-citoyen des Collectivités territoriales
CSC-PS	: Cadre de Suivi Citoyen des Prestations de Service publics
CSM	: Conseil supérieur de la Magistrature
CSP	: Catégorie Socio-Professionnel
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion sociale
DAC	: Dossier d'Appel à Candidature
DAO	: Dossier d'Appel d'Offres
DAOI	: Direction des Affaires académiques de l'Orientation et de l'Information
DGD	: Direction générale des Douanes
DGTTM	: Direction générale des Transports terrestre et maritime
DI	: Demande d'Information
DPEPS	: Direction provinciale des Enseignements post-primaire et secondaire
DPI	: Direction provinciale des Impôts
DRH	: Directeur des Ressources humaines
DS	: Déclaration de Soupçon
ECOFI	: Economique et Financier
EPE	: Établissement public de l'État
FSI	: Forces de Sécurité intérieure
F-SYNTER	: Fédération des Syndicats nationaux des Travailleurs de l'Éducation et de la Recherche
IARD	: Incendies, Accidents et Risques divers

ICP	: Infirmier Chef de Poste
INSD	: Institut national de la Statistique et de la Démographie
ISPC	: Indice synthétique de Perception de la Corruption
JNRC	: Journées nationales du Refus de la Corruption
KFW	: Kreditanstalt für Wiederaufbau
LNSP	: Laboratoire national de Santé Publique
LONAB	: Loterie nationale burkinabè
MAAH	: ministère de l’Agriculture, des Aménagements hydro-agricoles et de la Mécanisation
MACB	: Maison d’Arrêt et de Correction de Bobo-Dioulasso
MACO	: Maison d’Arrêt et de Correction de Ouagadougou
MENAPLN	: ministère de l’Éducation nationale, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MID	: ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MINEFID	: Ministère de l’Economie, des Finances et du Développement
MPP	: Mouvement du Peuple pour le Progrès
MSECU	: ministère de la Sécurité
NAFA	: Nouvelle Alliance du Faso
NSP	: Ne sait pas
NTD	: Nouveau Temps pour la Démocratie
OBNL	: Organisation à But non lucratif
ONASER	: Office national de la Sécurité routière
ONEA	: Office national de l’Eau et de l’Assainissement
ONI	: Office national d’Identification
OPD	: Les Ouvriers de la paix et du développement
OPJ	: Officier de Police judiciaire
OPK	: Opérateurs de Kit
ORD	: Organe de Règlement des Différends
OSC	: Organisation de la Société civile
PCA	: Président du Conseil d’Administration
PDG	: Police, Douanes et Gendarmerie

PDHAS	: Projet de Développement hydro-agricole de Soum
PDS/METBA	: Parti pour la démocratie et le socialisme/Parti des bâtisseurs
PPE	: Personne politiquement exposée
PPP	: Partenariat Public Privé
REN-LAC	: Réseau national de Lutte Anti-Corruption
RGPH	: Recensement général de la Population et de l'Habitat
RPI	: Rassemblement patriotique pour l'Intégrité
SCETE SARL	: Société de Contrôle et d'Étude des Travaux et d'Expertise
SITRAF	: Société immobilière Traoré et Frères
SND	: Service national de Développement
SOFITEX	: Société des Fibres textiles
SONABEL	: Société nationale d'Electricité du Burkina
SONABHY	: Société nationale burkinabè d'Hydrocarbures
SONAGESS	: Société nationale de Gestion du Stock de Sécurité alimentaire
SONAPOST	: Société nationale des Postes
SUT	: Surveillant d'Unité technique
TGI	: Tribunal de Grande instance
TVA	: Taxe sur la Valeur ajoutée
UE	: Union européenne
UEMOA	: Union économique et monétaire Ouest africain
UNIR/PS	: Union pour la Renaissance/Mouvement sankariste
UNPCB	: Union nationale des Producteurs de Coton du Burkina
UNZ	: Université Norbert Zongo
UPC	: Union pour le Progrès et le Changement
ZAD	: Zone d'Activités diverses
ZD	: Zone de Dénombrement

LISTES DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau I : Répartition des enquêtés par ville</i>	11
<i>Tableau II : Points de vue des enquêtés relatifs à leur appréciation de la fréquence de la corruption dans des villes du Burkina en 2019.....</i>	13
<i>Tableau III : Perception de la fréquence de la corruption par ville d'enquête</i>	15
<i>Tableau IV : Raisons avancées par des enquêtés pour justifier l'évolution de la corruption au Burkina entre 2019 et 2020</i>	17
<i>Tableau V : Répartition des enquêtés ayant personnellement vécu une expérience de corruption selon le sexe et le statut d'occupation</i>	22
<i>Tableau VI : Répartition des enquêtés ayant été témoins d'actes de corruption selon le sexe, le niveau d'éducation et le statut d'actif</i>	26
<i>Tableau VII : Répartition témoignages par service</i>	27
<i>Tableau VIII : Répartition des enquêtés selon leurs opinions sur les actions du Gouvernement contre la corruption en 2020</i>	29
<i>Tableau IX : Perception des enquêtés sur les actions de lutte anti-corruption que doit mener le gouvernement pour réduire la corruption.....</i>	30
<i>Tableau IX: Classement des services selon le taux de corruption en 2020</i>	32
<i>Tableau X: Rang des cinq premiers services de 2016 à 2020.....</i>	34
<i>Tableau XI : Perception des enquêtés informés sur la corruption par ville</i>	36
<i>Tableau XII : Appréciation de l'efficacité de la loi anticorruption selon le sexe.....</i>	37
<i>Tableau XIII : Répartition de la perception des enquêtés sur les élections par sexe et par niveau d'éducation</i>	39

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Répartition des enquêtés (en %) selon CSP par sexe.....</i>	12
<i>Graphique 2 : Perception de la fréquence de la corruption en 2020</i>	13
<i>Graphique 3 : Répartition (%) des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la fréquence de la corruption de 2019 à 2020.....</i>	16
<i>Graphique 4 : Répartition (%) des enquêtés selon leur perception de la stationnarité la corruption de 2019 à 2020.</i>	16
<i>Graphique 5 : Pourcentage des enquêtés selon lesquels la corruption a augmenté par ville.....</i>	19
<i>Graphique 6 : ISPC et pourcentage d'enquêtés percevant une augmentation de la corruption au Burkina Faso de 2007 à 2020</i>	20
<i>Graphique 7 : Nombre de dons de rétribution illégaux par service</i>	23
<i>Graphique 8 : Exposition à la corruption selon le genre et le domaine d'activité</i>	31
<i>Graphique 9 : Connaissance de la plateforme anticorruption selon le niveau de scolarisation.....</i>	38
<i>Graphique 10 : Répartition des attentes des enquêtés selon le sexe</i>	39
<i>Graphique 11 : Répartition des actes de corruption électorale.....</i>	41
<i>Graphique 12 : Répartition des principaux partis impliqués dans les actes de corruption électorale.....</i>	41

RESUME

Depuis l'an 2000, le REN-LAC produit un rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso. Ce rapport est devenu un baromètre incontournable de la gouvernance dans notre pays. Il fait ressortir les résultats d'une enquête d'opinion des populations urbaines et semi-urbaines sur la gouvernance dans le service public. Le rapport analyse également les actions de lutte anti-corruption des acteurs étatiques et non étatiques.

L'enquête d'opinion s'est effectuée dans les 13 chefs-lieux de régions et la ville de Pouytenga. Elle a adopté une démarche méthodologique combinant les méthodes quantitatives et qualitatives. Dans le but d'avoir des résultats transposables à l'ensemble de la population, la méthode des quotas marginaux a été utilisée, permettant ainsi de toucher 2 000 personnes dont 48,3% de femmes. En sus, des entretiens semi-directifs ont été effectués auprès de certains enquêtés dans le souci d'approfondir les analyses quantitatives et les descriptions des expériences de corruption.

Les résultats de l'enquête montrent que le niveau de la corruption, selon la perception citoyenne, est très élevé. En effet, 81,95% des enquêtés estiment que les pratiques de corruption sont fréquentes voire très fréquentes. Cette proportion était de 75,7% en 2019 et de 67,2% en 2018. Plus de 4 personnes sur 10 estiment que la corruption est en augmentation par rapport à l'année 2019, tandis qu'un quart (1/4) des enquêtés estiment qu'elle a régressé. L'Indice synthétique de Perception de la Corruption (ISPC), calculé à partir de la perception des enquêtés sur la fréquence et l'évolution du phénomène, montre qu'elle est en constante augmentation depuis 2016. Il est passé de 10,1 en 2016 à 42,4 en 2020. Par ailleurs, 26,1% des répondants déclarent avoir vécu au moins une expérience de corruption. Cette proportion était de 20,8% en 2019, soit une hausse de 5,3 points de pourcentage. En 2020, 20% des enquêtés ont déclaré avoir été témoins directs d'actes de corruption lors de leurs fréquentations des services publics, contre 16,7% l'année précédente.

Sur la base du taux de corruption, la Police municipale, la Police nationale et les Douanes occupent respectivement les trois premières places des services les plus corrompus.

L'année 2020 étant une année électorale, l'enquête s'est aussi intéressée aux attentes citoyennes du double scrutin du 22 novembre. Près du tiers (31,6%) des sondés ont estimé que les élections ne pouvaient pas apporter un changement dans leurs vies et dans la gouvernance du pays, même si 63,2% d'entre eux attendaient de ce double scrutin une amélioration de la situation sécuritaire. Trois cent soixante-onze (371) cas de pratiques de corruption ont été rapportés par les enquêtés. Parmi ces actes, 59,8% des cas ont consisté en la distribution d'argent aux potentiels électeurs. Le MPP, à lui seul, a été impliqué dans 60,9% des actes de corruption électorale, suivi du CDP (11,6%) et de l'UPC (9,2%).

L'analyse des actions de lutte anti-corruption des acteurs étatiques fait ressortir une inertie de l'exécutif face au développement du phénomène. Alors que le pays connaît un approfondissement de la crise sécuritaire, le pouvoir exécutif peine à impulser une dynamique de bonne gouvernance au sommet de l'État. En témoignent les nombreux scandales de malversations et de fautes de gestion qui ont éclaboussé certains membres du gouvernement en 2020. Quant à l'Assemblée nationale, elle a eu très peu d'actions perceptibles en matière de lutte anti-corruption, en dehors de deux Commissions d'Enquête parlementaire sur la téléphonie mobile et la promotion immobilière. Le manque d'engagement de ces deux institutions a été atténué par les actions de certains Corps de Contrôle et de la Justice. Cette dernière a ouvert plusieurs informations judiciaires au cours de l'année 2020 sur des affaires de corruption dont les plus emblématiques restent les affaires Bouda, du DG de l'ACOMOD et du DG adjoint des Douanes.

Du côté des acteurs non étatiques, le REN-LAC a poursuivi ses actions de sensibilisation et de formation pour le renforcement de la veille citoyenne de l'action publique. Il a également reçu et traité 557 plaintes et dénonciation

de faits de corruption, et effectué le suivi judiciaire de 25 dossiers. Comme d'habitude, la presse s'est, elle aussi, brillamment illustrée dans la dénonciation des mauvaises pratiques dans plusieurs secteurs d'activités. Parmi ces nombreuses dénonciations figurent la mauvaise gestion du denier public et du foncier, les conflits d'intérêt et les fraudes.

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur l'état de la corruption au Burkina Faso est un examen critique du REN-LAC sur la gouvernance dans notre pays. L'opinion des populations sur les faits de corruption, leurs expériences des pratiques, les actions de l'État, des médias et les différentes activités du REN-LAC au cours de l'année, constituent le socle de cet examen.

La vingtième édition de ce rapport a été produite dans un contexte international et africain marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. Cette situation de crise a contribué à l'aggravation de la mal gouvernance, au développement de la contrebande et de la fraude au niveau international. Afin d'atténuer les effets pervers de la crise, d'importantes mesures politiques, économiques et sociales ont été prises par les différents États. Des centaines de milliards ont été mobilisés pour acheter du matériel biomédical, soutenir les entreprises en difficultés et renforcer la résilience des citoyens. L'adoption de ces mesures dans certains États, s'est faite le plus souvent au mépris des règles de transparence et d'imputabilité des gouvernants, ouvrant la voie à la corruption et aux malversations.

Le contexte national a été fortement marqué par la tenue des élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020. Ces élections se sont soldées par la réélection « *en un coup K.O* » du Président Roch Marc Christian Kaboré sur fond de gestion scandaleuse au sommet de l'État, malgré une promesse de tolérance zéro contre la corruption au début de son premier mandat en 2015.

À cela, il faut ajouter la persistance de la crise sécuritaire qui entraîne des centaines de milliers de déplacés internes, la fermeture de plusieurs écoles et de nombreuses pertes en vie humaine.

Ce rapport a pour objectifs de :

- décrire les perception des populations des principales villes du pays sur l'ampleur et l'évolution de la corruption au cours de l'année 2020 ;

- analyser les attentes et les opinions des citoyens sur les élections couplées du 22 novembre 2020, ainsi que les pratiques de corruption dont ils ont été témoins ;
- analyser les actions de lutte anti-corruption des acteurs étatiques et non étatiques.

Cette année, le rapport a mesuré l'évolution de la corruption sur les 13 dernières années à travers un Indice synthétique de Perception de la Corruption (ISPC). L'ISPC est calculé à partir de la perception des enquêtés sur la fréquence et l'évolution de la corruption.

Le rapport est divisé en deux grandes parties : une première partie qui présente la démarche méthodologique adoptée et une seconde partie qui rend compte des résultats du sondage, de l'état de la lutte anti-corruption, tout en formulant des recommandations à l'endroit des acteurs étatiques et non étatiques.

PREMIERE PARTIE :

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Deux approches méthodologiques ont été adoptées pour la réalisation de la présente étude sur l'état de la corruption au Burkina Faso. La première approche a concerné la réalisation de l'enquête d'opinion qui a permis de rédiger la première partie du rapport. La seconde a consisté en une revue documentaire en vue d'appréhender les initiatives des différents acteurs en matière de lutte contre la corruption.

1.1. Méthodologie du sondage

L'enquête par sondage s'est effectuée suivant une méthodologie basée sur la méthode des quotas qui permet de faire en sorte que la structure de l'échantillon soit similaire à celle de la population tout entière, selon un certain nombre de critères préalablement choisis. Il a consisté en l'administration d'un questionnaire de sondage à partir d'un support électronique. Le questionnaire a été conçu sur la Plateforme *Survey Solutions (SuSo)* et déployé sur des smartphones pour collecter les données. Un guide d'entretien a aussi été utilisé pour approfondir les expériences de corruption.

1.1.1. Le cadre, la population et les variables de l'étude

Le sondage a couvert tous les 13 chefs-lieux des régions administratives du Burkina Faso et la ville de Pouytenga (située dans la région du Centre-Est). Le choix de ces quatorze (14) villes est lié au fait qu'elles constituent, non seulement des centres d'animation administrative et politique, mais également des lieux de concentration des populations et des activités socioéconomiques. La ville de Pouytenga est par exemple connue au Burkina Faso comme étant un grand centre économique et commercial. La population d'enquête est âgée de 18 ans et plus, sans distinction de sexe, de catégorie socioprofessionnelle, de nationalité ou de résidence dans lesdites villes.

Les variables d'intérêt pour cette enquête sont essentiellement la perception des populations sur l'ampleur de la corruption, son évolution, les expériences de corruption vécues ainsi que leurs perceptions et les attentes liées aux élections présidentielle et législatives du 22 novembre 2020.

1.1.2. L'échantillonnage et l'échantillon

Dans le cadre de cette enquête, un plan d'échantillonnage par quotas marginaux, basé sur les données du Recensement général de la Population et de l'Habitat 2006 (RGPH 2006) a été utilisé ; celles du RGPH-2020 n'étant pas encore rendues publiques au moment du sondage. Cette méthode part du principe que la structure de l'échantillon doit être une photo-réduction de celle de la population cible. En clair, on « *fait en sorte que la structure de l'échantillon corresponde exactement à celle de la population tout entière selon certains critères que l'on a préalablement choisis.... Le principe d'inférence probabiliste est remplacé par l'hypothèse (ou le « modèle de comportement») qui dit que, l'échantillon constituant une photo-réduction de la population, les conclusions recueillies sur cet échantillon peuvent se transposer à la population tout entière.*¹»

Cette méthode non probabiliste de choix des enquêtés a été renforcée par des tirages aléatoires des Zones de Dénombrements (ZD). L'option aléatoire permet d'avoir des résultats proches de la stratification proportionnelle à la taille qui est une méthode probabiliste couramment utilisée.

D'abord, des Zones de Dénombrement (ZD) ont été aléatoirement sélectionnées dans chacune des villes d'enquête. Ensuite, ces ZD ont été utilisées pour identifier les secteurs d'enquête. Enfin, dans chaque secteur, des quotas ont été appliqués en tenant compte du sexe, de l'âge et de la catégorie socioprofessionnelle.

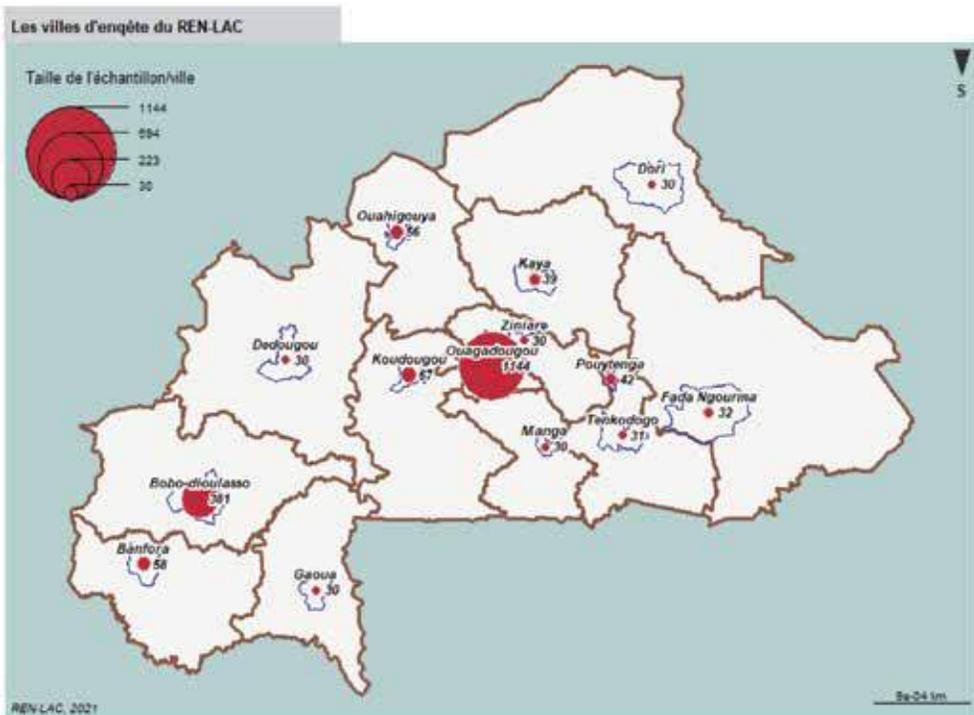
La répartition de l'échantillon par ville d'enquête a été faite au prorata de la taille de la population de celle-ci. Dans chaque ville, la collecte des données a suivi un itinéraire prédéfini.

Les enquêteurs n'ont réalisé leurs interviews qu'auprès des personnes situées sur ledit itinéraire et cela, en fonction du quota qui leur a été affecté. Pour le respect des quotas, il a été imposé à chaque enquêteur la démarche suivante :

- définir un point central dans le secteur d'enquête ;

¹ Pascal ARDILLY (2006) : Les techniques de sondage

- à partir du point central retenu, les itinéraires suivis ont été les concessions situées à gauche de l'enquêteur ;
- le choix des enquêtés par ménage (ou porte à porte) est fait de la façon suivante : le premier individu éligible est choisi dans la première concession (ou porte) située immédiatement à gauche de l'enquêteur. Lorsque dans cette concession (ou porte), il n'y a pas d'individu éligible, l'enquêteur continue à la porte suivante, toujours à sa gauche, jusqu'à trouver le premier individu éligible. Ensuite, les interviews subséquentes sont réalisées suivant des pas de cinq portes, toujours à gauche tout en vérifiant l'éligibilité de l'enquêté. L'enquête a concerné deux mille (2000) personnes, soit un taux de couverture de 100%. La carte ci-dessous présente la taille de l'échantillon par ville d'enquête.



1.1.3. Les techniques et les outils de collecte des données

La collecte des données a été effectuée au moyen d'un questionnaire ([Annexe 1](#)) sur support électronique administré auprès des personnes cibles. Ce questionnaire a été conçu en utilisant Survey Solutions² et déployé sur des smartphones pour collecter les données.

L'administration de ce questionnaire a aussi permis d'identifier des acteurs directs ou témoins d'actes de corruption à enquêter par entretien semi-directif à l'aide d'un guide d'entretien ([Annexe 2](#)). Les informations issues de ces entretiens ont permis d'illustrer des expériences de corruption vécues par des enquêtés.

1.1.4 Le travail d'enquête de terrain

Des lettres ont été préalablement adressées aux responsables des différentes administrations publiques et parapubliques des villes d'enquête pour annoncer le sondage et solliciter leur collaboration. Chaque enquêteur était porteur d'une accréditation justifiant son rôle dans la réalisation du sondage.

La collecte des données s'est effectuée du 14 novembre au 12 décembre 2020. Elle a été assurée par cinq (05) équipes composées chacune de trois (03) à cinq (05) enquêteurs et d'un superviseur. Ces équipes ont travaillé sous la direction d'une équipe de coordination, basée au siège du REN-LAC.

Au total, c'est dix-huit (18) enquêteurs, cinq (05) superviseurs et trois (03) coordonnateurs qui ont assuré la collecte des données. Ils ont d'abord été formés sur la méthodologie de l'enquête et les outils de collecte. Ensuite une enquête test (pré-test) a été réalisée dans la ville de Ouagadougou. Ce pré-test, réalisé le 11 novembre, avait pour but de tester l'ensemble du dispositif de collecte et de traitement des données. Enfin, les enquêteurs et les superviseurs ont été déployés sur le terrain pour la collecte des données.

2 « Survey Solutions » est un outil constitué d'un ensemble d'applications web développé par la Banque Mondiale pour faciliter les opérations de collectes de données assistée par ordinateur (CAPI)

1.1.5. Le traitement et l'analyse des données

Toutes les analyses et validations des données ont été effectuées grâce aux logiciels spécialisés dans l'analyse des données d'enquête tels que STATA 16, R.4.0.4 et Excel. Les données ont été apurées à partir du programme préalablement conçu. Cela a permis de déceler les incohérences et de procéder à leur correction.

L'analyse des données d'enquête a, dans un premier temps, consisté à décrire les caractéristiques socioprofessionnelles des enquêtés, leurs perceptions de l'ampleur et de l'évolution des faits et pratiques de corruption, ainsi que leurs expériences de corruption au cours de l'année 2020. L'analyse des données s'est également efforcée à rechercher d'éventuelles relations entre les caractéristiques des enquêtés et les différentes modalités de leurs perceptions de la corruption.

Dans un deuxième temps, elle a permis de faire un classement des services les plus corrompus au cours de l'année 2020. Le nombre de cas de corruption dans un service, rapporté au nombre total d'utilisation dudit service, a été le critère de classement des services. Les services soumis au classement sont ceux qui ont connu au moins 30 utilisations pendant l'année 2020 et enregistré au moins un cas de corruption active ou passive.

Dans un troisième temps, l'analyse des données s'est penchée sur les attentes des citoyens vis-à-vis des élections et les expériences de corruption électorale dont ils ont été directement témoins.

1.1.6. Les questions d'éthique et la protection des sources d'information

La collecte des données a nécessité la sollicitation d'informations personnelles des enquêtés. Aussi les personnes incluses dans l'enquête d'opinion étaient-elles des personnes majeures susceptibles de donner un consentement éclairé. Le traitement et l'analyse des données collectées ont été effectués tout en ayant le souci du respect des questions d'éthique et de protection des enquêtés. La présentation des résultats de l'enquête a été faite sans laisser

la possibilité d'identification des individus ayant fourni les informations au cours de l'enquête.

1.2. Méthodologie de l'élaboration de l'état de la lutte anti-corruption

Une collecte documentaire a permis de rendre compte des actions de lutte anticorruption des acteurs étatiques (Exécutif, Parlement, Corps de contrôle, Justice) et des acteurs non étatiques (REN-LAC et médias). Elle a consisté en une revue des articles de presse et des rapports publiés par différentes institutions de l'État et les OSC au cours de l'année 2020.

Grâce à une clé de lecture des publications, cette revue documentaire a été structurée de sorte à donner un aperçu synoptique des actions menées par ces différentes catégories d'acteurs.

DEUXIEME PARTIE :

RESULTATS DE L'ETUDE

2.1. Résultats du sondage

2.1.1. Les caractéristiques de l'échantillon

Le sondage a porté sur un échantillon de 2000 personnes dont 48,3% de femmes. Ce pourcentage varie de 40% à Dori à 53,1% à Fada N’Gourma. (Tableau I)

Tableau I : Répartition des enquêtés par ville

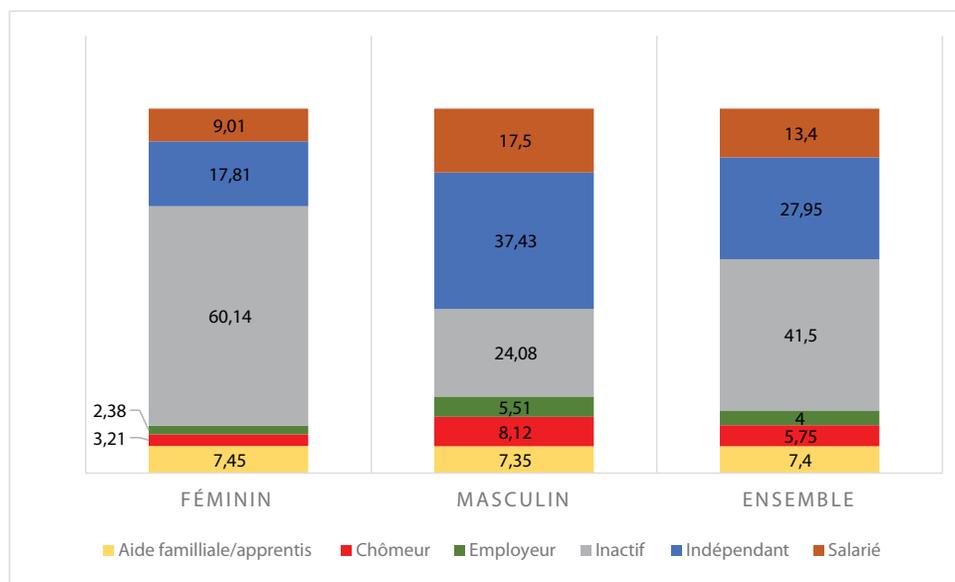
<i>Ville d'enquête</i>	Nombre (%) d'enquêtés de sexe féminin
<i>Banfora</i>	58 (46,6)
<i>Bobo-Dioulasso</i>	381 (45,1)
<i>Dédougou</i>	30 (50)
<i>Dori</i>	30 (40)
<i>Fada N’Gourma</i>	32 (53,1)
<i>Gaoua</i>	30 (46,7)
<i>Kaya</i>	39 (48,7)
<i>Koudougou</i>	67 (47,8)
<i>Manga</i>	30 (46,7)
<i>Ouagadougou</i>	1144 (49,6)
<i>Ouahigouya</i>	56 (50)
<i>Pouytenga</i>	42 (47,6)
<i>Tenkodogo</i>	31 (48,4)
<i>Ziniaré</i>	30 (46,7)
Total	2000 (48,3)

A l'image de la population nationale, la population des enquêtés est essentiellement jeune. Plus de la moitié (55,9%) des enquêtés ont entre 18 et 35 ans. Par ailleurs, l'âge moyen des enquêtés est de 35 ans et de 36 ans respectivement chez les femmes et chez les hommes. Il varie entre 34 et 38 ans selon la zone d'enquête.

Les enquêtés scolarisés constituent la plus grande proportion (77,7%) de

l'échantillon. Parmi ces derniers, 27,7% ont un niveau primaire, 51,5% ont un niveau secondaire, et 20,8% ont un niveau universitaire. La dominance des enquêtés scolarisés est conservée selon le sexe, selon la ville de l'enquête et selon la tranche d'âge. ([Annexe 3](#))

Mille cent dix (1170) enquêtés (dont 385 femmes/filles) sont actifs, soit 58,5% de l'échantillon total. La tendance majoritaire des actifs est conservée selon la zone d'enquête et la tranche d'âge ([Annexe 4](#)). Les principales CSP rencontrées au sein des actifs sont les indépendants (47,8%), les salariés (22,9 %) et les aides familiales/apprentis (12,6%). Les inactifs, quant à eux, sont constitués essentiellement d'occupés au foyer³ ou ménagères (52,2%), d'élèves et étudiants (29,5%). Le **graphique 1** présente la répartition des enquêtés selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe



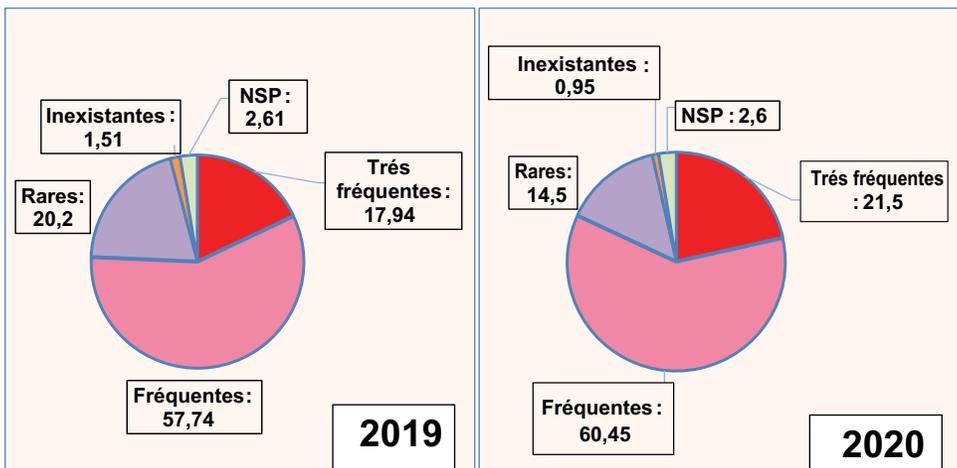
Graphique 1 : Répartition des enquêtés (en %) selon la CSP par sexe

3 Toute personne qui s'occupe exclusivement des travaux ménagers de son propre ménage.
Toute personne qui s'occupe exclusivement des travaux ménagers de son propre ménage.

2.1.2. La perception de la corruption par les enquêtés

2.1.2.1. La perception de l'ampleur de la corruption au Burkina Faso

La perception des citoyens sur la fréquence de la corruption est en constante augmentation depuis 2016. Pour l'année 2020, 81,95% des enquêtés estiment que les pratiques de corruption sont fréquentes voir très fréquentes. Cette proportion était de 75,7% et de 67,2% respectivement en 2019 et en 2018, soit une hausse moyenne de plus de sept (7) points de pourcentage sur la période 2018-2020 (**Graphique 2**)



Graphique 2 : Perception de la fréquence de la corruption en 2019 et 2020

Les enquêtés ont diversement justifié leurs perceptions de la fréquence de la corruption à travers de commentaires dont quelques-uns sont contenus dans le **Tableau II**.

Tableau II : Points de vue des enquêtés relatifs à leur appréciation de la fréquence de la corruption dans des villes du Burkina en 2020

Très fréquentes ou fréquentes	Rares	Inexistantes
<p>1. La corruption est devenue très fréquente parce que nous ne pouvons pas faire une journée sans que sur les ondes des radios, les populations ne se plaignent des cas de corruption. (<i>Un indépendant de 48 ans à Bobo Dioulasso</i>)</p>	<p>1. J'ai constaté que dans tous les services que j'ai fréquentés cette année, je n'ai pas eu à donner quelque chose pour qu'on me rende le service que je demande. (<i>Un occupé au foyer de 55 ans à Gaoua</i>)</p>	<p>1. Je dis que cette année la corruption est inexistante parce que je n'ai pas encore été victime, ni témoin d'un cas de corruption. (<i>Un indépendant de 27 ans à Ouagadougou</i>)</p>
<p>2. Je pense que la corruption est fréquente parce que dans les services publics, les riches sont mieux traités que les pauvres. Par exemple, à la justice le riche a toujours raison devant le pauvre. Voilà pourquoi il y a des dossiers pendants dans les tiroirs de la justice. (<i>Une occupée au foyer de 47 ans à Fada N'Gourma</i>)</p>	<p>2. La corruption est rare parce qu'avec les contrôles et les sanctions des autorités, les agents craignent de prendre de l'argent en retour d'un service rendu. (<i>Un indépendant de 42 ans à Koudougou</i>)</p>	<p>2. Je n'ai pas entendu parler de la corruption cette année. Si elle existait, les stations radios allaient en parler. (<i>Une occupée au foyer de 23 ans à Ouagadougou</i>)</p>
<p>3. La fréquence des pratiques de corruption au Burkina Faso n'est plus à démontrer. Les rackets des usagers par les agents dans les services publics, les pots de vins pour le traitement des dossiers, l'intervention d'une connaissance pour faciliter le recrutement d'un parent, sont des actes de corruption très fréquents de nos jours. (<i>Un retraité de 58 ans à Ouagadougou</i>)</p>	<p>3. Les dénonciations des structures de lutte anti-corruption font que certains agents publics se méfient de la pratique de la corruption, même si les grands corrupteurs (sommets de l'État) font fi des dénonciations des structures de lutte anti-corruption (REN-LAC, ASCE-LC). Donc la corruption pour moi est rare cette année. (<i>Une occupée au foyer de 42 ans à Manga</i>)</p>	<p>3. Je pense qu'il n'y a pas de corruption. Moi-même je ne sors pas régulièrement de mon quartier. Les rares fois où je sors je n'ai jamais vu ou entendu parler de corruption. (<i>Un inactif de 34 ans à Koudougou</i>)</p>

4. Dans les administrations, le comportement même des agents te dit que si tu ne donnes pas de l'argent, ils ne vont pas régler ton problème. C'est ainsi dans les services publics. C'est devenu une affaire d'argent et de relations. *(Un chômeur de 30 ans à Ouagadougou)*

4. Cette année, je n'ai pas beaucoup entendu parler de corruption. Je sais que ça existe mais c'est par moment que l'on rencontre cela. *(Une employeuse de 27 ans à Ouagadougou)*

5. Sur les élections par exemple, il avait été dit que cette année il n'y aurait pas de gadgets mais nous voyons que de l'argent même est distribué. De plus, il n'est pas rare d'entendre les médias faire cas de corruption dans tel ou tel service. Donc, même si je n'en ai pas été victime ou témoin, je sais que c'est très fréquent. *(Une occupée au foyer de 37 à Kaya)*

5. Les pratiques de corruption sont rares tout simplement parce j'entends parler de ça rarement cette année. Dans tous les services que j'ai fréquentés cette année, je n'ai pas remarqué une situation de corruption. *(Un inactif de 25 ans à Ouagadougou)*

Dans toutes les 14 villes d'enquête, au moins la moitié des personnes interrogées ont estimé que les pratiques de corruption sont soit très fréquentes, soit fréquentes. Il existe tout de même des disparités entre les villes. Par exemple, cette proportion est plus élevée dans la ville de Bobo-Dioulasso (87,9%) et plus basse dans la ville de Dédougou (50%). **(Tableau III).**

Tableau III : Perception de la fréquence de la corruption par ville d'enquête

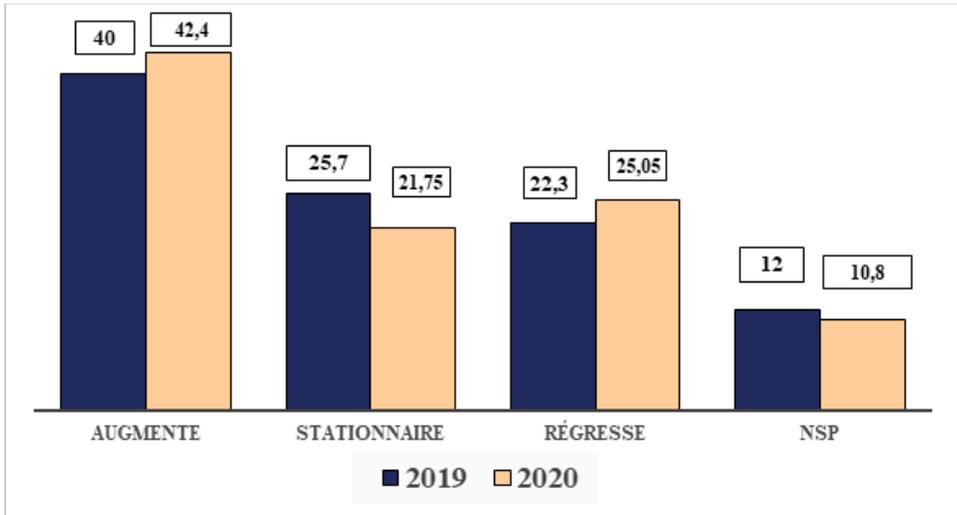
Ville d'enquête	Pourcentage des enquêtés selon l'appréciation de la fréquence de la corruption				Effectif total
	<i>Très fréquente ou fréquente</i>	<i>Rare</i>	<i>Inexistante</i>	<i>NSP</i>	
Banfora	86,2	10,3	1,7	1,7	58
Bobo-Dioulasso	87,9	10,8	0,3	1,1	381
Dédougou	50,0	30,0	3,3	16,7	30
Dori	63,3	30,0	0,0	6,7	30
Fada N'Gourma	84,4	3,1	0,0	12,5	32
Gaoua	73,3	23,3	0,0	3,3	30
Kaya	71,8	20,5	0,0	7,7	39
Koudougou	80,6	10,5	1,5	7,5	67
Manga	83,3	16,7	0,0	0,0	30
Ouagadougou	83,0	14,6	0,8	1,7	1144
Ouahigouya	73,2	17,9	7,1	1,8	56
Pouytenga	69,1	23,8	4,8	2,4	42
Tenkodogo	80,7	16,1	0,0	3,2	31
Ziniaré	66,7	16,7	0,0	16,7	30
Ensemble	81,95	14,5	0,95	2,6	2000

En considérant les caractéristiques sociodémographiques, la corruption est perçue comme fréquente ou très fréquente par :

- 83,5% des personnes économiquement actives et 79,8% des inactifs ;
- 73,2% des non scolarisés, 75,4% des personnes avec un niveau primaire, 86% avec un niveau secondaire, et 92,9% avec un niveau universitaire ;
- 78,16% des enquêtés de sexe féminin et 85,49% de sexe masculin. Cette différence de proportion pourrait s'expliquer par la plus grande exposition des hommes au risque de corruption dans la mesure selon les données du sondage, les hommes sont économiquement plus actifs que les femmes.

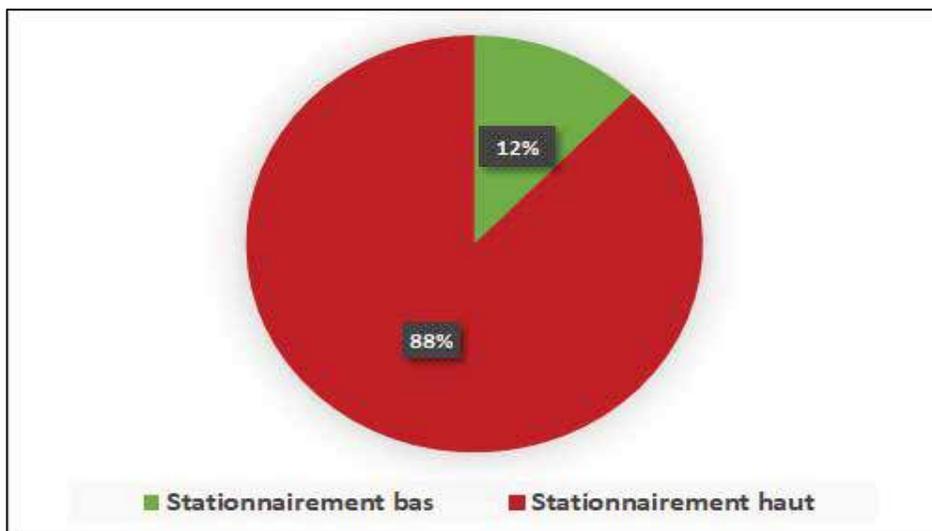
2.1.2.2. La perception de l'évolution de la corruption en hausse par rapport à 2019

La corruption est non seulement fréquente mais également en hausse par rapport à l'année dernière. La proportion des enquêtés qui ont estimé que la corruption est en hausse est de 42,4% en 2020 contre 40% en 2019 (**Graphique 3**).



Graphique 3 : Répartition (%) des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la fréquence de la corruption entre 2019 et 2020

En 2020, 21,75% (soit 435) des enquêtés estiment que la corruption est restée stationnaire. Cette proportion est en baisse comparativement à l'année 2019 où elle était de 25,7% (**Graphique 3**). Parmi ceux qui estiment que le niveau de la corruption est resté stationnaire, 88% pensent qu'elle est restée fréquente voire très fréquente comme en 2019. En revanche, 12% estiment qu'elle est restée rare ou inexistante comme en 2019 (**Graphique 4**).



Graphique 4 : Répartition (%) des enquêtés selon leur perception du caractère stationnaire de la corruption entre 2019 et 2020.

Diverses raisons ont été avancées par les enquêtés pour justifier leurs opinions en rapport avec l'évolution de la corruption. Ces raisons sont fondées d'une part, sur les expériences vécues et d'autre part, sur les révélations de la presse et les alertes sur les réseaux sociaux en rapport avec des pratiques de corruption dans les services publics (**Tableau IV**).

Tableau IV : Quelques raisons avancées par les enquêtés pour justifier l'évolution de la corruption au Burkina entre 2019 et 2020

Progresse	Stagne	Régresse
<p>1. Je pense que la corruption a augmenté cette année parce qu'il n'y a pas eu des actions concrètes pouvant combattre ces pratiques de la part de nos décideurs. D'où les témoignages récurrents des gens relayés dans les médias par rapport à l'année 2019. <i>(Un employeur de 47 ans à Ouagadougou)</i></p>	<p>1. J'ai remarqué que les services dénoncés par les auditeurs des radios n'ont pas changé leurs manières de fonctionner. Par exemple, prenons le cas du CHR de Gaoua, chaque jour les gens appellent pour se plaindre d'eux. <i>(Une indépendante de 19 ans à Gaoua)</i></p>	<p>1. La corruption régresse du fait d'une prise de conscience collective. Les agents publics font leur travail honnêtement, même si d'autres continuent de pratiquer la corruption. <i>(Un employeur de 39 ans à Ouahigouya).</i></p>
<p>2. De manière générale, la corruption a augmenté cette année 2020, particulièrement la corruption électorale. Cela s'explique par le fait que chaque politicien (même étant agent public) cherche à sympathiser avec la population pour avoir des voix pour devenir député. <i>(Une occupée au foyer de 38 ans à Manga)</i></p>	<p>2. Ce sont les mêmes actes de corruption que nous vivons depuis l'arrivée au pouvoir du MPP : les rackets dans les contrôles routiers, la corruption dans l'établissement des extraits d'actes de naissance au niveau du service d'état civil de la mairie de Fada. <i>(Une indépendante de 27 ans à Fada N'Gourma)</i></p>	<p>2. La corruption régresse, car cette année, je n'ai pas assisté à des faits de corruption. Par contre, l'an passé, j'ai dû donner 500 F CFA à un jeune pour qu'il m'aide à légaliser mes papiers pour les concours au niveau de la mairie. <i>(Un étudiant de 23 ans à Dori)</i></p>
<p>3. Le travail honnête n'est plus la règle dans nos administrations publiques. Les pratiques de la corruption sont très régulières cette année, que ce soit dans la recherche de papiers, la recherche de marchés dans la commande publique, on constate beaucoup de rackets. <i>(Une employeuse de 46 ans à Ouagadougou)</i></p>	<p>3. Je dis que rien n'a changé parce que dans la plupart des services que j'ai personnellement fréquentés cette année, on ne m'a, en aucun moment, demandé de donner une rétribution illégale. Si je me base sur cela, je peux dire qu'il n'y a pas de changement. <i>(Un salarié de 48 ans à Gaoua)</i></p>	<p>3. Ma fille m'a dit qu'elle a essayé sans succès de corrompre un agent de la police nationale à Ouaga après avoir été interpellée pour non-respect des feux tricolores. <i>(Une inactive de 68 ans à Kaya)</i></p>

4. Cette année, je pense que ça s'est empiré. Les choses se font de manière ouverte. Je prends un exemple : les membres du gouvernement s'en foutent totalement de la lutte contre la corruption. La corruption augmente surtout au sommet de l'État. **(Un indépendant de 42 à Tenkodogo)**

4. Les informations qui circulent sont les mêmes. Rien n'a changé puisque ce sont les mêmes dirigeants qui sont toujours là. L'année passée, il y a eu des arrestations, cette année aussi. Les policiers prenaient l'argent de la population sous prétexte que ce sont des contraventions. Cette année aussi on fait le même constat. **(Un indépendant de 38 à Manga)**

4. Depuis l'insurrection, les gens n'ont plus peur et ne se laissent plus faire. Dès que ça ne va pas, la population manifeste **(Un salarié de 31 ans à Ouagadougou)**

5. Avec l'affaire du maire de Ouagadougou sur les 77 Véhicules dénoncée par la presse écrite en 2020, l'affaire de la fraude au niveau des concours directs de la douane session 2020, je peux dire que la corruption a augmenté cette année par rapport à l'an dernier. **(Un étudiant de 25 ans à Ouagadougou)**

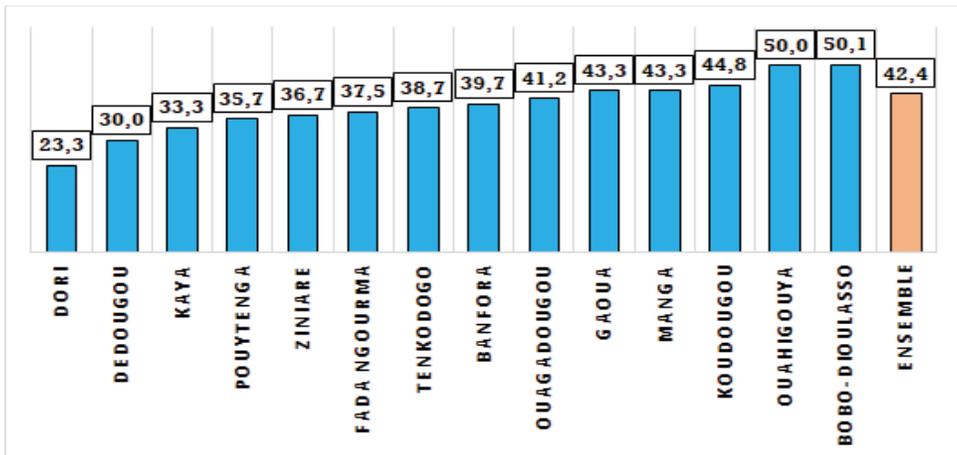
5. Pour moi, il n'y a pas eu grand changement entre 2019 et 2020. Ce sont les mêmes informations que nous avons : des rackets sur les voies publiques et au niveau des centres de santé surtout pour ceux qui viennent des zones reculées. **(Une occupée au foyer de 35 ans à Fada N'Gourma)**

5. L'année passée par exemple, ceux de la SONAGESS ont dû prendre des rétributions illégales auprès des femmes avant de leur donner du maïs. Moi-même, j'ai été témoin de ça ; mais avec les dénonciations des populations à la radio sur la question, cette année ça n'a pas été le cas. **(Un indépendant de 39 ans à Ouahigouya)**

La perception de l'évolution de la corruption varie selon le niveau de scolarisation, la nature de l'activité professionnelle, l'âge et le sexe des enquêtés ([Annexe 5](#)). En effet, les enquêtés qui estiment que la corruption a augmenté entre 2019 et 2020 sont répartis comme suit :

- 34% chez les non scolarisés contre 38,4% chez les enquêtés de niveau primaire, 44,6% chez ceux de niveau secondaire, et 53,9% chez ceux de niveau universitaire ;
- 43,9% des personnes actives contre 40,4% des inactifs ;
- 37,4% des femmes contre 47,1% des hommes.

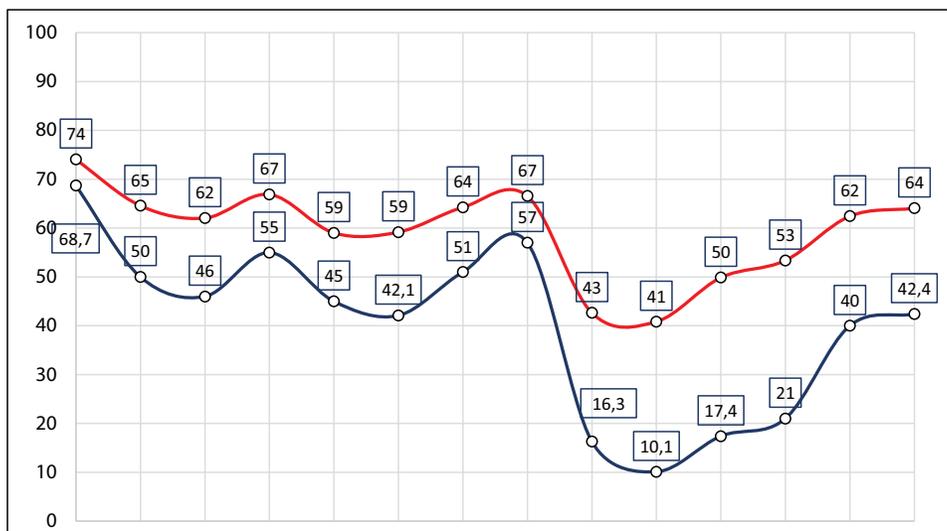
La perception de l'évolution de la corruption présente également une certaine disparité entre les villes d'enquête. Il ressort que dans douze (12) des quatorze (14) villes d'enquête, au moins une (01) personne sur trois (03) estime que la corruption a augmenté par rapport à l'année passée. Les seules villes dans lesquelles cette proportion est de moins d'un tiers (1/3) sont Dori (23,3%) et Dédougou (30%) (**Graphique 5**).



Graphique 5 : Pourcentage des enquêtés par ville, qui estiment que la corruption a augmenté entre 2019 et 2020

Cette année, le REN-LAC a élaboré un Indice synthétique de Perception de la Corruption (ISPC) qui prend en compte non seulement les perceptions sur la fréquence de la corruption, mais aussi son évolution (voir la note technique à l'[Annexe 15](#)). L'ISPC prend des valeurs comprises entre 0 et 100. Une valeur nulle signifie que la corruption est inexistante, alors qu'une valeur de 100 indique une grande ampleur du phénomène. Le graphique 6 montre l'évolution de l'indice de 2007 à 2020. La courbe d'évolution de l'ISPC est superposée à celle de la proportion des enquêtées qui estiment que la corruption a augmenté par rapport à l'année dernière. Le premier constat que l'on peut faire est que ces deux courbes suivent une tendance similaire. Cette tendance est tout de même variée sur l'ensemble de la période allant de 2007 à 2020. Au cours de

cette période, la plus faible valeur de l'indice a été enregistrée en 2016 (41). Contrairement à la période 2014-2016, celle de 2016-2020 a enregistré une forte augmentation de l'ampleur de la corruption au Burkina Faso. La hausse globale de la valeur de l'indice de 23 points entre 2016 et 2020 indique que la corruption a amorcé un rythme de progression inquiétant dans notre pays (**Graphique 6**).



Graphique 6 : ISPC et pourcentage d'enquêtés percevant une augmentation de la corruption au Burkina Faso de 2007 à 2020

Ce constat traduit le sentiment de désillusion des citoyens. L'espoir nourri après l'insurrection populaire d'octobre 2014 et la résistance populaire au coup d'État de septembre 2015, s'est complètement dissipé avec l'avènement du pouvoir MPP. Les nombreuses malversations, doublées de l'impunité garantie aux auteurs, et du manque d'exemplarité des autorités dans la gestion des affaires de l'Etat, ont contribué à renforcer le sentiment des populations que la corruption est érigée en mode de gouvernance. Au cours de l'année, certaines autorités comme le ministre en charge de l'éducation nationale, celui en charges des mines, le maire central de Ouagadougou, le maire de Saaba, etc. ont été régulièrement cités dans des affaires de corruption ou de fraude.

Cela traduit à souhait l'impuissance du pouvoir actuel à apporter des réponses claires aux fortes aspirations des populations en matière de bonne gouvernance. Ce qui est d'autant plus inquiétant que la lutte contre la corruption a été quasi-inexistante dans les discours politiques lors de la campagne pour les élections générales (présidentielle et législatives) du 22 novembre 2020. Aucun des candidats, y compris l'actuel Président du Faso, n'a accordé une place importante à la lutte contre la corruption dans son programme de société. Quand bien même ce dernier avait prôné « tolérance zéro » contre le phénomène au lendemain de sa première élection en 2015. D'où la nécessité pour les acteurs de la lutte contre la corruption de renforcer leurs actions de lutte afin d'infléchir la progression du fléau.

2.1.3. Les expériences de corruption vécues par les enquêtés

Au cours de l'année 2020, certains enquêtés ont été confrontés au phénomène de la corruption en tant qu'acteurs directs ou témoins directs dans les différents services de l'Administration publique. La présente section rend compte de ces différentes expériences.

2.1.3.1. Les expériences d'octroi d'avantage indu à des agents publics

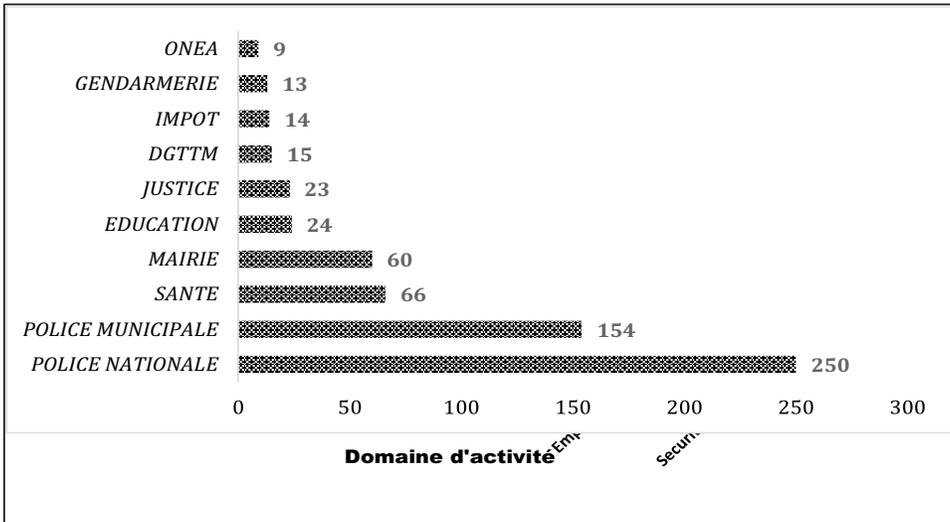
Cinq cent vingt-deux (522), soit 26,1% des 2000 enquêtés, ont affirmé avoir personnellement offert, en 2020, au moins une rétribution illégale à des agents publics en échange d'un service non soumis à paiement qu'ils ont sollicité auprès des administrations publiques ou parapubliques. Ce pourcentage est en augmentation de 5,3 points par rapport à 2019. Ce pourcentage est de 33,6% parmi les enquêtés de sexe masculin et de 18,1% parmi les enquêtés de sexe féminin (**Tableau V**). Il augmente avec le niveau d'éducation et du statut d'actif. À titre illustratif, 30,4% des indépendants et 45% des employeurs ont affirmé avoir donné une rétribution illégale à un agent public. Ce taux est seulement de 19,3% pour les inactifs. Cependant, il baisse avec l'âge. En ce qui concerne la répartition spatiale, le pourcentage est plus élevé à Fada

N° Gourma (34,4%) et plus faible à Tenkodogo (12,9%). ([Annexe 6](#))

Tableau V : Répartition des enquêtés ayant personnellement vécu une expérience de corruption selon le sexe et le statut d'occupation

<i>Variable</i>	<i>Pourcentage d'enquêtés ayant offert personnellement une rétribution illégale</i>	<i>Effectif total</i>
Sexe		
<i>Féminin</i>	18,1	966
<i>Masculin</i>	33,6	1034
Niveau de scolarisation		
<i>Non Scolarisé</i>	19,2	447
<i>Primaire</i>	24,2	430
<i>Secondaire</i>	28,2	800
<i>Universitaire</i>	32,8	323
Statut de d'occupation		
<i>Aide familiale / apprentis</i>	29,7	148
<i>Indépendant</i>	30,4	559
<i>Salarié</i>	29,9	268
<i>Employeur</i>	45	80
<i>Chômeur</i>	27,8	115
<i>Inactif</i>	19,3	830
Total	26,1	2000

Ces offres de rétributions illégales sont enregistrées principalement dans quatre services de l'administration publique : Police nationale (250), Police municipale (154), Santé (66) et Mairies (60) (**Graphique 7**).



Graphique 7 : Nombre de dons de rétribution illégaux par service

L'agent public a sollicité, de l'utilisateur du service, une rétribution illégale dans 56,7% des cas ; l'utilisateur a offert de sa propre initiative une rétribution illégale à l'agent public dans 34,3% des cas et un intermédiaire a mis en relation l'utilisateur et l'agent public dans 9% des cas ([Annexe 7](#)).

L'encadré 1 présente quelques récits sur les circonstances au cours desquelles des enquêtés ont personnellement payé des rétributions illégales à des agents publics.

Encadré 1 : Quelques récits de circonstances dans lesquelles des enquêtés ont personnellement payé des rétributions illégales à des agents publics

Cas 1 : *J'ai participé à une cotisation de 500 F CFA au service de l'action sociale de FADA N'GOURMA pour le carburant du chargé des finances qui, normalement est chargé d'expédier à Ouagadougou les dossiers des femmes déplacées internes de l'Est. La cotisation s'est faite sur demande du chargé des finances lui-même. (Un salarié de 33 ans à Fada N'Gourma)*

Cas 2 : *Pour le recrutement des membres de bureaux vote, il y a un ami qui m'a proposé de payer 10 000 F CFA afin d'avoir une place. Après avoir payé les 10 000 F CFA, j'ai été intégré sur la liste des membres de bureaux de vote des élections couplées. (Un Aide familial de 29 ans à Bobo-Dioulasso)*

Cas 3 : *En début septembre, je me suis rendu à la CNSS de Banfora pour récupérer l'allocation de mes enfants. Le programmeur m'a dit de venir le 30 septembre pour percevoir l'argent. En partant, un ami m'a suggéré de donner quelque chose au programmeur pour qu'il puisse me programmer rapidement. Vu que c'était la rentrée scolaire et que j'avais besoin de cette allocation pour régler les frais de scolarité de mes enfants, j'ai donné 2000f au programmeur et il m'a programmé le même jour. (Un salarié de 45 ans à Banfora)*

Cas 4 : *J'ai été agressée au mois d'avril, il y avait ma carte grise dans mon sac. Je suis allée dans le même mois à la DGTMM de Ouagadougou pour refaire ma carte. Arrivée, j'ai été accostée par un jeune qui me dit qu'il connaît un agent à l'intérieur. Si je donne 7 000, c'est à dire 2 000 pour lui et 5 000 pour l'agent, en plus du prix de la plaque, je pourrais avoir ma carte grise en moins de deux semaines. J'ai payé les 7 000 et la semaine qui a suivie j'ai été contactée pour venir la récupérer. (Une inactive de 24 ans à Ouagadougou)*

Cas 5 : *Quand mes affaires revenaient de Lomé, on est parti pour faire un dédouanement. C'étaient des conteneurs de moto. Un douanier m'a appelé pour me dire qu'il va m'aider à faire rapidement le dédouanement et je vais lui donner deux millions F CFA. Je traitais avec un autre douanier (je ne vais vous dire ce qu'il y a entre nous) qui m'aidait chaque fois dans le dédouanement. Mais ce dernier a commencé à réclamer trop d'argent. Donc je me suis entendu avec l'autre à 1 800 000 F CFA pour m'aider. Mais cette somme ne rentre pas dans l'argent de dédouanement. (Un employeur de 62 ans à Ouagadougou)*

En 2020, les rétributions illégales ont été offertes en numéraire dans 98,2% des cas contre 97,6% en 2019. Les rétributions en nature n'ont représenté que 1,8%. Le montant cumulé des rétributions illégales que les enquêtés ont personnellement offert est estimé à environ seize millions neuf cent soixante-quatre mille huit-cents cinquante (16 964 850) F CFA avec des montants extrêmes allant de cent (100) F CFA à deux millions quatre cent mille (2 400 000) F CFA. Par ailleurs, 50% des enquêtés ayant offert des rétributions illégales ont payé des montants inférieurs ou égaux à trois mille (3 000) FCFA.

2.1.3.2. Les expériences d'acceptation ou de sollicitation de rétributions illégales

Sur cent trente-un (131) agents publics enquêtés seuls quatre (04), dont un (01) de sexe féminin, ont déclaré avoir accepté une rétribution illégale au cours de l'année dans le cadre de leurs fonctions. Ces quatre (04) agents publics proviennent des villes de Ouagadougou (03 agents) et de Tenkodogo (01). Tous ces quatre agents ont un niveau universitaire. Cependant, ces faibles déclarations de la part des agents publics pourraient trouver leur explication dans le niveau élevé du biais de discrétion. Conscients de la nature illégale, indécente de leurs actes et des possibles sanctions qu'ils peuvent encourir, les agents ont tendance à ne pas révéler leurs pratiques corruptrices.

Pour ce qui est de la nature des rétributions reçues, trois (03) des quatre (04) agents ont reçu au moins une fois des rétributions en numéraire. Les montants extrêmes varient de vingt mille à deux cent mille (20 000 à 200 000) F CFA avec une somme totale estimée à trois cent dix mille (310 000) F CFA. Les agents, qui acceptent témoigner, estiment avoir été contraints à accéder à l'offre de rétribution illégale pour diverses raisons. Sur les quatre (04) agents, trois (03) ont signifié être dans le besoin d'argent.

Certains enquêtés ont expliqué les conditions dans lesquelles ils ont reçu ces rétributions illégales dans l'exercice de leurs fonctions (**Encadré 2**).

Encadré 2 : Quelques expériences d'acceptation ou de sollicitation de rétributions illégales

Cas 1 : Dans le mois d'octobre 2020, j'ai administré des soins à un patient au bloc opératoire du CHR de Tenkodogo. Ce dernier, en reconnaissance, est venu chez moi avec un coq que j'ai accepté prendre. (Un agent de santé de 32 ans à Tenkodogo)

Cas 2 : Dans notre département, on avait eu une mission financée par un projet, pour un séjour d'une semaine à Koudougou. J'ai inséré le nom d'un stagiaire à qui j'ai fait savoir qu'il s'agissait d'une mission de deux jours. J'ai soustrait les frais des jours restants. (Un salarié de 36 ans à Ouagadougou)

Cas 3 : L'affaire remonte à début septembre 2020. Un monsieur s'est rendu à l'ONEA de la ZAD. Il voulait un compteur et il m'a donné 20 000 F CFA pour que je puisse l'aider. Moi j'avais besoin d'argent, je n'ai pas pu refuser. J'ai pris cet argent et je l'ai aidé. (Un salarié de 35 ans à Ouagadougou)

Cas 4 : Notre service avait besoin d'un prestataire pour la pause-café. On a reçu plusieurs factures pro-forma. C'est ainsi que j'ai fait des propositions à une dame de lui attribuer le marché à condition d'avoir un pourcentage de 10% sur le coût de la prestation. Elle a accepté et a obtenu le marché. À la fin de sa prestation, j'ai non seulement fait une surfacturation au niveau de la comptabilité où j'ai pu avoir 100 000 F CFA, mais en plus j'ai reçu mes 10% qui s'élevaient également à 100 000 F CFA. (Un salarié de 36 ans à Ouagadougou)

2.1.3.3. Les témoins d'actes de corruption

Quatre cent quatre (404) personnes, soit 20% des enquêtés, ont déclaré avoir été témoins d'actes de corruption (offre et/ou acceptation de rétributions illégales) dans les administrations publiques et parapubliques au cours de l'année 2020. Ce taux est en augmentation par rapport à 2019 (16,7%).

Parmi les enquêtés témoins d'actes de corruption, les femmes représentent 38,4% contre 42,9% en 2019. En outre, il y a plus de témoins jeunes (60,6%) que de personnes âgées (7,7%), et plus de personnes actives (62,1 %) que d'inactifs (37,9%) (**Tableau VI**)

Tableau VI : Répartition des enquêtés ayant été témoins d'actes de corruption selon le sexe, le niveau d'éducation et le statut d'actif

	<i>Nombre de personne ayant été témoin direct d'actes de corruption (%)</i>		<i>Total</i>
	Oui	Non	
Sexe			
<i>Féminin</i>	155(38,4)	811(50,8)	966(48,3)
<i>Masculin</i>	249(61,6)	785(49,2)	1034(51,7)
Niveau d'éducation			
<i>Non Scolarisé</i>	66(16,3)	381(23,9)	447(22,4)
<i>Primaire</i>	57(14,1)	373(23,4)	430(21,5)
<i>Secondaire</i>	173(42,8)	627(39,3)	800(40)
<i>Universitaire</i>	108(26,7)	215(13,5)	323(16,1)
Statut d'actif			
<i>Inactif</i>	153(37,9)	677(42,4)	830(41,5)
<i>Actif</i>	251(62,1)	919(57,6)	1170(58,5)
Total	404(100)	1596(100)	2000(100)

La proportion des témoins d'actes de corruption varie selon la ville d'enquête, le niveau de scolarisation et le statut d'occupation ([Annexe 8](#)). Elle est de :

- 40,6% pour la ville de Fada N'Gourma contre 3,4% pour la ville de Banfora ;
- 33,4% chez les enquêtés de niveau universitaire contre 13,3% pour ceux de niveau primaire ;
- 27,2% des salariés contre 14,2% d'aides familiales et apprentis.

Au total, 463 témoignages d'actes de corruption ont été énumérés par les 404 enquêtés ayant affirmé avoir été témoins. Plus de 67% de ces témoignages ont concerné les Forces de Sécurité intérieure (FSI). Ces rétributions illégales ont eu lieu principalement dans cinq (05) services des administrations publiques et parapubliques. Le **Tableau VII** présente une répartition du nombre de témoignages relatés dans les principaux services concernés.

Tableau VII : Répartition des témoignages par service

Services administratif	Nombre de témoignages d'offre / acceptation de rétributions illégales (%)
<i>Police Nationale</i>	176 (38)
<i>Police Municipale</i>	119 (25,7)
<i>Mairie</i>	35 (7,6)
<i>Sante</i>	33 (7,1)
<i>Education</i>	18 (3,9)
<i>Gendarmerie Nationale</i>	16 (3,5)
<i>DGTTM</i>	14 (3)
<i>Douane</i>	11 (2,4)
<i>Justice</i>	9 (1,9)
<i>SONABEL</i>	7 (1,5)
<i>CENI</i>	3 (0,6)
<i>Impôt/Domaine</i>	3 (0,6)
<i>Autres</i>	19 (3,8)
Total	463 (100)

Selon les enquêtés témoins d'actes de corruption, dans 59,4% des cas, c'est l'agent public qui a été à l'initiative de l'acte. L'utilisateur des services publics ou un intermédiaire a suscité l'acte de corruption dans, respectivement 23,5% et 9,3% des cas ([Annexe 9](#)).

La quasi-totalité des rétributions (86,8%) ont été en numéraires contre 1,3% pour les rétributions en nature. Le type de rétribution n'a pas été précisé dans 12,3% des cas.

Les montants des transactions financières varient de mille cinq cents à trente-deux millions (1500 à 32 000 000) F CFA. La somme totale payée selon les témoins a été de quarante-deux millions dix-huit mille cinq soixante (42 018 560) F CFA. L'**Encadré 3** présente quelques témoignages d'actes de corruption.

Encadré 3 : Quelques témoignages d'actes de corruption

Cas 1 : Lors de la formation des agents d'enrôlement pour les cartes d'électeurs, en janvier 2020, j'ai vu des agents de la CENI qui créaient des numéros OPK pour des candidats qui n'étaient pas retenues en ligne. Un candidat à même payé 250 000 F CFA à un gendarme (il a donné 250 000 F CFA sur les 750 000 F CFA perçus) pour avoir la place. Souvent tu peux aller faire 14 jours de travail et ils te payent pour 12 jours soit 35 000 FCFA de moins dans la somme des agents d'enrôlement. (**Un chômeur de 26 ans à Ouagadougou**)

Cas 2 : Pour avoir la place pour mon petit frère au Lycée technique national Aboubacar Sangoulé Lamizana (LTN/ASL), un professeur dudit établissement a exigé 150 000 FCFA à mon père qui a dû honorer. (**Un inactif de 23 ans à Ouagadougou**)

Cas 3 : *J'ai mon directeur qui a détourné les fonds du COGES de l'école. J'ai dénoncé et même écrit une lettre à Monsieur Ibriga. En retour nous avons constaté que le directeur a été simplement muté sans poursuite judiciaire. Les fonds du COGES s'élevaient à près de 32 000 000 F CFA. Cela s'est passé entre octobre 2019 et mars 2020. (Un salarié de 36 ans à Bobo-Dioulasso)*

Cas 4 : *Tout dernièrement, j'ai quitté le Mali en passant par Sikasso pour le Burkina Faso. A chaque poste de contrôle de la police ou de la gendarmerie du Burkina Faso, on nous a obligés à payer 1 000 F CFA bien que nos documents fussent au complet (CNIB et carte de vaccination). Pour ceux qui n'avaient pas de CNIB, il leur fallait déboursier une somme comprise entre 5 000 et 10 000 F CFA. (Un inactif de 38 ans à Ouagadougou)*

Cas 5 : *Cela s'est passé au restaurant qui est collé à la pédiatrie Charles de Gaulle de Ouagadougou. Un agent des impôts est venu remettre un papier à la responsable dudit restaurant afin qu'elle s'acquitte de ses impôts. Ils sont rentrés se voir dans le restaurant et après le départ de l'agent, la dame dit avoir négocié et que l'agent aurait dit de payer 45 000 F CFA afin de laisser tomber les charges. Elle lui a donné la somme et il est parti. (Un salarié de 41 ans à Ouagadougou)*

2.1.4. La perception des enquêtés concernant les actions de lutte anti-corruption du gouvernement

Les enquêtés estiment que le gouvernement ne s'est pas engagé dans la lutte contre la corruption au cours de l'année 2020. Plus de la moitié (55,95%) ne sont pas satisfaits des actions menées par l'Exécutif pour contrer le phénomène. Le **Tableau VIII** présente la répartition des enquêtés selon leur appréciation des actions gouvernementales dans la lutte anti-corruption en 2020.

Tableau VIII : Répartition des enquêtés selon leurs opinions sur les actions du gouvernement contre la corruption en 2020

Appréciation des actions du gouvernement en matière de lutte contre la corruption	Pourcentage des enquêtés		
	Féminin	Masculin	Ensemble
<i>Très satisfaisantes</i>	0,41	1,16	0,8
<i>Satisfaisantes</i>	12,73	11,61	12,15
<i>Acceptables</i>	32,4	23,21	27,65
<i>Insatisfaisantes</i>	38,2	42,36	40,35
<i>Pas du tout satisfaisantes</i>	11,59	19,34	15,6
<i>NSP</i>	4,66	2,32	3,45

Plus de la moitié des personnes actives (56,9%) et inactives (54,04%) ne sont pas satisfaites des actions du gouvernement. Les villes de Tenkodogo (67,7%), Ouagadougou (57,7%) et Bobo-Dioulasso (57,2%) présentent les proportions les plus élevées des enquêtés insatisfaits des actions du pouvoir exécutif. Quelle que soit la tranche d'âge considérée, plus de la moitié des enquêtés déclarent ne pas être satisfaits des actions du gouvernement. ([Annexe 10](#)).

L'enquête a cherché à capter l'opinion des enquêtés sur les mesures à prendre par le gouvernement pour réduire la fréquence des actes de corruption (**Tableau IX**). Il ressort principalement que celui-ci doit :

- prendre des sanctions exemplaires et dissuasives à l'endroit des personnes épinglées dans des actes de corruption ;
- renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens sur la corruption et ses méfaits ;
- promouvoir le bon exemple ;
- améliorer les conditions de vie et de travail des agents publics ;
- garantir la transparence dans les procédures d'offre de service public.

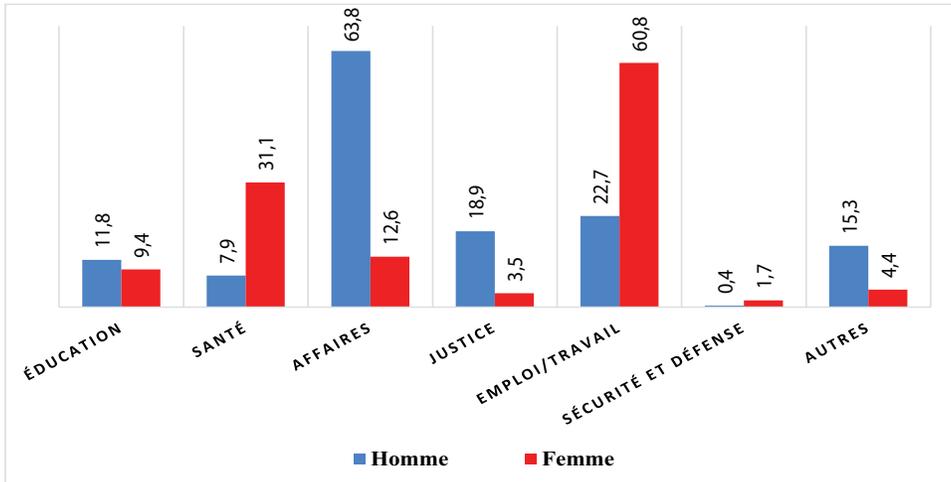
Tableau IX : Opinion des enquêtés concernant les mesures à prendre par le gouvernement pour réduire la corruption

Actions de lutte anticorruption	Pourcentage des enquêtés		
	Féminin	Masculin	Ensemble
<i>Améliorer les conditions de vie et de travail des agents publics</i>	34,1	31,2	32,6
<i>Sanctionner les acteurs de corruption</i>	65,5	68,7	67,2
<i>Sensibiliser les populations sur la corruption</i>	54,7	49,7	52,1
<i>Promouvoir le bon exemple</i>	32,1	37,6	34,9
<i>Garantir la transparence des procédures d'offre de service public</i>	18,3	22,5	20,5
<i>Accentuer le contrôle</i>	3,6	5,4	4,5
<i>Autres</i>	1,6	2,2	1,9
<i>NSP</i>	0,8	0,6	0,7

2.1.5. L'exposition aux risques de corruption selon le genre

Les études empiriques faites au Burkina Faso et ailleurs semblent montrer que la femme est faiblement impliquée dans les pratiques de corruption du fait principalement de la position qu'elle occupe dans la société. Cependant, elle ne demeure pas moins frappée par les méfaits de ce fléau. Dès lors, une attention particulière doit être apportée dans l'analyse des interactions entre le genre et la corruption afin de mieux les prendre en compte dans la lutte anti-corruption.

Les résultats du sondage indiquent que 38,9% des enquêtés estiment qu'il existe des domaines dans lesquels les femmes sont plus exposées à la corruption que les hommes. De leur avis, les femmes semblent être plus vulnérables à la corruption dans le domaine de recherche d'emploi/travail (60,8%) et celui de la santé (31,1%). Par contre, les hommes sont plus vulnérables dans le domaine des affaires (63,8%) et du travail – emplois publics – (22,7%) (**Graphique 8**)



Graphique 8 : Exposition à la corruption selon le genre et le domaine d'activité

2.1.6. Les pratiques de corruption dans les services publics et parapublics

Des 2000 enquêtés, 1916 ont eu recours au moins à un service de l'administration publique et parapublique pour divers besoins au cours de l'année 2020. Le nombre total de sollicitations était de 12 382, soit 6 en moyennes par enquêté. Sur ce total :

- 11 226 sollicitations ont été satisfaites sans rétributions illégales, soit 90,7% des cas ([Annexe 11](#))
- 1 156 (soit 9,3% des cas) ont fait l'objet de rétributions illégales. Ce taux était de 5,5% en 2019.

De l'ensemble des 59 services publics et parapublics utilisés par les enquêtés en 2020, 23 ont totalisé chacun au moins 30 sollicitations. Et dans 22 de ces 23 services, des rétributions illégales ont été offertes ou sollicitées. Le nombre total de rétributions illégales enregistrées pour ces services varie de 1 à 426 ([Annexe 11](#)).

Le **Tableau X** présente le classement des 20 premiers services selon le taux de corruption enregistré dans lesdits services en 2020.

Tableau X : Classement des services selon le taux de corruption en 2020

SERVICE	Taux de corruption (%)	RANG	ACTE/ACTIVITE CONCERNE(E)
Police municipale	75,21	1^{er}	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôles de la circulation urbaine (99% des cas) • Paiements de taxe (1 % des cas)
Police nationale	28,96	2^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations de contrôle d'identité et de documents sur les axes routiers (76% des cas) ; • Établissements des CNIB (18% des cas) ; • Autres actes (Police judiciaire, légalisation, etc.) (6% des cas).
Douanes	27,63	3^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Opération de contrôle au niveau des postes fixes (86% des cas) • Autres actes (vérification de carte grise, etc.) (14% des cas)
DGTTM	22,14	4^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Retraits et renouvellements des documents (76% des cas) ; • Examens du permis de conduire (24% des cas).
Gendarmerie	20,28	5^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations de contrôle sur les axes routiers (85% des cas) ; • Opérations de police judiciaire (15% des cas).
Enseignement secondaire	16,10	6^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de places (74% des cas) • Autres (26% des cas) : détournement de fonds COGES, Traitement de salaire ; traitement de dossier de pension, etc.
Justice	14,29	7^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement des documents (91 des cas) ; • Autres (visites dans les maisons d'arrêt et de correction, gestion des dossiers de justice) (9% des cas).

SERVICE	Taux de corruption (%)	RANG	ACTE/ACTIVITE CONCERNE(E)
Enseignement post-primaire	13,33	8 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de places, paiement de frais indus, etc.
Enseignement primaire	12,37	9 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Vente de places (58% des cas) ; • Autres (concours, paiement des frais scolaires, etc.) (42% des cas).
Collectivités territoriales (Mairie, etc.)	7,62	10 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement des documents (92% des cas) ; • Autres (occupation de domaine public, divagation des animaux, etc.) (8% des cas).
Action sociale	7,32	11 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des demandes de soutiens
Impôts/ Domaine	7,12	12 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations d'imposition et de recouvrement des taxes/impôts (74% des cas) ; • Identification des parcelles (26% des cas).
Fonction publique/ Travail	6,78	13 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des concours (25% des cas) ; • Autres (Traitement des avancements, carrière, etc.) (75% des cas).
Administration générale	3,92	14 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement des documents
CCVA	2,94	15 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Opération de visite technique
Santé	2,83	16 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation (12% des cas) ; • Réalisation des examens (11% des cas) ; • Administration des soins (38% des cas) ; • Autres (place pour l'hospitalisation, vente de médicament, etc.) (38% des cas).
Trésor public	2,74	17 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait de chèque

SERVICE	Taux de corruption (%)	RANG	ACTE/ACTIVITE CONCERNE(E)
CNSS	2,67	18 ^{ème}	• Perception des allocations
CARFO	2,22	19 ^{ème}	• Traitement de dossier de pension
Enseignement supérieur/ Recherche	1,49	20 ^{ème}	• Retrait de document à la DAOI (50% des cas) ; • Gestion des chambres en cité universitaire (50% des cas).

Comparativement à l'année 2019, le classement des services n'a pas fondamentalement évolué en 2020. Les cinq (05) services les plus corrompus sont restés les mêmes. Néanmoins, la Police nationale est passée du 3^{ème} rang en 2019 au 2^{ème} rang en 2020 et les Douanes du 2^{ème} au 3^{ème} rang. La Police municipale, la DGTMM et la Gendarmerie qui occupaient respectivement le 1^{er}, le 4^{ème} et le 5^{ème} rang en 2019, ont gardé les mêmes rangs en 2020.

Certains services ont connu une amélioration dans le classement. Il s'agit du CCVA, de l'Action sociale, de l'Administration générale, de la Santé, de la CARFO, des Impôts/Domaine et l'Enseignement supérieur. Ces services, qui occupaient respectivement la 6^{ème}, 9^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 14^{ème}, 11^{ème} et 17^{ème} rang en 2019, sont passés, en 2020, au 15^{ème}, 11^{ème}, 14^{ème}, 16^{ème}, 19^{ème}, 12^{ème} et 20^{ème} rang.

D'autres au contraire ont vu leur situation se dégrader. C'est le cas de la Justice qui est passée du 10^{ème} au 7^{ème} rang, de l'Enseignement secondaire passé du 7^{ème} au 6^{ème} rang et des Collectivités territoriales passées du 12^{ème} au 10^{ème} rang.

Les services comme la Fonction publique et le Trésor ont fait leur retour dans le classement et occupent tour à tour le 13^{ème} et le 17^{ème} rang. Le ministère des Sports et Loisirs est, lui, sorti du classement.

2.1.7. Focus sur les cinq services les plus corrompus

Tableau I: Aperçu du classement des cinq services les plus corrompus de 2016 à 2020

Services	Rang					Taux de corruption	
	2016	2017	2018	2019	2020	2019	2020
Police municipale	1 ^{er}	1 ^{er}	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}	18,90%	28,96%
Police Nationale	9 ^{ème}	7 ^{ème}	5 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}	27,5%	27,63%
Douane	3 ^{ème}	2 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	27,5%	27,63%
DGTTM	8 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	15%	22,14%
Gendarmerie	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	12,3%	20,28%

a) Les contrôles de la circulation urbaine, principales opportunités de corruption à la Police municipale.

Pour ce service, seules 2 des 14 villes d'enquête (Pouytenga, Dédougou) n'ont pas enregistré d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales sur les 273 enregistrées. Pour les douze (12) autres, la proportion varie de 17,5% à Bobo Dioulasso, à 59,3% pour la ville de Ouagadougou.

La corruption au sein de la Police municipale ne semble pas reculer au regard de l'évolution de son rang depuis 2016. Celle-ci a régulièrement occupé la première place lors des cinq dernières années, excepté en 2018 où elle était 2^{ème}. L'analyse du taux de corruption indique également une progression inquiétante du phénomène au sein de ce service. Ce taux est estimé à 75,21% en 2020 contre 64,9% en 2019 ; une augmentation de plus de 10 points de pourcentage.

b) *Les opérations de contrôle sur les axes routiers, un nid de rackets pour les agents de la Police nationale.*

Quatre cent vingt et six (426) cas de rétributions illégales ont été déclarés par les usagers des services de la Police nationale. Ces rétributions ont été enregistrées principalement dans les villes de Ouagadougou (62,02%) et Bobo-Dioulasso (10,85%). Les principales opportunités de rétributions illégales ont trait :

- aux opérations de contrôle d'identité et de documents sur les axes routiers (76 % des cas)
- à l'établissement des Cartes nationales d'Identité burkinabè – CNIB – (18 % des cas) ;
- aux autres actes administratifs : légalisation, délivrance de divers documents, établissement de passeport, etc. (6% des cas).

L'évolution du classement de la Police nationale depuis 2016 montre que la corruption est en nette progression dans cette institution. Classée au 9^{ème} rang en 2016, elle occupe désormais le 2^{ème} rang des services les plus corrompus. Son taux de corruption est passé de 18,9% en 2019 à 28,96% en 2020 ; une augmentation inquiétante de 10 points de pourcentage dans un contexte d'insécurité.

c) *Une dominance des cas de corruption dans les contrôles au niveau des postes fixes des services de la Douane*

Sur les 21 cas de rétributions illégales offertes ou sollicitées à la Douane, 18 ont eu lieu lors des contrôles au niveau des postes fixes : Ouaga-inter (6 cas), Dakola (5 cas), Niangologo (2 cas), Bobo Dioulasso (02 cas), DGD (1 cas), Koupèla (1 cas) et Tenkodogo (1 cas).

Au cours des cinq (5) dernières années, le rang de la Douane dans le classement a évolué en dents de scie. Classée première en 2018, la douane a occupé le deuxième (2^{ème}) et le troisième (3^{ème}) rang respectivement en

2019 et en 2020. Le taux de corruption dans le service est tout de même resté stable au cours de ces deux dernières années. Ce qui implique que la douane doit fournir des efforts en vue de réduire son taux de corruption.

d) *Les opérations de retrait et de renouvellement de documents constituent la première source de corruption à la DGTTM.*

Des vingt-cinq (29) cas de rétributions illégales observés au niveau de la DGTTM, 76% se sont effectués lors des opérations de retrait et de renouvellement des documents (Carte grise, permis de conduire) et 24% des cas, lors des examens pour l'obtention du permis de conduire. La plupart de ces cas (76%) ont eu lieu à Ouagadougou.

L'analyse de l'évolution du rang de cette structure laisse entrevoir une certaine stabilité depuis 2017. Après avoir été classée 8^{ème} en 2016, la DGTTM oscille désormais entre le 3^{ème} et le 4^{ème} rang. Pour ce qui est de son taux de corruption, celui-ci a connu une augmentation de plus de 7 points de pourcentage en l'espace d'un an, passant de 15% en 2019 à 22,14% en 2020. Ce constat révèle une progression au sein de ce service.

e) *À l'image de la Police nationale, les contrôles sur les axes routiers favorisent également le développement de la corruption au sein de la Gendarmerie.*

En 2020, la Gendarmerie a enregistré 29 cas de corruption d'après les données du sondage. Parmi lesquels 85% ont eu lieu lors des opérations de contrôle d'identité et des documents sur les axes routiers. Les 15% restants ont concerné les opérations de police judiciaire.

Un regard rétrospectif, sur le rang de la Gendarmerie nationale dans le classement des services les plus corrompus au cours des cinq (5) dernières années, montre que l'institution s'est légèrement améliorée depuis 2019. En revanche, son taux de corruption a connu une augmentation sur la période 2019-2020, passant de 12,3% à 20,28%.

La persistance des FSI (police, douane et gendarmerie) dans le classement des

cinq services les plus corrompus depuis 2018 est une situation préoccupante, compte tenu de leur importance dans la lutte contre les différentes formes de criminalité et délit, en particulier dans ce contexte de dégradation du climat **sécuritaire** sur le territoire national et les pays voisins.

2.1.8. La perception de l'efficacité de l'information et de la sensibilisation sur la corruption

La communication joue un rôle important dans le changement de comportement et l'éveil de conscience des populations dans la lutte contre la corruption. Au cours de l'année 2020, plus de trois quarts (3/4) des enquêtés (76,6%) ont déclaré avoir reçu des informations sur la corruption. Ce taux est en baisse, comparativement à celui de l'année 2019 qui était de 85,5%. Cette proportion est de 73,3% pour les femmes et 79,6% pour les hommes. On note également une disparité du taux d'accès à l'information entre les villes. La ville de Manga détient le pourcentage le plus élevé des enquêtés ayant reçu des informations sur la corruption (90%), et la ville de Pouytenga le taux le plus faible (35,7%) (**Tableau XI**).

Tableau XI : Pourcentage des enquêtés informés sur la corruption par ville

Sexe de l'enquêté	Pourcentage des enquêtés informés sur la corruption en 2020	Effectif total
<i>Banfora</i>	89,7	58
<i>Bobo-Dioulasso</i>	82,7	381
<i>Dédougou</i>	60,0	30
<i>Dori</i>	36,7	30
<i>Fada N'Gourma</i>	75,0	32
<i>Gaoua</i>	56,7	30
<i>Kaya</i>	51,3	39

<i>Koudougou</i>	74,6	67
<i>Manga</i>	90,0	30
<i>Ouagadougou</i>	78,4	1144
<i>Ouahigouya</i>	78,6	56
<i>Pouytenga</i>	35,7	42
<i>Tenkodogo</i>	80,7	31
<i>Ziniaré</i>	53,3	30
<i>Ensemble</i>	76,6	2000

Le taux d'accès à l'information augmente avec le niveau de scolarisation. Il est de 63,1% pour les non scolarisés, 72,1% pour les enquêtés de niveau primaire, 81,6% pour ceux de niveau secondaire, et 88,5% pour ceux de niveau universitaire ([Annexe 12](#)).

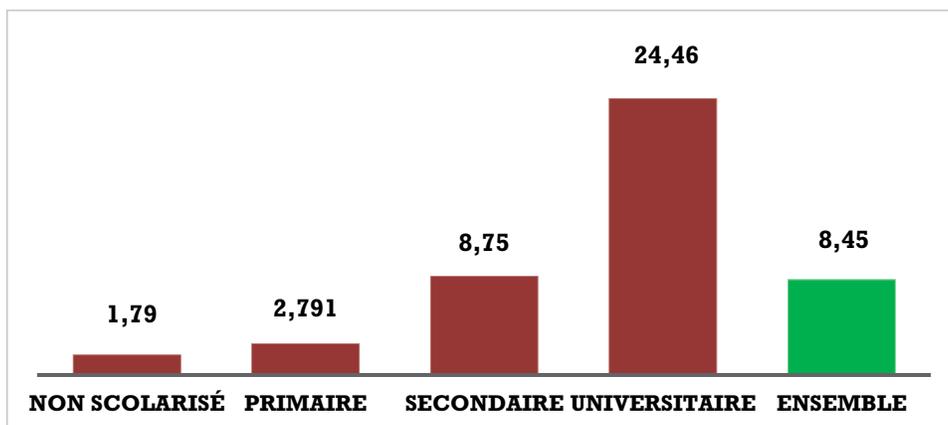
Les radiodiffusions et les télévisions sont les principales sources d'information par lesquelles les enquêtés ont accès aux informations sur la corruption. Plus de la moitié des enquêtés (59,4%) ont déclaré avoir reçu des informations à travers ces deux catégories de médias. Toutefois, 53,8% estiment que la radio demeure le média par excellence pour informer les citoyens sur la corruption. La communication directe à travers les proches et la communication de groupe (36,8%), ainsi que les publications sur les réseaux sociaux (27,8%) sont les autres canaux d'information des enquêtés ([Annexe 13](#)).

Adoptée en 2015 en la faveur de la transition politique, la loi n°04-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso, reste encore peu connue des enquêtés. Seulement 24,8% d'entre eux en ont connaissance en 2020 contre 26,7% en 2019. Et un quart la considère comme un outil efficace (**Tableau XII**).

Tableau XII : Appréciation de l'efficacité de la loi anticorruption selon le sexe

Appréciation de l'efficacité de la loi anticorruption	Pourcentage des répondants :		
	Féminin	Masculin	Ensemble
Très efficace	0,0	2,0	1,2
Efficace	28,4	21,4	24,0
Acceptable	35,0	32,0	33,1
Inefficace	29,0	41,5	37,0
Complètement inefficace	3,3	2,2	2,6
NSP	4,4	1,0	2,2
Nombre	183	313	496

La plateforme numérique anti-corruption « *Veenem AC⁴* » (transparence en langue mooré), créée en décembre 2018 pour accroître entre autres le niveau de dénonciation citoyenne des actes de corruption, reste, elle aussi, très peu connue des enquêtés. Moins d'une personne sur dix (8,45%) déclare en avoir connaissance. Seuls les enquêtés les plus instruits semblent mieux informés de son existence (**Graphique 9**)



Graphique 9 : Connaissance de la plateforme anticorruption selon le niveau de scolarisation

⁴ www.veenem.bf

2.1.9. La perception citoyenne des élections du 22 novembre 2020

L'année 2020 a été marquée par les élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020. Ces élections, tenues dans un contexte national marqué par la mal gouvernance et la corruption, ont vu la réélection du Président Roch Marc Christian Kaboré pour un second mandat de cinq ans. Quelles étaient les attentes des citoyens par rapport aux élections ? Ont-ils été témoin d'actes de corruption et de fraude électorale durant les différentes étapes du processus (pré-campagne, campagne et scrutin) ? Quels étaient les partis politiques impliqués ? Telles sont les principales questions auxquelles cette section apporte des éléments de réponse.

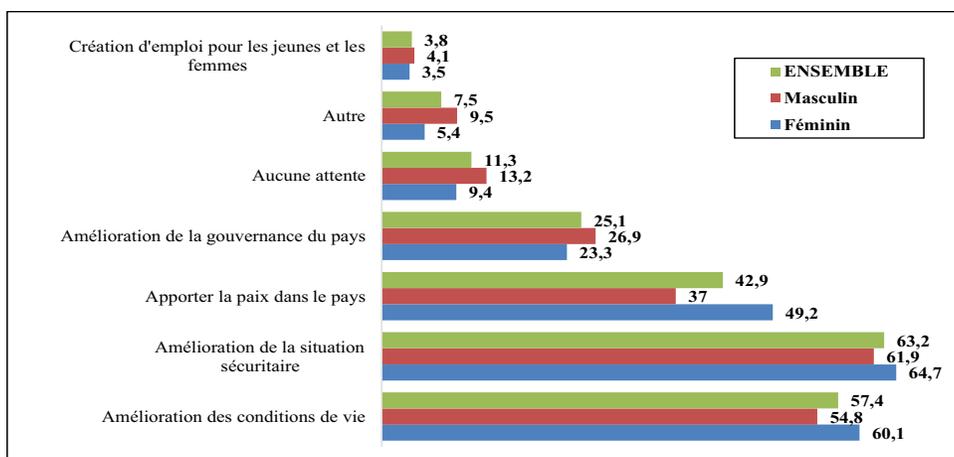
2.1.9.1. Les attentes citoyennes vis-à-vis des élections du 22 novembre 2020

A la question de savoir si les élections « peuvent apporter des changements dans votre vie ou dans la gouvernance du pays ? », près du tiers (31,6%) des enquêtés ont répondu par la négative. Ce manque de confiance au jeu électoral est plus perceptible chez les hommes (35,7%) que les femmes (27,1%). Il augmente avec le niveau d'éducation : 26,6% pour les enquêtés non scolarisés contre 42,1% pour ceux de niveau universitaire (**Tableau XIII**).

Tableau XIII : Répartition de la perception des enquêtés sur les élections par sexe et par niveau d'éducation

	Confiance des enquêtés sur les élections comme moyens de changements dans leur vie ou dans la gouvernance du pays		Total
	OUI	NON	
SEXE			
<i>Féminin</i>	72,9(704)	27,1(262)	100(966)
<i>Masculin</i>	64,3(665)	35,7(369)	100(1034)
NIVEAU D'EDUCATION			
<i>Non Scolarisé</i>	73,4(328)	26,6(119)	100(447)
<i>Primaire</i>	68,4(294)	31,6(136)	100(430)
<i>Secondaire</i>	70(560)	30(240)	100(800)
<i>Universitaire</i>	57,9(187)	42,1(136)	100(323)
Total	68,4(1369)	31,6(631)	100(2000)

Les enquêtés espéraient majoritairement que les nouvelles autorités issues des élections travaillent à l'amélioration de la situation sécuritaire (63,2%) et des conditions de vie des populations (57,4%). L'amélioration de l'état de la gouvernance apparaissait comme la quatrième préoccupation (25,1%).



Graphique 10 : Répartition des attentes des enquêtés selon le sexe

Encadré 4 : Quelques récits qui justifient le manque de confiance des citoyens au système électoraliste

Cas 1 : Je ne crois pas que les élections puissent apporter un changement, parce que je ne vois pas parmi les candidats, un qui peut nous sauver. (*Un agent d'exécution retraité de 72 ans à Ouagadougou*)

Cas 2 : Les hommes honnêtes ne se mêlent pas de la politique. Il n'y a que les malhonnêtes qui occupent la scène politique. (*Une aide familiale de 25 ans à Kaya*)

Cas 3 : Franchement je ne veux pas parler d'élection. Je pense qu'aucun changement ne peut s'opérer avec ces gouvernants. Tous sont les mêmes. (*Un chômeur de 30 ans à Ouagadougou*)

Cas 4 : Je suis parti pendant la campagne électorale à Nomgana dans la commune de Loumbila, province de l'Oubritenga. Ce que j'ai vu lors des campagnes électorales ne garantit pas un changement dans la gouvernance du pays. (*Un employeur de 33 ans à Ouagadougou*)

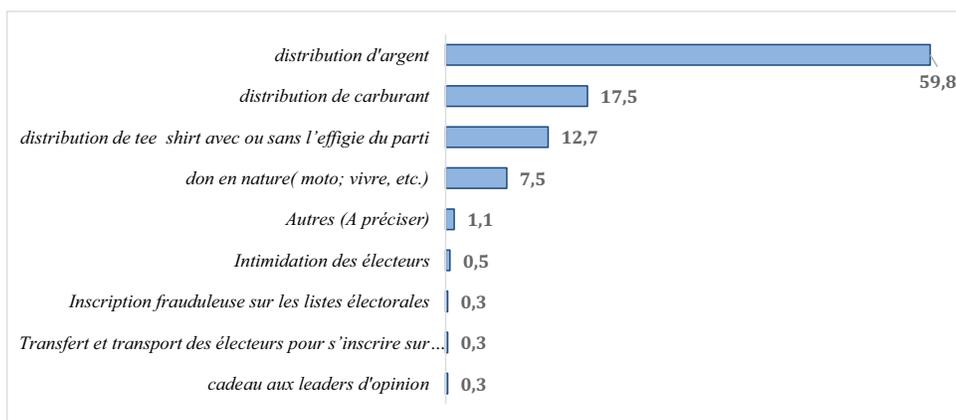
Cas 5 : Il y a une certaine démagogie dans l'organisation des campagnes. De plus, avec des candidats qui pratiquent la corruption pour remporter les élections, que pouvons-nous attendre d'eux ? (*Un indépendant de 22 ans à Koudougou*)

Cas 6 : Pendant que les gens parlent d'élection, hier ou avant hier on a entendu qu'il y a eu attaque à Tin Akoff ou bien c'est où ça encore ? Mais les gens continuent la campagne, donc ça ne les préoccupe pas. Et les attaques vont se poursuivre après. (*Une occupée au foyer de 22 ans à Dori*)

Cas 7 : On vote depuis. Si ça changeait on ne serait pas là. C'est juste pour trouver quelqu'un qu'on va appeler président. (*Un occupé au foyer de 41 ans à Ouagadougou*)

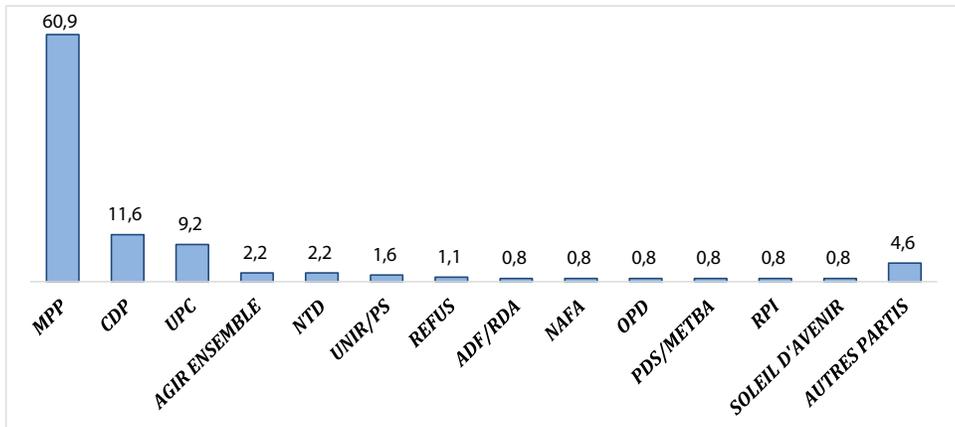
2.1.9.2. Les expériences et témoignages des enquêtés concernant la corruption électorale

Deux cent soixante-dix-huit (278) des 2000 enquêtés, soit 13,9%, ont affirmé avoir vécu ou été témoins directs d'actes de corruption ou de fraude électorale pendant la précampagne, la campagne ou le jour du scrutin. Ce taux est de 17,7% parmi les hommes et 9,8% parmi les femmes. Par ailleurs, on note une disparité entre les 14 villes d'enquête. Le pourcentage le plus élevé (40,6%) est observé à Fada N'Gourma et le plus faible (8,6%) à Banfora ([Annexe 14](#)). Au total, 371 cas de pratiques corruptrices ont été rapportés par les 278 enquêtés. Parmi ces actes, 59,8% ont consisté en la distribution d'argent aux potentiels électeurs lors des meetings, des assemblées générales, des réunions, etc. Suivent après la distribution de carburant (17,5%), la distribution de tee-shirts avec ou sans l'effigie du parti (12,7%), les dons en nature (7,5%) et les autres mauvaises pratiques – cadeaux aux leaders d'opinion, transfert et transport des électeurs, intimidation des électeurs, etc. – (2,5%). Ces résultats sont similaires à ceux de l'observation électorale effectuée par le REN-LAC lors des élections couplées du 22 novembre 2020.



Graphique 11 : Répartition des actes de corruption électorale

De l'avis des enquêtés, les partis politiques ont été au cœur de la corruption et de fraude pendant la pré-campagne et la campagne. Des témoignages, il ressort que le MPP était impliqué dans 60,9% des actes de corruption électorale. Le parti au pouvoir est suivi du CDP (11,6%), de l'UPC (9,2%), d'AGIR Ensemble (2,27%), du NTD (2,2%), etc. (**Graphique 12**).



Graphique 12 : Répartition des principaux partis impliqués dans les actes de corruption électorale

Ces résultats sont également similaires à ceux de l'observation électorale du REN-LAC. Les conclusions du sondage et de l'observation électorale montrent clairement que la corruption et la fraude électorales ont joué un rôle important dans l'issue du double scrutin du 22 novembre 2020. En effet, les partis qui ont le plus pratiqué la corruption sont ceux qui sont arrivés en tête des élections.

Au regard de la persistance du phénomène de la corruption dans plusieurs secteurs de société burkinabè, quelle appréciation peut-on faire des actions de l'État et de la Société civile pour contrer le phénomène ?

2.2. État de la lutte anti-corruption au Burkina Faso

Cette partie développe deux principaux points : les initiatives de lutte anti-corruption des acteurs étatiques et celles des acteurs non étatiques.

2.2.1. Les initiatives des acteurs étatiques

Il s'agira de passer tour à tour au peigne fin les actions de l'Exécutif, du Parlement, de la Justice et des Corps de Contrôle de l'État pour contrer le phénomène ; une manière de mesurer leur niveau d'engagement en matière de bonne gouvernance et d'assainissement des finances publiques pendant l'année 2020.

2.2.1.1. L'Exécutif

En lieu de place d'impulser une dynamique de bonne gouvernance au sommet de l'État, l'Exécutif burkinabè a plutôt brillé par son inertie face à la gangrène de la corruption. De fait, ni le Président du Faso, ni son Premier ministre, encore moins les autres membres du gouvernement, n'ont été dans de bonnes dispositions pour engager une lutte sans merci contre le phénomène. Au contraire, certaines de leurs actions ont été des fenêtres d'opportunité de corruption.

- **Une riposte à la Covid-19 sur fond de mal gouvernance**

En pleine pandémie de la Covid-19, le Président Roch Marc Christian Kaboré annonce le 02 avril une batterie de mesures économiques et sociales pour atténuer les répercussions de la crise sur les populations et les entreprises. Énumérant quelques effets pervers attendus de cette crise sanitaire sur l'économie nationale (réduction de la croissance en 2020 de 6,3% à 2%, déficit budgétaire de 5%, ralentissement général des activités économiques, etc.), il instruit le gouvernement d'élaborer une loi de finances rectificative

afin de redéfinir les priorités de l'État. Alors que les mesures économiques et sociales annoncées nécessitent la mobilisation d'énormes ressources financières – 394 milliards F CFA, représentant 4,45% du Produit Intérieur Brut⁵ –, on note un manque de lisibilité sur leur opérationnalisation. Au surplus, aucun mécanisme de lutte anti-corruption et de transparence dans la bonne utilisation des ressources à collecter n'a été pensé. Cette situation a suscité d'énormes inquiétudes au sein de l'opinion publique qui y voyait de nouvelles opportunités de corruption pour certains acteurs politiques. Une inquiétude avérée, d'autant plus que les dons et autres aides apportées par les membres du gouvernement et du Parti au pouvoir aux personnes affectées prenaient des allures d'une précampagne des élections générales en vue de novembre 2020.

En plus, l'instauration des mesures barrières telles que le couvre-feu, la quarantaine des villes et les fermetures des frontières a constitué un facteur favorisant le développement de la corruption administrative, pour les citoyens qui désiraient contourner ces obstacles. Aux multiples interpellations citoyennes concernant ces pratiques de corruption, le gouvernement est resté paradoxalement sourd. Aucune mesure concrète n'a été prise pour mettre fin aux pratiques de rackets notamment au niveau des frontières et des barrières.

Un autre aspect à souligner en rapport avec la gestion de cette crise sanitaire, c'est l'allègement des procédures de passation de la commande publique dans le cadre des acquisitions du matériel biomédical. De même, les réquisitions du personnel soignant ne se sont pas faites dans la transparence.

- **Des membres du gouvernement épinglés pour mauvaise gestion**

Au-delà de la gestion de la Covid-19, le manque d'exemplarité de l'Exécutif en ce qui concerne l'assainissement de la gouvernance s'est traduit dans la gestion des affaires courantes de l'Etat. Certains ministres ont été épinglés

⁵ Ce montant intègre le plan global de riposte sanitaire qui se chiffre à environ 178 milliards FCFA.

par l’Autorité supérieure de Contrôle d’Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC). L’audit de cette institution portant sur l’exercice 2019 du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération régionale fait ressortir une violation des textes dans la passation et l’exécution de marchés publics. Quinze millions F CFA ont ainsi été payés pour des marchés pour lesquels des Procès-verbaux et attestations de service fait n’avaient pas été établis. A ces quinze millions s’ajoutent des dépenses non justifiées et des rétributions à problème d’un montant de 9 500 000 F CFA.

Des faits similaires se sont déroulés au ministère des Mines et des Carrières où des entreprises ont été payées sans contrat de prestation et des marchés exécutés sans avoir été lancés. Il ne s’agit là que de quelques exemples de mauvaises pratiques qui montrent l’ampleur de la mal gouvernance, en dépit de l’approfondissement de la crise sécuritaire et sanitaire dans le pays.

2.2.1.2. L’Assemblée nationale

Cette institution a entrepris, en 2020, très peu d’actions perceptibles en matière de lutte anti-corruption. Excepté la conduite de deux Commissions d’enquête parlementaire (CEP) dont l’une portait sur la téléphonie mobile et l’autre sur la promotion immobilière. Alors que les conclusions de la première CEP ont été rendues publiques, on constate, malheureusement, une omerta en ce qui concerne l’enquête parlementaire sur la promotion immobilière ; un secteur, pourtant, au cœur de nombreux scandales ces dernières années.

La CEP sur la téléphonie mobile s’est penchée notamment sur la qualité des services voix et données internet, le respect des cahiers des charges et le système de tarification des services offerts aux consommateurs. Les parlementaires ont aussi scruté le respect de la réglementation financière, fiscale et comptable par les trois sociétés de téléphonie mobile que compte le Burkina Faso, ainsi que le dispositif de contrôle mis en place par les services publics.

Des conclusions des parlementaires, on retient des manquements aux cahiers des charges et une faiblesse de la qualité des services liée principalement à **l'évolution constante des abonnés et le non-respect des dispositions légales en matière de partage et d'exploitation des piliers. Pour remédier à ce problème, l'État** a lui-même entrepris d'investir dans le secteur, alors que cela ne relevait pas de ses prérogatives. Pour la CEP, l'État devrait plutôt orienter prioritairement les interventions du Fonds pour l'accès et le service universels des communications électroniques vers la réalisation des objectifs de desserte du territoire national, en tenant compte de la nécessité de compenser les insuffisances de l'offre émanant des acteurs du secteur de la téléphonie mobile.

Par rapport à la réglementation fiscale, douanière, financière et comptable en vigueur, bien que le MINEFID affirme que les trois sociétés s'acquittent de leurs obligations de manière satisfaisante, la CEP souligne différentes irrégularités et insuffisances, en matière surtout de TVA, de retenues à la source et de déductions de charges entraînant des redressements fiscaux. Au surplus, des contrôles entrepris au sein des sociétés Orange-BF et Eaton Towers (American Towers corporation) initiés depuis 2016 n'ont pas été conduits à terme, compte-tenu du fait que tous les agents commis à **cette tâche** ont été affectés sans que l'administration ne réattribue les dossiers à d'autres agents.

Au vu de ces différents manquements, les Parlementaires ont, entre autres, recommandé au gouvernement de parachever l'installation de logiciels de suivi du chiffre d'affaires des sociétés de téléphonie mobile et d'envisager l'installation de logiciels de contrôle des consommations des produits électroniques dans l'optique d'une vérification périodique de la sincérité des données fournies par les opérateurs.

2.2.1.3. Les Corps de Contrôle de l'Etat

Au cours de l'année 2020, leurs actions ont permis à la fois d'exercer un contrôle de l'administration publique et d'assurer une régulation de certains secteurs d'activité.

□ **L'Autorité supérieure de Contrôle d'État et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC)**

L'ASCE-LC a remis, le 18 janvier 2021⁶, ses rapports annuels d'activités 2018 et 2019 au Président du Faso.

Le rapport d'activités 2019 révèle que l'ASCE-LC a reçu et traité 17 dossiers de plaintes et dénonciations, que 29 entités ont fait l'objet d'investigations et onze structures ont été auditées. L'audit a couvert les domaines de la commande publique, des comptes de dépôt, des régies d'avances, du carburant et des lubrifiants.

Quant à l'exercice budgétaire 2018, l'ASCE-LAC note un recours aux procédures exceptionnelles (ententes directes et appels d'offres restreints) de 28,4% supérieur à la norme UEMOA (15%). Toutefois, comparativement à l'exercice 2017 où il était de 35,59%, ce taux connaît une légère baisse.

Le MENAPLN bat le record des offres passées par entente directe (152) et par demande de cotation (417). Il est suivi du MAAH (108). Par contre, pour ce qui est des montants de la commande publique de cette procédure, le MSECUC est en tête avec plus de 12 milliards pour 64 ententes directes suivi du MAAH avec plus de 10 milliards.

L'ASCE-LC s'est également autosaisie dans trois (3) affaires à savoir :

- les chantiers de construction aux abords et le long du canal de Wayalgin, de Kossodo et de Bendégo dans la commune de Ouagadougou ;

⁶ Ces rapports devraient être remis en décembre 2020

- les perceptions indues de salaires par des agents publics en situation irrégulière d'abandon de poste ;
- les chantiers et projets « abandonnés ».

Le rapport 2018 précise que sur 237 933 628 506 F CFA de dépenses contrôlées sur les comptes de dépôt, 766 129 818 F CFA étaient des dépenses irrégulières (dépenses sans pièces justificatives ou irrégulières et dépenses inéligibles). Sur une consommation totale de carburant de 18 936 974 640 F CFA à la même période, on constate que 425 766 273 F CFA représentent des consommations irrégulières, soit 2,24 % du montant total. Par rapport à 2017, cette consommation est passée du simple au double à savoir de 9 668 157 607 F CFA à 18 936 974 640 F CFA.

Les montants les plus élevés de dépenses irrégulières ont été constatés par ordre décroissant dans les ministères de la Sécurité ; de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur ; de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Compte tenu de la persistance des dépenses irrégulières, l'ASCE-LC a recommandé le contrôle régulier des régies d'avances par les services habilités du MINEFID.

□ **La Cellule nationale de Traitement des Informations financières**

La Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) a pour mission principale de recevoir, d'analyser et de traiter le renseignement financier sur les circuits de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. La CENTIF a produit son rapport d'activités 2019 et l'a rendu public en août 2020.

Les activités de la CENTIF au cours de l'année 2019 se répartissent entre le traitement des dossiers, la coopération avec les institutions nationales, la contribution aux activités communautaires et la coopération internationale.

Pour ce qui est du traitement des dossiers, la CENTIF a reçu deux cent

soixante-neuf (269) déclarations de soupçons (DS) dont treize (13) demandes d'informations (DI) et cinq (05) informations spontanées (IS). Sur ces 269 DS reçues, 221 ont été traitées, 61 transmises au Parquet et 63 classées.

La cartographie des opérations suspectes pour l'année 2019 fait ressortir les principales caractéristiques suivantes :

- utilisation d'un compte privé pour recevoir des ressources issues d'activités commerciales ;
- compte d'épargne alimenté par des versements inhabituels de montants élevés, sans justification probante de l'origine des ressources ;
- exécutions de transferts hors UEMOA de montants unitaires supérieurs à 500 000 F CFA sans production de pièces justificatives ;
- transactions atypiques effectuées sur un compte de salarié sans justification probante de l'origine des ressources et sans relation avec le profil du client ;
- réceptions multiples de transferts par une OBNL sans justification économique de l'utilisation et de la destination des ressources ;
- versements de montants inhabituels en espèces sans justification probante de l'origine des ressources et refus de collaboration du client ;
- réception d'un transfert de montant important dont les motifs ne sont pas cohérents avec les justifications données par le bénéficiaire qui n'est pas client de la banque et qui réside dans une zone à risque élevé d'actes terroristes ;
- utilisation de prête-noms pour effectuer des versements de montants importants en espèces sur un compte sans justification de l'origine des ressources ;
- transactions effectuées sur le compte d'une Personne politiquement exposée (PPE) sans justification de l'origine des ressources ;
- remboursement anticipé sur un contrat d'assurance-vie sollicité dans des conditions de complexité inhabituelles et refus de collaboration

du client ;

- exercice d'une activité non autorisée et à risque élevé de BC sans informations sur l'origine des ressources versées en espèces sur le compte du client ;
- utilisation de fausses identités pour effectuer des transferts, possible implication dans des opérations d'arnaques sur internet ;
- versements de montants élevés en espèces sans justificatifs de l'origine des ressources ;
- tentative d'ouverture d'un compte bancaire en fournissant des informations fausses et refus de collaboration du prétendant au compte;
- modification frauduleuse de soldes des comptes à travers une intrusion dans le système d'information d'une institution financière ;
- utilisations frauduleuses de pièces d'identité pour recevoir ou émettre des transferts, possible implication dans des opérations d'arnaques sur internet.

□ **La Cour des Comptes**

La Cour des Comptes a publié en janvier 2021⁷ son rapport public 2019. Le rapport a donné lieu à des observations, constats et recommandations. Les contrôles de la Cour des Comptes ont permis de ressortir des irrégularités par rapport aux normes juridiques et de gestion en vigueur, de formuler des recommandations en vue de l'amélioration de la gestion des structures contrôlées.

Cinq entités, que sont le Centre hospitalier régional (CHR) de Koudougou, la commune urbaine de Koupèla, le Conseil régional du Centre-Est, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) et la Loterie nationale burkinabè (LONAB), ont été contrôlées par la Cour. Les rapports définitifs desdits contrôles ont été adoptés au contradictoire.

Par ailleurs, la Cour a réalisé un audit de performance du Fonds minier de

⁷ Habituellement le rapport public de la Cour des Comptes est publié en décembre de l'année suivante, mais cette fois sa publication est intervenue avec un léger retard d'un mois.

Développement local et procédé à la certification des états financiers du Programme de Modernisation de l'Administration publique.

- *L'audit du CHR de Koudougou*

L'audit du CHR de Koudougou a permis de faire plus d'une dizaine de constats. On note ainsi :

- la non mise en œuvre des recommandations antérieures ;
- la faible responsabilisation des acteurs doublée d'une absence de formalisation des procédures ;
- l'absence d'un dispositif formalisé de maîtrise des risques ;
- l'insuffisance des contrôles ;
- l'insuffisance de communication avec les usagers ;
- l'absence de constitution de garantie de bonne exécution des marchés de 2017 et de 2018 ;
- les pénalités de retard non liquidées ;
- les dysfonctionnements dans l'approvisionnement ;
- les mauvaises conditions de stockage et de conservation des produits et consommable pharmaceutiques ;
- les insuffisances dans la distribution et le suivi des médicaments.

- *Le Conseil régional du Centre-Est*

L'audit du Conseil régional du Centre-Est révèle quelques lacunes de gestion, notamment :

- l'absence d'évaluation du personnel du Conseil régional ;
- l'absence de Plan régional de Développement ;
- l'absence de programme annuel d'activités et de rapports d'activités ;
- la non tenue des registres des comptables de l'ordonnateur ;
- l'inexistence de Plan de Passation de Marché ;
- l'absence de preuve matérielle de publication des avis d'appel à concurrence ;
- l'inexistence de délibération portant sur les seuils d'approbation ;

- l'absence de constitution de cautionnement en garantie de bonne exécution ;
 - l'absence de codification des biens mobiliers et immobiliers ;
 - l'inexistence de livre journal de biens mobiliers et immobiliers ;
 - l'absence d'acte administratif de répartition du carburant.
- *La commune urbaine de Koupèla*

Le contrôle de cette commune urbaine a concerné les exercices 2015-2017 et a fait ressortir les faits suivants :

- la non tenue du registre des délibérations ;
 - l'inexistence des outils de pilotage ;
 - la non tenue du livre journal de l'inventeur ;
 - l'absence d'inventaire périodique des matières ;
 - l'absence de l'état de l'actif ;
 - l'absence de codification des biens mobiliers et immobiliers.
- *L'audit de la CCI-BF*

Le contrôle de la CCI-BF a, quant à lui, concerné les exercices 2014-2016 et révélé :

- des irrégularités dans la gestion des frais de missions ;
- des paiements de frais de mission sans pièces justificatives ;
- des décaissements irréguliers de sommes d'argent ;
- des octrois de somme d'argent (40 millions) au profit de 80 associations des marchés et yaars sans aucun critère d'éligibilité ;
- des règlements de factures par chèques à des personnes autres que les prestataires ;
- des appuis irréguliers au ministère en charge du Commerce ;
- une absence de Plan de Passation de Marché validé ;
- un non-respect de la réglementation fiscale relative aux marchés publics ;

- une inadéquation de l'organigramme actuel de la CCI-BF ;
 - une non mise à jour du manuel de procédure ;
 - une absence d'un code d'éthique et de déontologie et d'une cartographie des risques, etc.
- *L'audit de la LONAB*

Le rapport de la Cour des Comptes a permis de révéler que, tout comme à la CCI-BF, la LONAB n'a ni code d'éthique, ni code de déontologie. Par ailleurs, on constate une absence de transparence dans l'octroi des autorisations d'ouvertures des clubs PMUB et plusieurs passations de marchés par la procédure du gré à gré.

De façon générale, la Cour des Comptes note la non-production du compte général de l'administration des finances, la mauvaise gestion des véhicules de l'État, le mauvais suivi des ressources transférées de l'État aux collectivités, le non-respect de la réglementation de la Commande publique et une insuffisance de justifications de décisions de déblocage des fonds.

□ **L'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP)**

L'ARCOP, à l'image des autres structures de contrôle, a publié son rapport d'activités 2019, conformément à l'article 6 du décret n°2017-0050/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande publique (ARCOP). Aux termes de cet article, l'ARCOP adresse chaque année, au Premier ministre, avant le 1^{er} juillet, un rapport rendant compte de l'exercice de ses missions et de ses moyens au cours de l'année écoulée.

L'année 2019 a été marquée par des innovations importantes dans l'application de la réglementation de la commande publique et par un vaste exercice de revue stratégique du cadre juridique ayant abouti à l'adoption de textes et à l'élaboration d'outils de gestion pour accompagner davantage les acteurs du secteur.

L'ARCOP a ainsi participé à l'élaboration des différents projets de textes et donné son avis sur l'élaboration de sept projets de textes d'autres structures relatifs à la commande publique. Elle a reçu et traité huit dénonciations respectivement contre la LONAB, le BUMIGEB, WATAM SA, la commune de Bagaré, le MINEFID, Doriane IS, le Projet de Développement hydro-agricole de Soum/Boulkiemdé (PDHAS) et l'entreprise EROC SARL.

Depuis 2018, les plaintes enregistrées en matière de litige, sont liées invariablement et de façon décroissante aux règles relatives à la participation et aux capacités des candidats, au respect des prescriptions des Dossiers d'Appel à Candidature (DAC) et à l'évaluation des offres. Ces trois types de causes représentent à eux seuls environ 90% des causes de plaintes devant l'Organe de Règlement des Différends (ORD).

Au titre des mauvaises pratiques en matière de commande publique, l'analyse et le traitement des plaintes et dénonciations faites à l'ORD montrent quelques dysfonctionnements.

On peut noter par exemple, au niveau des autorités contractantes, les modifications des dossiers standards, les exigences excessives (certificat de vie pour le personnel), l'appréciation mécanique des formulaires prévus dans les dossiers, l'attribution et l'évaluation des marchés à commandes, les corrections des offres financières, le refus de mettre en œuvre les décisions de l'ORD et la communication des informations confidentielles sur la situation de certaines entreprises.

Au niveau des soumissionnaires, on peut retenir les remises et les rabais excessifs, les prix non réalistes de certains items, les erreurs manifestes dans les prix unitaires, les livraisons partielles.

En conséquence, l'ARCOP a exclu certaines entreprises de la commande publique pour des périodes déterminées.

2.2.1.4. Le pouvoir judiciaire

En ce qui concerne la Justice, la création des pôles spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières, au sein des Tribunaux de Grandes Instance (TGI) de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, semble avoir donné un souffle nouveau aux magistrats dans le domaine de la lutte contre la corruption. De sorte que la Justice procède de plus en plus à l'ouverture quasi systématique d'informations judiciaires pour des faits de corruption et de malversation financière. Au cours de l'année 2020, plusieurs enquêtes ont été ouvertes après des publications de presse ou des dénonciations d'OSC. En témoignent certaines affaires, comme celles des 77 véhicules du maire de la commune de Ouagadougou ; du DG de l'Agence de Conseil et de Maîtrise d'Ouvrage (ACOMOD) ; du Directeur adjoint des douanes ; de Jean Claude Bouda, ancien ministre de la Défense et des Anciens combattants ; du Greffier en Chef du TGI de Bobo-Dioulasso ; du magistrat Narcisse Sawadogo, etc.

□ Quelques dossiers en cours d'instruction au TGI de Ouagadougou

• Le dossier Jean-Claude Bouda

Le dossier Jean-Claude Bouda, du nom l'ancien ministre de la Défense et des Anciens combattants a défrayé la chronique au cours de l'année 2020. En dépit des subterfuges des avocats de M. Bouda pour le soustraire de la justice classique au profit de la Haute Cour de Justice, organe chargé de juger les membres de l'Exécutif pour les crimes et délits commis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur fonction, les juges sont restés droits dans leurs bottes. Le 20 mai 2020, le juge d'instruction en charge du dossier rendait une ordonnance d'incompétence partielle dans le dossier Bouda. S'il se déclarait incompétent pour connaître des faits de fausse déclaration de patrimoine reprochés à M. Jean-Claude Bouda au moment de son entrée au gouvernement, il reconnaissait en revanche la compétence des juridictions de droit commun pour connaître des faits de faux et usage de faux en écriture

privée, de délit d'apparence et de blanchiment de capitaux pour lesquels l'ancien ministre de la Défense et des Anciens combattants était également poursuivi.

Cette ordonnance d'incompétence partielle a fait l'objet d'un appel par le prévenu. En plus d'avoir déclaré mal fondée cette saisine, la Cour d'Appel a souligné que les juridictions de droit commun sont bel et bien compétentes pour connaître de l'infraction de fausse déclaration d'intérêts et de patrimoine à lui reprochée.

Ce dossier fait suite à une série de publications des images, sur les réseaux sociaux, d'une propriété immobilière de Jean-Claude Bouda dans sa ville natale de Manga. Après une analyse du coût de cet investissement en rapport avec la déclaration des biens et de patrimoine, effectuée par le ministre le 1^{er} février 2016, le REN-LAC a estimé qu'un certain nombre de faits pouvaient lui être incriminés. À savoir la fausse déclaration d'intérêt et de patrimoine puisqu'elle ne mentionnait nulle part une telle acquisition et le délit d'apparence parce que trois ans de fonction gouvernementale avec un salaire mensuel de 1 023 320 F CFA ne pouvaient non plus lui permettre de construire un tel duplex évalué provisoirement à 252 845 115 F CFA. C'est au regard de ces faits que le REN-LAC a déposé une plainte contre lui le 26 avril 2019. Laquelle a abouti à des poursuites judiciaires et un mandat de dépôt à la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO) contre ce grand commis de l'État ; une première dans l'histoire de la lutte anti-corruption au Burkina Faso. Après quatre mois de détention, Jean-Claude Bouda a bénéficié d'une liberté provisoire le 22 octobre 2020. Le lendemain 23 octobre, le REN-LAC a noté sa constitution de partie civile dans ce dossier qui est toujours en instruction au TGI de Ouagadougou à la date du 31 décembre 2020.

- **L'affaire du DG de l'ACOMOD**

À la suite de la parution d'un article de presse dans *Courrier Confidentiel* N°202 du 25 avril 2020, le Parquet du TGI de Ouagadougou a diligenté

une enquête concernant l'Agence de Conseil et de Maitrise d'Ouvrage (ACOMOD). Laquelle a révélé que le Directeur général a autorisé la passation de deux marchés publics au profit de son épouse à travers un groupement de soumissionnaires. Le premier marché d'une valeur de 45 462 450 F CFA a été attribué par la procédure de consultation directe au groupement de société NK consultant SARL et la Société de Contrôle et d'Etude des Travaux et d'Expertise (SCETE SARL) de l'épouse du DG. Le second marché, d'un montant de 155 704 000 F CFA, a été octroyé à la société SCETE SARL et 2ARTS.

Le DG, le PCA et M. Ibrahim Sanou, représentant la société 2ARTS dans le contrat, ont été mis en examen par le juge d'instruction et poursuivis pour les faits de conflit d'intérêts, favoritisme, simulation illicite et blanchiment de capitaux. Ce dossier est sur la table du juge d'instruction du cabinet n°03 du TGI de Ouagadougou.

- **L'affaire du DG adjoint des Douanes**

Cette affaire est partie d'une dénonciation reçue par l'Autorité supérieur de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC). Cette dernière a mis à contribution le Commissariat central de Police de Ouagadougou pour investiguer sur des faits d'enrichissement illicite à l'encontre de William Alassane Kaboré, Directeur général adjoint des Douanes. L'enquête révèle que M. Kaboré a, par simulation illicite, utilisé le nom de Anne Christophe Kaboré pour l'achat et la mise en valeur, dans la ville de Ouagadougou, de 15 parcelles évaluées à 1 300 000 000 F CFA. Si les 15 parcelles étaient bien au nom de Anne Christophe Kaboré, la fortune était, quant à elle, constituée au nom du Directeur général adjoint lui-même. Vu son statut de fonctionnaire et son nombre d'années de service (23 ans), il est admis qu'il ne pouvait se constituer une telle fortune. M. Kaboré avait aussi emprunté l'identité de Salif Sylla, afin d'acheter 655 tonnes de ciment pour la construction de plusieurs immeubles. Il lui est, enfin, reproché d'avoir transféré des fonds dont il n'a pu

justifier ni l'origine devant les enquêteurs, ni la nécessité. En recourant à des prête-noms, M. Kaboré était lui-même conscient de la disproportion manifeste entre ses revenus et ses avoirs. Le parquet du TGI de Ouagadougou a donc demandé l'ouverture d'une information judiciaire contre lui, son épouse et M. Salif Sylla pour enrichissement illicite, délit d'apparence et blanchiment de capitaux. Les trois ont été mis sous contrôle judiciaire. Au 31 décembre 2020, le dossier est toujours en instruction.

□ **Quelques dossiers jugés en première instance**

Au cours de l'année 2020, la Justice a jugé quelques dossiers emblématiques de corruption et prononcé des condamnations en première instance. C'est le cas des affaires CNSS, des six gendarmes et d'un greffier en chef à Bobo-Dioulasso.

• **Le dossier CNSS**

L'affaire de recrutement de 85 agents à la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) a été vidée, en première instance, le 16 novembre 2020. Le Tribunal a condamné trois personnes dont le Directeur des Ressources humaines (DRH), Wendmanegda Norbert Zeda, son épouse, Natacha Carelle Ouédraogo, et le Chef du personnel, Daniel Sawadogo, reconnues coupables de fraude, favoritisme et népotisme. Le DRH et le Chef du personnel ont tous deux écopé de 30 mois d'emprisonnement ferme plus interdiction d'exercer un emploi ou un mandat public pendant 05 ans. L'épouse du DRH a, elle, reçu une condamnation de 12 mois de prison ferme et une amende de 500 000 F CFA assortie de sursis.

Le tribunal a relaxé certains prévenus au bénéfice du doute. Il s'est, toutefois, déclaré incompétent à ordonner l'annulation et la reprise du concours. Le REN-LAC et la CGT-B ont vu leur déclaration de partie civile reçue, mais ont été débouté du surplus de leur réclamation.

La décision a fait l'objet d'appel aussi bien par le REN-LAC que par les

prévenus. Jusqu'au 31 décembre 2020, le jugement en appel n'avait pas été programmé.

- **Six gendarmes poursuivis pour corruption**

En octobre 2019, un procès a été ouvert, au TGI de Ouagadougou, contre six gendarmes en service à la Brigade territoriale de Baskuy et un (01) commerçant de la place. Poursuivis pour des faits de corruption, complicité de concussion, abus de fonction, blanchiment de capitaux, escroquerie et complicité d'escroquerie, cinq d'entre eux ont été reconnus coupables de l'infraction de corruption. Un a été relaxé. Quant au commerçant, il a été reconnu coupable de complicité. Cette décision a été rendue le 12 août 2020 par le pôle ECOFI du TGI de Ouagadougou. Le REN-LAC s'est constitué partie civile et a réclamé aux coupables un franc symbolique à titre de dommages et intérêts.

Cette décision a également fait l'objet d'un appel non encore jugé au 31 décembre 2020.

- **Le dossier du Greffier en chef du TGI de Bobo-Dioulasso**

Ce dernier s'est rendu coupable de détournement de deniers publics d'une valeur de 97 261 229 F CFA. Il a été jugé et condamné à une peine d'emprisonnement de dix ans dont quatre avec sursis et une amende ferme de 294 786 375 F CFA.

- **Des dossiers toujours en souffrance**

En dépit de certains efforts forts appréciables dans le traitement des dossiers de corruption par la Justice, certaines affaires sont toujours en souffrance. On en veut pour preuve l'affaire Ousmane Guiro, ancien DG des Douanes, et l'affaire Nathalie Somé, ancienne Présidente du Conseil supérieur de la Communication (CSC).

Par ailleurs, au constat, les juridictions de premier degré semblent plus

sensibles à la lutte contre la corruption que celles du second degré. Cette situation annihile les actions de répression contre de nombreux auteurs de crimes économiques, puisque la plupart des décisions de condamnation rendues en première instance sont infirmées en appel. Plus grave encore, certaines décisions de condamnation, telles que celle du Secrétaire permanent des Engagements nationaux, n'ont jamais été exécutées. Sans oublier le refus de la Justice de procéder à un toilettage interne, protégeant toujours des acteurs judiciaires auteurs de corruption, comme en témoigne l'affaire Narcisse Sawadogo.

□ Une impunité garantie aux acteurs judiciaires

En juin 2020, la presse burkinabè informe l'opinion que Narcisse Sawadogo, magistrat à la Cour d'Appel de Ouagadougou, et Alassane Baguian, un particulier, réclament au maire de Ouagadougou, Armand Béouindé, 70 millions F CFA. Il s'agissait pour les deux hommes, en contrepartie de ladite somme, d'approcher les juges en charge d'un dossier dans lequel le maire est impliqué pour obtenir un classement sans suite. Cette information est plus tard corroborée par la diffusion sur les réseaux sociaux d'enregistrements sonores d'une conversation des deux hommes avec le maire.

Par la suite, le Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Ouagadougou, décide de poursuivre Narcisse Sawadogo et son complice Alassane Baguian pour des faits de tentative d'escroquerie et de diffamation. Alors que le premier est placé en garde à vue, le second est détenu à la Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou (MACO). À l'issue de leur comparution devant la Chambre correctionnelle du TGI de Diébougou, le 15 août, les juges n'ont retenu que les faits de tentative d'escroquerie et les ont condamnés à une peine d'emprisonnement de 24 mois dont 12 mois avec sursis, en plus d'une amende de 1 000 000 F CFA. Pendant l'instruction, le REN-LAC a porté plainte contre les deux prévenus pour trafic d'influence. Toutefois, cette plainte est restée sans suite. La décision de la Cour d'appel

de Bobo-Dioulasso, intervenue quatre mois plus tard, a infirmé celle du TGI de Diébougou, contribuant à jeter le discrédit sur une institution perçue par l'opinion nationale comme un instrument de répression des plus faibles par les puissants.

L'affaire Narcisse Sawadogo apparaît comme une prime à l'impunité pour les acteurs judiciaires et rappelle celle de la commission d'enquête du Conseil supérieur de la Magistrature (CSM), mise en place en 2016, sur des allégations de manquement à l'éthique et à la déontologie de certains acteurs judiciaires. Alors que cette commission a officiellement épinglé trente-sept (37) magistrats, trois (3) avocats, cinq (5) greffiers, quatre (4) Officiers et Agents de Police judiciaire (OPJ/APJ) de la Gendarmerie nationale pour être traduits en Conseil de discipline, l'affaire a purement et simplement été étouffée en 2018. Sans qu'aucun de ceux qui ont été épinglés ne soit inquiété. Au cours de l'année 2020, aucun Conseil de Discipline n'a eu lieu au niveau de la magistrature. De son côté, la ministre de la Justice, Gardes des Sceaux, Victoria Kibora/Ouédraogo, soutient que des négociations sont en cours pour le financement des différentes sessions de cette instance. Dans la mesure où des dossiers ont été reçus par la commission des requêtes du CSM pour passer en Conseil de discipline, le REN-LAC estime important que les sessions se tiennent pour examiner les différents dossiers.

2.2.2. Les initiatives des acteurs non étatiques

2.2.2.1. La contribution du REN-LAC

Dans le but de renforcer l'engagement et l'intérêt des populations à refuser et à combattre la corruption, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées par le REN-LAC en 2020. La plupart de ces actions visent à inculquer aux populations une culture de veille citoyenne dans la gestion de la chose publique.

Cinq cent vingt-deux (522) activités de sensibilisation des citoyens ont été

menées dans cent-quarante-quatre (144) communes du pays.

Ces activités de sensibilisation, qui vont des émissions radio aux conférences publiques en passant par des ateliers de formation, des vidéo-débats, théâtres-forums et des publications dans la presse, ont permis de toucher 35 896 personnes.

Cependant, ce chiffre connaît une baisse de 21,51% par rapport à 2019. Cette situation s'explique en grande partie par les mesures barrières adoptées avec la crise sanitaire de la Covid-19 et la dégradation du contexte sécuritaire dans certaines régions du pays telles que l'Est, le Centre-Nord, le Nord et le Sahel. Malgré ce contexte national difficile, le Réseau a œuvré à la mise en place de structures de veille citoyennes de l'action publique, notamment dans le secteur de l'éducation.

□ **La création de 55 nouveaux Clubs anti-corruption**

En 2020, le REN-LAC a pu mettre en place cinquante-cinq (55) clubs anti-corruption dans les lycées et collèges de trente-cinq (35) communes ; 49 de plus que l'année précédente.

Ces cadres ont pour objectif de sensibiliser les élèves et les autres acteurs de l'éducation sur la corruption et les mauvaises pratiques dans les établissements d'enseignement.

□ **La production et la diffusion de la Bande dessinée (BD) Kouka**

Compte tenu de l'inaccessibilité de certaines zones, le REN-LAC n'a produit et diffuser que 20 000 exemplaires de la BD Kouka en 2020, contre 30 000 en 2019. Outil d'éducation citoyenne de la jeunesse par le divertissement, la BD Kouka contribue fortement à influencer les comportements et attitudes des jeunes scolaires de moins de 17 ans vis-à-vis de la corruption. La BD Kouka N°19 s'est penchée sur la corruption et la mauvaise gestion du foncier, en particulier les opérations de lotissement. Le scénario, inspiré de faits d'actualité, s'est axé sur les problèmes vécus par les populations lors des

lotissements, tels que les détournements de parcelles.

La BD est, depuis 2006, accompagnée d'un jeu concours très prisé par les élèves. La 14^e édition de ce jeu concours tenue en 2020 a connu un taux de participation satisfaisant, en dépit de la pandémie de la Covid-19 qui a impacté négativement la production et la diffusion de la BD. Plusieurs établissements avaient été temporairement fermés.

Ce sont 1 119 élèves du primaire, du post-primaire et du secondaire qui ont pris effectivement part à ce jeu concours, contre 2 154 élèves l'année dernière. Ce qui représente une baisse du taux de participation de près de 50%.

□ **La formation pour le renforcement du contrôle citoyen de l'action publique**

Le REN-LAC a poursuivi, en 2020, ses activités de formation sur le contrôle citoyen de l'action publique en matière de lutte contre la corruption dans deux nouvelles localités : Dédougou et Dori. Par ailleurs, pour accroître le niveau de dénonciation de la corruption chez la gent féminine, 294 femmes leaders d'opinion de la Société civile, des syndicats et des partis politiques ont été outillées sur le contenu de la loi anti-corruption dans les 13 chefs-lieux de région. Plus d'une centaine d'activistes, de blogueurs et de journalistes ont également été formés sur les mécanismes de dénonciations dans la plateforme numérique *Veenem AC*. Dans cette dynamique, un Prix spécial REN-LAC de la bonne gouvernance et de la redevabilité a été décerné à l'occasion des Burkina Golden Blog Awards 2020 organisé en décembre par l'Association des Blogueurs du Burkina (ABB).

□ **Les initiatives de veille citoyenne**

Depuis 2017, le REN-LAC a signé une convention avec le ministère des Infrastructures et du Désenclavement (MID) pour le suivi-citoyen des grands projets routiers de l'État. L'équipe du suivi est constituée du REN-LAC et du MID. Le suivi a débuté en 2018 et concerne les trois projets suivants :

- Projet 1 (région du Centre) relatif aux travaux d'aménagement et de bitumage de la section urbaine RN04, allant au croisement de la RN03 à l'échangeur de l'Est à Ouagadougou y compris un mini échangeur et le prolongement jusqu'au croisement de l'avenue de la liberté (Route de l'Hôpital Yalgado) ;
- Projet 2 (région du Centre-sud) relatif aux travaux de construction et de bitumage de la RN29 (Manga-Zabré) ;
- Projet 3 (région de l'Est) relatif aux travaux de construction et de bitumage de la route Kantchari-Diapaga- Tansarga jusqu'à la frontière du Bénin.

Au cours de l'année 2020, une mission de vérification a été organisée pour chacun des trois projets, excepté les travaux du 11 décembre 2020 dans la région des Cascades pour lesquels l'équipe a effectué deux missions.

Les sorties-terrain ont permis de constater le non-respect des délais d'exécution et la conclusion de nombreux avenants qui saignent les finances publiques. L'exemple le plus emblématique à ce niveau reste les travaux d'aménagement et de bitumage de la section urbaine RN04, allant au croisement de la RN03 (Ouagadougou). Ce chantier connaît un retard de plus de trois (03) ans.

Le lot2 du projet de l'axe Kantchari-Diapaga-Tansarga-Frontière du Bénin, est, quant à lui, en phase de résiliation de contrat pour permettre à une autre entreprise de poursuivre les travaux.

Il est en de même pour les chantiers du 11 décembre 2020 où aucun des sept (07) lots n'était achevé dans les délais pour permettre une bonne commémoration des festivités.

À la date du 11 décembre, les cinq (05) lots du chantier Banfora enregistraient des taux d'exécution physique de 91,47% (lot2) et 97,28% (lot5). Les deux lots restant de Sindou et de Niangoloko étaient respectivement à 92 et 91% de taux d'exécution physique. Un délai supplémentaire jusqu'au 31 janvier 2021 a dû être accordé aux entreprises en charge des travaux.

Faisant suite aux plaintes récurrentes des points focaux concernant l'état de dégradation des travaux du 11 décembre 2019 dans la région du Centre-Est, une mission de vérification conjointe REN-LAC/MID s'est rendue sur les lieux au cours de l'année 2020 et a pu faire les observations suivantes relatives à :

- l'affaissement du bitume par endroit avec des nids de poule ;
- la dégradation des panneaux de signalisation ;
- l'obstruction des caniveaux par des coffrages et du sable ;
- l'érosion de nouvelles rues aménagées sous l'effet de la saison pluvieuse ;
- la dégradation de plusieurs dalles, notamment au niveau des jonctions entre les rues ;
- un problème de canalisation des eaux qui débouchent dans des concessions des zones non loties.

En réaction aux interpellations, le MID a pris l'engagement de contacter les entreprises concernées pour des réparations avant la réception définitive des travaux qui devrait impliquer les points focaux du REN-LAC/MID.

Ces points focaux occupent une place importante dans le suivi-citoyen des différents projets routiers de l'État. L'expérience a démontré que le contrôle est efficace, lorsque les acteurs se trouvent à la fois être les bénéficiaires directs. De fait, ces points focaux effectuent un suivi quotidien des projets et communiquent leurs résultats au REN-LAC. En octobre 2020, 29 d'entre eux ont bénéficié d'un renforcement de capacité sur le contrôle citoyen en matière de lutte contre la corruption, ainsi que sur la commande publique et les procédures de passation des marchés, afin d'être plus efficaces dans leurs actions.

L'organisation de la 15^e édition des JNRC

La 15^e édition des Journées nationales du Refus de la Corruption (JNRC) s'est tenue du 1^{er} au 09 décembre 2020 autour du thème : « *Transparence et*

redevabilité dans la gestion des ressources minières au Burkina Faso ».

Le choix de ce thème s'explique par le caractère stratégique de l'exploitation minière industrielle, actuellement premier secteur d'exportation du Burkina Faso. Par conséquent, les citoyens nourrissent beaucoup d'attentes des retombées de cette exploitation qui ne sont pas toujours perceptibles sur le développement socio-économique du pays, à cause notamment de la corruption qui gangrène le secteur.

L'objectif de cette 15^e édition était de contribuer à placer ce secteur au cœur des priorités de lutte anti-corruption. Au cours de ces JNRC, 76 activités d'interpellation des pouvoirs publics et de sensibilisation des populations ont été menées aussi bien au niveau du siège que dans les CRAC. Parmi lesquelles, on peut citer à Ouagadougou l'organisation d'un grand forum citoyen sur la transparence dans la gestion minière. À ce forum, s'ajoutent des campagnes d'affichages, des émissions radio et télé, des vidéo-débats et thé-débats, et des conférences publiques sur le sujet.

Le forum national sur l'exploitation minière a été une véritable tribune d'interpellation citoyenne des pouvoirs publics et des entreprises du secteur. Les différentes communications ont porté sur les thèmes du dispositif juridique et institutionnel de la gestion minière au Burkina Faso ; et de la lutte contre la corruption dans le secteur minier. Les débats se sont déroulés en présence de 500 participants dont le ministère des Mines et des Carrières, la Chambre des Mines, les Syndicats, les OSC intervenant dans le secteur, le Parlement, etc. Ils ont permis de formuler des recommandations aux différents acteurs. Le forum a abouti à l'idée de création d'une vaste coalition d'OSC pour une veille citoyenne dans la gestion des ressources minières. Cette coalition a pour mission de :

- veiller à la transparence des activités du secteur minier au Burkina Faso ;
- promouvoir la bonne gouvernance dans l'utilisation des ressources minières ;

- instituer un mécanisme de réception et de gestion des plaintes émises par les communautés locales ;
- contribuer à la vulgarisation de l'information sur les activités minières et les substances de carrière au Burkina Faso ;
- proposer des réflexions pour faire de l'exploitation minière un levier de développement socio-économique stable et durable ;
- dénoncer les mauvaises pratiques des exploitants miniers ;
- interpeller et inviter les politiques, les acteurs ou promoteurs miniers et des carrières au respect des engagements, des normes internationales, régionales et à l'observance de leurs responsabilités sociétales.

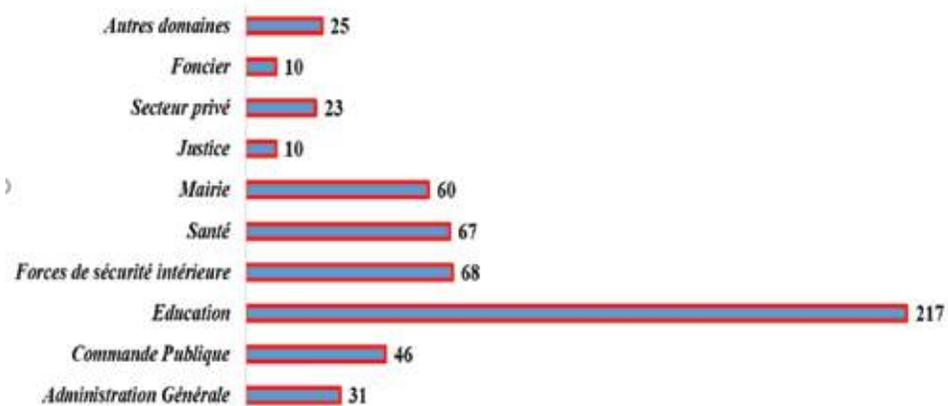
□ **La réception et le traitement des plaintes et dénonciations**

Au cours de l'année 2020, le Réseau a reçu et traité 557 dénonciations de faits de corruption. Un chiffre en nette augmentation de 61,45% par rapport à 2019 où ce nombre était de 345. Ces dénonciations ont concerné plusieurs secteurs. Le secteur de l'éducation a enregistré le plus grand nombre de plaintes et dénonciations avec 217 cas. Il est suivi respectivement par celui des Forces de Sécurité intérieure (FSI)⁸ et de la Santé avec 68 et 67 cas enregistrés. Les collectivités territoriales, notamment les mairies, arrivent en quatrième position avec 60 cas de dénonciations. La commande publique enregistre, elle aussi, un nombre élevé de 46 plaintes et dénonciations. La Justice, le Foncier et le Secteur privé, en particulier les cabinets de recrutement, n'ont pas été épargnées par les dénonciations (**Graphique 13**).

Le fort taux de dénonciation dans l'Éducation pourrait s'expliquer par le nombre élevé d'activités de sensibilisation réalisées dans ce secteur. Qui concentre plus d'un cinquième (20,28%) des actions de sensibilisation effectuées en 2020. Cette performance a été rendue possible grâce à une bonne collaboration avec les acteurs du domaine : syndicats, associations d'élèves et clubs anti-corruption, APE, COGES.

⁸ Police nationale (40 cas), Gendarmerie (18 cas), Police municipale (6 cas), Douanes (4 cas) et, GSP (1 cas)

Les actions de sensibilisation ont particulièrement ciblé les problèmes des ventes de places, de l'instauration des cotisations spéciales et du montant élevé des cotisations APE. En outre, la mise en place des Cadres de Suivi-citoyen des Prestations de Services publics (CSC-PS), avec l'appui de l'Union européenne (UE), a facilité le traitement des plaintes et dénonciations dans les secteurs de l'éducation et de la santé.



Graphique 13 : Les secteurs d'activité concernés par les plaintes et dénonciations en 2020

Encadré 6 : Quelques plaintes et dénonciations traitées par le siège et les CRAC

Cas 1 : *À Ouahigouya, le CRAC du Nord en croisade contre les rackets de commerçants par des agents de la Direction provinciale des Impôts du Yatenga*

Un commerçant de la ville de Ouahigouya a constaté que d'une année à une autre, le montant de l'impôt qu'il doit payer pour son commerce pouvait passer du simple au double, voire plus ; mais sans que son chiffre d'affaires ne s'améliore sensiblement. Il a également remarqué qu'à chaque fois qu'il négociait avec les agents des impôts, ceux-ci finissaient par lui proposer le paiement d'une somme forfaitaire à condition d'accepter qu'on inscrive sur sa quittance de paiement un montant inférieur à la somme versée. Par exemple, si le commerçant remettait 60 000 F CFA, l'agent mentionnait sur la quittance 30 000 F CFA. Las de ces pratiques, le commerçant a porté plainte, fin 2019, devant le CRAC du Nord à Ouahigouya, estimant à juste titre que cette pratique n'est autre qu'un chantage sur fond d'escroquerie de la part des agents des impôts. Il demande alors au CRAC d'intervenir pour faire cesser cette pratique.

Dès réception de sa plainte, le CRAC a mené des investigations, en début d'année 2020, pour savoir si d'autres commerçants n'étaient pas victimes des mêmes pratiques mafieuses. Sur une vingtaine de commerçants enquêtés, quatorze (14) ont affirmé être aussi des victimes. Craignant d'être identifiés et de subir des représailles de la part de ces agents « hyper puissants », à travers la fermeture de leurs commerces pour une longue période, ils ont fait part au CRAC de leur hésitation à porter plainte.

Après les avoir rassurés quant à la protection de leur identité, le CRAC a obtenu des preuves matérielles (quittances et autres pièces) pour pouvoir enclencher des actions contre ces agents indécents, en rencontrant la Direction provinciale des Impôts (DPI). Laquelle a pris l'engagement de mener, avec l'appui du CRAC, des activités de sensibilisation l'ensemble de ses agents, tout en invitant les commerçants à refuser et à dénoncer les rackets soit auprès du CRAC, soit auprès de la DPI.

Cas 2 : *Le CRAC du Centre-Ouest fait la lumière sur une affaire de détournement de fonds COGES au lycée de Sogpelcé (Thyou)*

Le 03 mars 2020, le CRAC-CO a reçu une plainte au téléphone d'un citoyen concernant un détournement de fonds COGES par le proviseur du lycée de Sogpelcé dans la commune de Thyou. Par la suite, ce dernier sera affecté dans une autre localité. Selon le plaignant, sur un budget prévisionnel annuel de 5 840 000 F CFA, les dépenses engagées se chiffraient à 3 733 995 F CFA pour une mobilisation de ressources estimées à 3 903 995 F CFA à la date du 29 janvier 2020. Une fois informée, le CRAC a entrepris des démarches pour vérifier la véracité des faits.

Dans un premier temps, une mission du CRAC s'est rendue à Sogpelcé pour rencontrer deux membres du bureau APE, le responsable de la F-SYNTER et deux élèves du lycée. Ces différentes rencontres ont permis au CRAC de confirmer les faits. En plus de ces griefs, l'APE a saisi l'occasion pour dénoncer la gestion de ses fonds par l'administration de l'établissement. Il est ressorti qu'entre 2013 et 2018, l'administration a levé une cotisation spéciale pour équiper le terrain de sport. Cette cotisation, qui au départ, concernait l'année scolaire 2013-2014, s'est poursuivie pendant cinq ans, sans qu'aucun véritable investissement n'ait pu être fait, en dehors de deux poteaux de but, sans filets, fixés sur le terrain de football de l'établissement. Outre la cotisation spéciale, le bureau APE s'est plainte de l'utilisation entière de ses cotisations collectées par l'administration sur la même période. Après que l'APE a récolté les cotisations, l'administration disposait de celles-ci et ne lui faisait le point de la gestion qu'en fin d'année. Or, selon les textes il n'y a que 40% des cotisations APE qui doivent être reversées non pas à l'administration de l'établissement, mais au COGES.

Ce n'est qu'à partir de l'année scolaire 2018-2019 que l'APE avait commencé à percevoir les 60% des fonds collectés qui lui revenaient de droit.

A noter que l'intendant du lycée détenait aussi par devers lui, les cotisations de l'année scolaire 2019-2020, occasionnant le non-paiement du salaire de la secrétaire de l'établissement et du vigile.

De leur côté, les élèves ont dénoncé des paiements de frais de manuels scolaires qu'ils ne recevaient pas.

Après avoir rassemblé ces différentes informations, le CRAC s'est décidé à rencontrer le nouveau proviseur du lycée, l'intendant et l'ex-proviseur incriminé. Vu que ces derniers n'ont pas pu nier les faits, le CRAC a saisi par écrit la DPEPS du Boulkiemdé. Faisant suite à cette saisine, la DPEPS a tenu une rencontre d'échanges et d'information avec le CRAC et pris des mesures dans l'urgence. L'intendant a été sommé de reverser à l'APE ce qui lui revient de droit au titre de l'année scolaire 2019-2020. Une partie de cette somme a été versée, permettant d'éponger les arriérés de salaire de la secrétaire et du vigile.

Pour les autres points, la DPEPS a indiqué au CRAC qu'elle poursuit des investigations et lui fera part de l'évolution de la situation.

Cas 3 : *Le REN-LAC attire l'attention de la Grande Chancellerie des Ordres burkinabè à plus de vigilance dans les décorations*

Courant mai 2020, le REN-LAC a saisi le Grand Chancelier des Ordres burkinabè après avoir pris connaissance de la liste des récipiendaires sur laquelle figurait le nom du maire de Logobou, distingué de la médaille d'honneur des collectivités locales. Or, ce dernier avait été poursuivi et condamné par la justice burkinabè, pour des faits de corruption, à une peine d'emprisonnement de 18 mois assortis de sursis et d'une amende de 2 000 000 F CFA.

Que ne fut donc la stupéfaction du REN-LAC d'apprendre la décoration d'un tel personnage.

Le Réseau a alors invité la Grande Chancellerie des Ordres burkinabè à plus de vigilance et de rigueur dans le processus de décoration qui ne doivent être réservées qu'à des personnes de bonne moralité pour ne pas saper les efforts des acteurs de la lutte anti-corruption en matière de promotion de bonne moralité et de transparence dans la gestion de la chose publique. Néanmoins, le REN-LAC a regretté qu'aucune disposition n'ait été prise pour déchoir le maire de sa décoration.

□ **Des Cadres de Suivi-citoyen des Collectivités territoriales (CSC-CT)**

A l'image des CSC-PS dans les secteurs de l'éducation et de la santé, le REN-LAC a, grâce au soutien de la KFW, mis en place des Cadres de Suivi-citoyen des Collectivités territoriales (CSC-CT) dans les chefs-lieux des régions de

l'Est, du Centre-Est et du Sud-Ouest, et aussi dans les communes de Bobo-Dioulasso et de Koudougou. La création de ces CSC-CT vise la promotion des actions d'éveil de conscience et de mobilisation citoyennes contre la corruption au niveau des administrations décentralisées. Plus de 350 membres des CSC-CT dont des conseillers municipaux, des agents municipaux et des membres de la Société civile ont été outillés sur le dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption.

□ **Les actions judiciaires du REN-LAC**

Le Réseau a effectué un suivi de treize (13) nouveaux dossiers de faits de corruption dans les juridictions, au cours de l'année 2020, en plus de douze (12) anciens dossiers toujours en cours de traitement, portant le nombre à 25. Dix-neuf (19) dossiers sont suivis par le siège à Ouagadougou, quatre (04) par le CRAC-Hauts-Bassins à Bobo-Dioulasso, un (01) par le CRAC-Centre-Ouest à Koudougou et un (01) par le CRAC-Est à Fada N'Gourma.

Au cours de ces quatre (04) dernières années, seulement onze (11) dossiers ont été jugés en première instance avec des décisions de condamnation prononcées par les juges. Toutefois, huit (08) des onze décisions de condamnation en première instance ont fait l'objet d'appel. Deux de ces 8 dossiers ont été jugés. Il s'agit des affaires Narcisse Sawadogo et du maire de Pouni. Dans le premier cas, la Cour d'Appel a infirmé la décision prononcée en première instance, mais dans le second cas, les juges ont confirmé la décision rendue au premier degré.

Certains dossiers traînent toujours en instruction à l'image du dossier des commerçants de Toessin yaar qui se trouve dans les tiroirs du juge d'instruction depuis le 29 décembre 2017.

Au-delà du suivi des dossiers judiciaires, le REN-LAC a organisé des sorties dans les juridictions de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso pour vérifier l'état de mise en œuvre de la loi anti-corruption. Au constat, 25 dossiers de corruption et infractions assimilées ont été jugés dans les juridictions des

deux villes avec des peines de condamnation prononcées. À Bobo-Dioulasso, le TGI a jugé et sanctionné treize (13) dossiers à la Cour d'Appel, tandis qu'à Ouagadougou sept (07) dossiers ont été jugés au TGI et cinq (05) à la Cour d'Appel.

Encadré 7 : Quelques dossiers judiciaires suivis par le REN-LAC

Cas 1 : *Affaire Ministère Public contre la Société I AM GOLD ESSAKANE SA, BOLLORE Logistique SA et autres dans l'affaire dite de charbon fin*

Ce dossier a été programmé le 03 mars 2020. Le tribunal devait trancher sur l'expertise indiquée, ainsi que sur la désignation des experts commis à cette tâche. Après plusieurs renvois liés à la crise sanitaire et aux mouvements d'humeur des travailleurs de la justice, la chambre de jugement spécialisée dans la répression des infractions économiques et financière et de la criminalité organisée du TGI de Ouagadougou a rendu une décision le 05 mai 2020. Le tribunal a décidé d'une expertise minière à la charge de la société Essakane S.A, en désignant deux (02) experts : Moussa Gomina, docteur d'État en science physiques et chargé de recherche en cristallographie et sciences des matériaux ; Rayimwendé Joël Ilboudo, ingénieur métallurgiste. Selon la juridiction, ces deux experts avaient trois mois à compter de leur prestation de serment pour accomplir leur mission et déposer leur rapport. Cette mission doit s'accomplir sous le contrôle du juge Oumarou Zongo ou tout autre magistrat qu'il aurait délégué.

Cas 2 : *Affaire des agents de santé indéliçats : MP C/ SANDWUIDI Léger et ZOUNDI Denis*

Il s'agit d'un attaché de santé, qui, en complicité avec un ouvrier, proposait ses services illégalement aux usagers du Centre hospitalier régional de Koudougou, de sorte qu'il n'y avait aucune trace des patients qu'il prenait en charge dans le centre de santé. Les deux indéliçats profitaient généralement de leurs positions pour extorquer de l'argent aux patients. Courant 2020, ils prennent donc en charge une dame dans les mêmes conditions illégales.

Malheureusement, cette dernière décède. Informé des mauvaises pratiques des deux agents, le REN-LAC entreprend des démarches pour que des poursuites judiciaires soient engagées à leur encontre.

Ils seront poursuivis pour les faits de mise en danger de la vie d'autrui, de concussion, d'abus de fonction en ce qui concerne le sieur Sandwuidi, et de complicité d'abus de fonction pour ce qui est du sieur Zoundi. Le délibéré du dossier a été programmé en avril 2021.

Au niveau des CRAC, des actions de suivis des dossiers judiciaires ont également été entreprises.

- **CRAC-Hauts-Bassins**

En plus du suivi des dossiers en cours de « Détournement de deniers publics d'une somme de plus de 5 000 000 F CFA par le Directeur du CEG de Fara », « d'abus de confiance de la part de l'UNPCB contre Karim Traoré », respectivement aux TGI de Orodara et de Bobo-Dioulasso, deux autres dossiers de crimes économiques ont fait l'objet de jugement et de délibération au TGI de Bobo-Dioulasso. On peut citer celui relatif au détournement de produits pharmaceutiques destinés à la gratuité des soins de santé d'une valeur de 13 000 000 F CFA par Sahada Zerbo et Sorry Koné, tous deux, agents de santé. Jugé le 26 décembre 2019, le délibéré du dossier a eu lieu le 30 janvier 2020. La décision du TGI condamne M. Zerbo à sept (07) ans de prison ferme avec une amende de 7 000 000 F CFA et 475 000 F CFA pour la partie civile. Quant à M. Koné, lui écope d'une peine de trois (03) ans ferme et d'une amende de 2 000 000 F CFA.

- **CRAC-Centre-Ouest**

Le CRAC du Centre-Ouest a entrepris le suivi judiciaire du dossier de la vente de vivres de la cantine scolaire de l'école primaire Wend-panga B de

Koudougou pour lequel le Procureur du Faso près le TGI de Koudougou avait été saisi. À l'issue d'une rencontre avec ce dernier, il est ressorti que le dossier a été classé sans suite. Cependant, le Procureur a promis qu'au regard des nouveaux éléments à sa disposition, il le reprogrammera. Cette rencontre a été l'occasion de revenir sur d'autres dossiers dont le CRAC a connaissance. Il s'agit du dossier d'un soudeur qui estime être victime d'escroquerie dans une affaire d'achat de véhicule et d'un dossier de vente des places dans les cités universitaires de Koudougou.

- **CRAC-Est**

À la suite d'une plainte de présomption de détournement de fonds (1 887 010 F CFA) sous scellé n°42 du 28 août 2015, dans l'affaire Hema Oumar Ouattara contre la boulangerie Wend Konta de Fada, dont le jugement a été rendu en première instance le 20 janvier 2016 au TGI de Fada, le CRAC a introduit et obtenu une audience avec le Président du TGI de Fada, le 20 février 2020.

Lors de cette audience, le Président a confié avoir été saisi du dossier depuis Ouagadougou par le ministère de la Justice et le Conseil supérieur de la Magistrature. Selon lui, le dossier est en instruction et une juridiction compétente a été commise à cet effet, sous la direction du Procureur. C'est à l'issu de ce jugement que la question de la restitution de la somme mise sous scellée sera tranchée. D'après le Président du TGI, la juridiction qui a rendu le jugement en première instance était incompétente pour trancher du scellé.

Le CRAC a également rencontré le doyen des juges d'instruction qui a confirmé ses propos. Le doyen des juges d'instruction a souligné à son tour qu'une fois le processus d'instruction bouclé, le jugement du dossier sera programmé. Le CRAC suit avec intérêt le dénouement de cette affaire.

2.2.2.2. Les actions de la presse

La presse burkinabè continue de s'illustrer brillamment dans des actions de lutte anti-corruption, pour une gouvernance vertueuse au service des populations. À travers reportages, analyses et enquêtes, les journalistes ont, durant l'année 2020, permis de mettre à nu, dans plusieurs secteurs d'activités, des formes variées de corruption et de mauvaises pratiques. Parmi lesquelles la mauvaise gestion du denier public, les conflits d'intérêts, la fraude ou encore la mauvaise gestion du foncier, devenue récurrente ces dernières années, ont occupé une bonne place.

□ La mauvaise gestion du denier public

En 2020, la mauvaise gestion du denier public n'a pas épargné de nombreux services de l'administration publique et parapublique.

Début mars, l'hebdomadaire *L'Économiste du Faso*⁹ rapporte un mécontentement des acteurs de la filière sésame-mangue-karité-anacarde contre les premiers responsables du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA). Le problème soulevé est relatif à l'utilisation de la Contribution forfaitaire obligatoire (CFO). Effectuée sur les produits d'exportation des quatre filières citées¹⁰, la CFO a pour objectif de financer le renforcement des capacités des acteurs desdites filières et promouvoir leur développement. Pour ce faire, une partie des fonds collectés est toujours reversée aux interprofessions. Cela n'a pas été le cas au cours des deux dernières années. Pourtant, les prélèvements ont bien été effectués sur l'anacarde et le sésame, mettant en jeu des sommes importantes d'argent estimées à environ sept milliards F CFA. Sans que le ministère ne puisse pour autant dire aux responsables des interprofessions à quel niveau se trouvent exactement les fonds prélevés. Ce qui dénote un manque de transparence dans l'utilisation

9 FW, Contribution forfaitaire obligatoire. Où sont les milliards prélevés ? *L'Économiste du Faso* N°334 du 02 mars 2020

10 Voir la loi 050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant réglementation des organisations interprofessionnelles des

des ressources publiques.

Quelques jours après, *L'Événement* lève le voile sur des cas de malversation dans la gestion du carburant à l'Université Norbert Zongo (UNZ) de Koudougou, portant sur une somme de plus de 8 millions F CFA. Il s'agit d'une dotation en carburant de 35 responsables qui s'est volatilisée des cartes de recharges. Si la Directrice administrative et financière (DAF) justifie la situation par des besoins non couverts et promet une régularisation, des sources internes interrogées par le journal pointent directement une mauvaise gestion : « *Des cartes inexistantes dans la situation présentée à la réunion extraordinaire de cabinet, le 13 janvier, sont répertoriées dans l'historique des chargements de la direction commerciale de Total Burkina S.A.* ¹¹»

À la même période, *Courrier Confidentiel* dénonce la signature d'un avenant entre l'État burkinabè et l'entreprise française Oberthur Technologie SA. Cette société a obtenu en 2016, dans le cadre d'un contrat de Partenariat Public Privé (PPP), un marché de 15 milliards pour la modernisation et la sécurisation des titres de transport : cartes grises, permis de conduire, etc. Bien que l'attribution du marché eût été annulée à l'époque par l'ARCOP, le gouvernement avait opéré un forcing pour conclure le contrat. Au regard des retards constatés dans la mise en œuvre du projet, l'État n'a pas trouvé mieux comme solution que de contractualiser un avenant d'un montant de 5 milliards F CFA avec ladite société. Les raisons avancées par le gouvernement sont : « *Permettre d'intégrer cinq (05) régions non prises en compte dans le contrat initial et porter la production à 3 300 000 titres de transports.* ¹²» Or, d'après *Courrier Confidentiel*, ces arguments s'avèrent infondés puisqu'il ressort clairement du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), ayant servi de base pour le recrutement de Oberthur Technologie SA, la prise en compte de l'ensemble des treize (13) régions du Burkina Faso. Le nombre de titres à produire n'était pas non plus en-dessous des 3 300 000. Qu'est-ce qui a bien

11 Gaston Bonheur Sawadogo, Université Norbert Zongo. Panne d'essence de 8 millions de francs, *L'Événement* N°417 du 10 mars 2020

12 Y. Ladjji Bama, Sécurisation des cartes grises et permis de conduire. Les 5 milliards à problème, *Courrier confidentiel* N°199 du 10 mars 2020

pu expliquer un tel avenant ? Mystère et boule de gomme.

Au ministère des Affaires étrangères, c'est la gestion du ministre Alpha Barry qui est directement mise en cause par *Le Reporter*. Ce bimensuel indique que dès les mois de juin et de juillet, le département peine à honorer certaines dépenses de services. La faute à une conjonction de facteurs tels que « *les frais de missions fictives, l'utilisation des finances publiques à des fins privées, des détournements des frais de souveraineté, etc.* ¹³»

Le ministre lui-même n'est pas en reste. « *Pour ses voyages privés, souvent à connotation politique à l'intérieur du pays, il se fait servir des frais de mission ridicules. Mais ce sont surtout les dépenses du fonds de souveraineté du ministre qui font polémique* ¹⁴ », poursuit le journal. Cette dépense porte sur une somme de 23 millions F CFA qui a été jugée irrégulière par l'ASCE-LC, lors du contrôle financier de l'année 2018.

Outre les institutions publiques, des Sociétés d'État et Établissements publics de l'État (EPE) ont également été épinglées par la presse, à l'image de la SONABHY et du CBC. D'après *Courrier Confidentiel*, pendant dix ans, la Société nationale burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) a versé, sans aucune base légale, près de trois milliards F CFA au Conseil burkinabè des Chargeurs (CBC) : « *Les responsables des deux sociétés ont fait croire que les fonds étaient collectés par la nationale des hydrocarbures auprès des transporteurs routiers, par camion chargé, et ensuite reversés au CBC. Mais ce n'était qu'un gros mensonge !*¹⁵»

Le CBC, sur la base du nombre de transporteurs qui lui sont affiliés, adressait, chaque mois, une facture à la SONABHY. Cette dernière, supposée avoir collecté par camion et par chargement, 10 000 F CFA, reversait l'ensemble des fonds au CBC. De 2008 à 2018, le montant global versé par an au CBC était estimé à 300 000 000 F CFA. « *Mais comment pendant de nombreuses*

13 Aimé Kobo Nabaloum, ministère des Affaires étrangères. Alpha Barry et les 23 millions F CFA du fonds de souveraineté, *Le Reporter* N°285 du 1^{er} au 14 mai 2020

14 *Ibidem*

15 Hervé D'Africk, SONABHY/CBC. Des centaines de millions de francs CFA virés sans base légale, *Courrier Confidentiel* N°204 du 25 mai 2020.

années, cela a-t-il échappé au contrôle interne de la SONABHY ? Y a-t-il de gros bonnets tapis dans l'ombre qui favorisaient une telle opération clandestine ? Et d'ailleurs, qui a instauré cette pratique ? », s'interroge à juste titre le journal. Avant de conclure à un détournement, dans la mesure où chacune des deux structures reconnaît ouvertement qu'aucun texte n'autorise ces virements.

□ Les conflits d'intérêts

Les révélations de la presse sur les faits de conflits d'intérêts n'ont pas manqué au cours de l'année 2020. L'exemple le plus emblématique a été celui du maire de Ouagadougou, Armand Béouindé, épinglé par *Courrier Confidentiel* à propos de sa gestion clientéliste. D'après ce journal, le maire de la capitale burkinabè, a contractualisé, fin 2019, en crédit-bail, une acquisition de 77 véhicules avec la société Fidelis Finances Burkina Faso, alors que la commune disposait déjà d'un parc automobile en bon état avec des engins mis en circulation entre 2012 et 2014 : « La durée du contrat est de 5 ans. Et chaque mois, la commune doit débloquer 77 185 959 F CFA TTC. Soit 926 231 626 F CFA TTC chaque année ¹⁶»

Pour la durée totale du contrat, le coût a été évalué à 4 631 158 130 F CFA. Mais le plus ahurissant dans cette histoire, c'est que, malgré tout, les véhicules ne reviendront pas à la commune à la fin du contrat. Pour en avoir la propriété, la mairie devra décaisser une somme colossale supplémentaire de 223 650 006 F CFA. Dans sa parution N°198 du 25 février, le journal met à jour un conflit d'intérêts manifeste du maire dans cette affaire juteuse. Il ressort clairement que ce dernier a des intérêts économiques avec l'entreprise contractante, puisque son épouse et trois de ses enfants y sont indirectement actionnaires. À en croire les informations fournies par le journal, ceux-ci ont une participation financière de 42 000 000 F CFA au capital de Raynal Assurances IARD qui s'occupe de l'assurance des 77 véhicules acquis par la

¹⁶ Lomoussa Bazoun, Commune de Ouagadougou. Les folles dépenses du maire Armand Béouindé, *Courrier Confidentiel* N°197 du 10 février 2020.

mairie. Qui plus est, cette société détient 10% de parts d'actions de Fidelis Finances Burkina Faso. Des éléments factuels avérés que le maire lui-même n'a pas niés.

Alors que la Justice s'est saisie de ce dossier, *L'Événement*, rapporte, le 10 juin, à l'appui d'enregistrements sonores, qu'un magistrat de la Cour d'Appel de Ouagadougou du nom de Narcisse Sawadogo et un particulier répondant au nom d'Alassane Baguian, proposent leurs services à Armand Beouindé, contre la somme de 70 millions F CFA, en vue d'user de leurs relations professionnelles pour approcher les juges en charge de son dossier et obtenir un classement sans suite. Ces nouvelles dénonciations sont venues illustrer la manière dont certains hauts fonctionnaires et magistrats utilisent l'appareil d'État et judiciaire à des fins privées.

Cependant, ce scandale des 77 véhicules du maire n'apparaît que comme la face visible d'un système de corruption plus vaste qui a infiltré l'État par le plus sommet. En témoigne cette autre affaire rocambolesque d'acquisition de 300 ambulances sous forme de crédit-bail, cette fois, à hauteur de 14 134 543 471 F CFA par le gouvernement. Ce marché a été attribué, le 13 juin 2019, en Conseil des ministres, aux entreprises Fidelis Finances Burkina Faso, Diacfa automobile et Raynal Assurances IARD ; les mêmes sociétés impliquées dans l'acquisition des 77 véhicules par la mairie de Ouagadougou. Le gouvernement a procédé à la réception du premier lot (185) de ces 300 ambulances le 23 juin, lors d'une cérémonie aux allures de campagne déguisée. Les ambulances livrées portaient l'effigie du Président Roch Marc Christian Kaboré, à quelques mois de l'élection présidentielle de novembre 2020 où celui-ci était candidat à sa propre succession. *« Vu la réaction de l'opinion suite au coût exorbitant des 77 véhicules, lui annoncer qu'un autre crédit-bail de 14 milliards a été autorisé par tout un Conseil des ministres était risqué. Très vite, une stratégie a été trouvée : "Le président avait promis 300 ambulances. Il a respecté sa promesse." Pour le coût et le mode d'acquisition, c'est le blackout total. La durée du contrat et le montant de l'option rachat à la fin du*

*contrat ont été tenus au secret depuis les révélations sur les surfacturations et les liens financiers qu'il y a entre les entreprises attributaires et des "poids lourds" du pouvoir ¹⁷», détaille *Courrier Confidentiel* à propos de ce marché d'acquisition de 300 ambulances. Qui s'apparente plutôt à un gros endettement du contribuable pour des intérêts économiques et politiques.*

Deux dimensions paraissent importantes à souligner dans ce dossier.

En premier lieu, le coût d'acquisition des ambulances. Elles ont été acquises à plus de 14 milliards d'argent du contribuable sous forme de crédit-bail. Ce qui signifie qu'elles ne sont pas la propriété de l'État burkinabè. Il les loue en quelque sorte. En outre, d'après les explications de *Courrier Confidentiel*, le coût paraît nettement exagéré. Dans le programme présidentiel, l'enveloppe initial prévue à cet effet était de 12 milliards F CFA. Mais sur la base de simulations effectuées à partir d'acquisitions récentes d'ambulances par le ministère de la Santé par appel d'offres ouvert, on en déduit que le gouvernement aurait pu acquérir ces 300 ambulances à 9 milliards de F CFA et faire l'économie de 5 milliards dans un contexte où l'on demande aux populations de serrer la ceinture. Du reste, l'appel d'offre aurait en plus eu l'avantage que les 300 ambulances soient la propriété de l'État burkinabè.

En second lieu, le conflit d'intérêts. Au-delà de l'épouse et des trois enfants de Armand Béouindé, deux ministres détiennent 5,23% des actions de Raynal Assurances. Cette société possède à son tour 10% du capital de Fidelis Finances Burkina Faso. Ces deux membres du gouvernement ont siégé au Conseil des ministres qui a validé l'attribution du marché des 300 ambulances. Il s'agit de Oumarou Idani, ministre des Mines et des Carrières au moment des faits ; et Alpha Barry, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale. Le premier détient 3,17% des actions de Raynal Assurances et le second 2,06%. Il apparaît clairement que *« le Conseil des ministres a autorisé l'attribution d'un marché inscrit dans le programme présidentiel à des entreprises dans lesquelles des membres du gouvernement, très proches du Président, sont*

17 Lomoussa Bazoum, Exécution du projet présidentiel de 300 ambulances. Des membres du gouvernement actionnaires dans les entreprises bénéficiaires, *Courrier Confidentiel* N°206 du 26 juin 2020

actionnaires et ont des accointances avérées avec les responsables de ces entreprises. Le patron de Diacfa est aussi leur partenaire d'affaires. Fadoul Georges, PCA de Diacfa, détient 2% du capital de Raynal Assurances tout comme Alpha Barry, Oumarou Idani, en plus de l'épouse et des enfants du maire Armand Béouindé, tous membres du parti au pouvoir.¹⁸»

□ Les cas de fraude

Le scandale des vivres périmés servis dans des cantines scolaires de la commune de Sapouy, les réactifs périmés utilisés au laboratoire du CHU Souro Sanou de Bobo-Dioulasso, les ventes illégales d'engrais à la Société des Fibres Textiles (SOFITEX), le business de la vente illicite de médicaments notamment au CSPS de Somgandé à Ouagadougou, etc. sont quelques exemples de fraudes révélées par la presse en 2020.

Dans sa parution N°281 du 1^{er} au 14 mars 2020, *Le Reporter* informe l'opinion que la commune de Sapouy (Province du Ziro), à une centaine de kilomètres de Ouagadougou, a mis à la disposition des élèves, des vivres périmés et en état d'altération avancée. Le journal précise que « *Pratiquement à toutes les étapes, la procédure de passation, l'exécution et la réception sont entachées d'irrégularités déroutantes* ¹⁹».

Lors de l'année scolaire 2018-2019, la commune de Sapouy a reçu une enveloppe d'environ 70 millions pour la dotation de ses cantines scolaires. Le marché a été divisé en trois lots. Trois fournisseurs ont été sélectionnés par la procédure d'entente directe. À l'exception d'un seul qui a respecté le délais requis et les exigences de qualité, les deux autres se sont montrés défaillants à tous les niveaux. Au surplus, leurs produits ont été livrés, sans avoir au préalable fait l'objet d'une analyse de porte par le Laboratoire national de Santé publique (LNSP). Plus grave, au moment où les écoles de la commune recevaient ces vivres, ceux-ci étaient déjà périmés. Toutefois, cela n'a pas

¹⁸ *Ibidem*

¹⁹ Simplice Zongo, Scandale dans les cantines scolaires à Sapouy. Des vivres périmés servis dans les écoles, *Le Reporter* N°281 du 1^{er} au 14 mars 2020

dissuadé certains responsables de les faire consommer par les élèves. Précisons que ces vivres périmés ont été livrés contre l’avis du cabinet d’expertise mandaté par le ministère de l’Éducation nationale, de l’Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN). Seulement, ni le maire, ni aucun de ceux qui ont trempé dans cette affaire n’ont été inquiétés à ce jour. Au Centre hospitalier universitaire Sourou Sanou (CHUSS) de Bobo-Dioulasso, il ne s’agissait pas de vivres avariés, mais de réactifs périmés utilisés au laboratoire pour les examens d’hématologie, un des plus fréquemment demandés dans les hôpitaux publics. « *En dépit d’une convention signée par le ministère de la Santé en 2017 avec un partenaire privé, permettant d’approvisionner gratuitement le CHU en réactifs, certaines personnes, tapis dans la chaîne d’approvisionnement de cet hôpital, ont continué à commander parallèlement des réactifs pour le laboratoire. Et, cerise sur le gâteau, les réactifs parallèlement commandés avaient des dates de péremption largement dépassées. Toute chose qui n’a pas empêché les individus à la base de ce sordide trafic de les utiliser pour faire les examens des patients, à travers des tripatouillages sur les machines. Ils ont antidaté les données*²⁰», avance *Courrier Confidentiel*.

Le dessous de cette sombre affaire est lié à une histoire de gros sous : « *Si l’on en croit les explications de témoins bien au fait de ce qui se passe dans la maison : l’automate du partenaire privé aurait été purement et simplement mis de côté au niveau du CHU parce qu’il ne permet pas de faire certains “ deals ” juteux. Le fait de ne pas permettre (au CHU directement) de commander des réactifs n’arrangerait pas le SUT. Ce dernier aurait besoin de commander lui-même les réactifs. Ça rapporterait beaucoup.*²¹»

Toutefois, en lieu et place de sanctionner le Surveillant d’Unité technique (SUT) du service d’hématologie et immunologie, Mahamadi Diendéré, pour cette pratique illicite et dangereuse pour la vie des patients, la Direction

20 Y. Ladji Bama, CHU Sanou Sourou de Bobo-Dioulasso. Des réactifs périmés utilisés au laboratoire, *Courrier Confidentiel* N°200 du 25 mars 2020

21 *Ibidem*

générale du CHU l'a plutôt promu. Quel scandale !

Dans le secteur de la santé, *Le Reporter* a, lui, aussi épinglé l'Infirmier Chef de Poste (ICP) du Centre de Santé et de Promotion sociale (CSPS) de Somgandé à Ouagadougou pour des commandes parallèles de médicaments, vendus à son profit dans le dépôt du CSPS : « *Selon des sources concordantes, lors d'une réunion à la Mairie, un agent de santé du CSPS a clairement accusé le Major d'empêcher les gérants de vendre les médicaments venus du dépôt répartiteur (DRD). Comme consignes qu'il aurait données, les gérants devraient plutôt vendre d'abord et prioritairement les médicaments commandés par lui à travers des pharmacies privées et certains dépôts répartiteurs de provinces, et cela pour son propre compte.* ²²»

La plupart des gérants n'étant pas en accord avec lui sur ce plan, l'ICP a décidé de se passer de leurs services et donc de les affecter, afin de prendre désormais le contrôle du dépôt.

L'éducation et la santé ne sont pas les seuls domaines concernés par la fraude. La Société burkinabè des Fibres textiles (SOFITEX) a été au cœur d'un scandale de ventes illégales d'engrais portées à la connaissance du public par *Le Reporter* en avril 2020. De quoi est-il question au juste ? Le 18 octobre 2019, les travailleurs de cette société, à Dédougou, ont surpris des convois transportant des intrants hors des magasins. Alertés, ils tentent de comprendre le problème et se rendent vite compte qu'il s'agit d'une vente clandestine de plusieurs milliers de sacs d'engrais. « *On évoque plus de 70 000 sacs sortis de façon frauduleuse, avec des stratégies pas très commodes. La valeur de cette sortie frauduleuse : plus de 1 086 000 000 F CFA* ²³», écrit le bimensuel. Malgré les multiples tentatives de la Direction générale de la SOFITEX d'étouffer l'affaire, le Directeur de l'Audit interne et du Contrôle de Gestion, Sylvestre Yaméogo est traduit en Conseil de discipline, puis licencié, grâce à une veille citoyenne de la Confédération générale du Travail du Burkina

22 Simplice Zongo, CSPS de Somgandé. Le Major entre deal de médicaments et abus de pouvoir. *Le Reporter* N°283 du 1^{er} au 14 avril 2020

23 Aimé Nabaloum, Scandale de vente illégale d'engrais à la SOFITEX. L'auditeur interne licencié, *Le Reporter* N°283 du 1^{er} au 14 avril 2020

(CGT-B). Toutefois, aucune poursuite judiciaire n'a été engagée contre lui par la Direction générale, en dépit des recommandations du Conseil de discipline.

□ **La mauvaise gestion du foncier**

Brûlante actualité sociopolitique au Burkina Faso ces dernières années, la mauvaise gestion du foncier a fait l'objet de nombreux articles d'enquête et d'analyse dans la presse. Dans sa parution de la première quinzaine du mois de mars 2020, le bimensuel *Le Reporter* consacre une série de deux articles sur la problématique du foncier. Le premier, porte sur une vente illégale de milliers de parcelles par la société immobilière Wend-Puiré Distribution, dans la commune rurale de Saaba, en banlieue est de Ouagadougou. D'après les informations publiées par le journal, Wende-Puiré Distribution a vendu 1087 parcelles aux usagers, avant même d'avoir reçu un quelconque accord du Conseil municipal de Saaba. En sus de l'argent gagné par cette vente illégale, la société a encore perçu une somme de 21 700 000 F CFA au titre des frais de souscription des usagers. « *Selon une source interne, Wend-Puiré frôle le millier de clients avec des situations de paiement diverses : cash, traite mensuelle, paiement au-delà de la moitié du montant de la souscription. Et ce millier attend toujours. Le terrain sur lequel évolue la société poserait un problème, car il ne lui appartient pas encore* ²⁴», observe *Le Reporter*.

Alerté par les plaintes de certains clients, le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville a effectué un contrôle sur le site et soumis la société à une amende de 10 000 000 F CFA, sans pour autant mettre fin à son activité frauduleuse. De fait, celle-ci a poussé des tentacules dans la ville de Bobo-Dioulasso par l'entremise d'une société écran dénommée Société immobilière Traoré et Frères (SITRAF). Sur le site de Léguema dans l'arrondissement N°3 de la ville, elle a procédé, comme à Saaba, en vendant des parcelles, sans possession foncière ni levée topographique. Elle a aussi embarqué la

24 Aimé Nabaloum, Société immobilière Wend-Puiré. Des milliers de parcelles vendues dans l'illégalité totale ! *Le Reporter* N°281 du 1^{er} au 14 mars 2020

mutuelle des travailleurs de la SONABHY Bobo-Dioulasso pour mettre à la disposition de ceux-ci des terrains et des villas sur le site de Kodeni. Le terrain n'étant pas encore acquis, des problèmes surgissent et SITRAF opte de faire changer de site aux travailleurs, en leur imposant un paiement plus conséquent. « *Les clients ont souscrit pour des sites fictifs et la société espère leur opposer l'autorisation d'étude du consommateur* ²⁵», éclaire l'article. L'autorisation d'étude du consommateur signifie que les clients ont signé un document qui autorise la société à procéder à un transfert de terrain sur un autre site de la même localité voire d'une autre région.

Le second article du journal indexe le maire de la commune rurale de Boussouma comme étant au centre d'un "deal" de parcelle querellée entre deux particuliers. Pour *Le Reporter*, alors qu'un des deux protagonistes avait acquis son terrain en toute légalité et disposait de tous les documents y afférant, le maire Karim Ouédraogo a œuvré, au cours d'une commission, pour réattribuer le terrain à l'autre²⁶. Cette révélation met en exergue le rôle joué par les municipalités, depuis plus d'une vingtaine d'année, dans les opérations de lotissement à problème sur fond de corruption, de favoritisme, de népotisme et d'enrichissement illicite.

Une situation quasi similaire a également prévalu dans la commune rurale de Sourgoubila, où un projet immobilier initié en vue de réalisations sociales, au profit des habitants du village de Song-Naba, s'est vite muté en promotion immobilière faisant monter la tension entre la mairie et des ressortissants dudit village. *Le Reporter*, dans sa parution du 15 au 30 avril 2020, fait savoir que grâce à des complicités au niveau communal et villageois, dont celui du maire en premier lieu, des hommes d'affaires ont réussi à obtenir, auprès des paysans, un espace de 358 hectares destiné à la réalisation d'infrastructures dans le cadre d'un projet « *ville entreprenante* ». Toutefois, les documents du projet indiquent que l'ensemble des infrastructures prévues ne prendra que 94

25 Ibidem

26 Salifou Ouédraogo, Commune de Boussouma. Le maire au Centre d'un « deal » de parcelles, *Le Reporter* N°281, op.cit.

hectares, sans que l'on ne sache ce qui adviendra des 264 hectares restants.

Le bimensuel remarque également que le Conseil municipal du 29 mars 2019, qui a examiné le projet, a délibéré sur autre chose qu'un octroi de terrain : « Vu l'exposé des responsables de l'implantation du projet MOREDA ECF Sarl dans le village de Song-Naba, Commune de Sourgoubila, lors de la première session ordinaire 2019 du Conseil municipal sur convocation de monsieur le maire pour s'entretenir avec les Conseillers municipaux sur leur contribution au développement communal et la demande formulée par les responsables de cette structure. » *Tel était formulé l'ordre du jour de la session du Conseil. Au fond, il ne ressort nulle part une demande de terrain par les responsables de MOREDA ECF Sarl.*²⁷ »

Au regard de ces faits, se demande le journal : « Pourquoi le Conseil n'a pas statué sur l'octroi d'un terrain ? Pourquoi, il ne ressort nulle part les besoins de la Société MOREDA ? Il y a anguille sous roche. D'où vient alors que les promoteurs et le Maire prétendent avoir eu l'aval du Conseil municipal pour un terrain de 358 ha ? Quelle session du Conseil municipal a autorisé l'occupation de ces hectares pour construire des infrastructures sociales ? »²⁸ Bien que les paysans aient cédé leurs terres aux promoteurs, ceux-ci devraient, avant tout, obtenir l'aval du Conseil municipal, selon les textes en vigueur, pour y avoir droit de possession et débiter un quelconque projet. Ce qui n'a pas été le cas.

Au-delà des collectivités territoriales, la mauvaise gestion du foncier n'épargne pas non plus l'État central comme le prouve cette enquête du *Reporter* sur le site de Bassinko où sont prévus la production de logements sociaux par le gouvernement. Le journal y constate une cacophonie totale avec à la clé des parcelles doublement attribuées et des zones de sépulture morcelées sans concertation préalable avec les autochtones du site. À ces problèmes, s'ajoutent des attributions non transparentes de logements à certains particuliers. « À la

27 Aimé Kobo Nabaloum, Commune rurale de Sourgoubila. Le Maire a-t-il menti aux Conseillers municipaux ?
Le Reporter N°284 du 15 au 30 avril 2020

28 Ibidem

base de ce désordre, note l'article, des accords signés entre le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et des promoteurs immobiliers. Des espaces ont été attribués à des sociétés de promotion immobilière pour la construction des logements sociaux. Par la suite, certaines de ces parcelles seront retirées, puis réattribuées à d'autres structures.²⁹ »

Le Reporter précise que, dès le départ, ces parcelles à problème avaient été mises à la disposition d'une première Société immobilière, Wend-Panga SA par le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. Un premier accord entre les deux parties, datant de 2013, visait la production de 300 logements sociaux et un second, intervenu en 2015, en prévoyait 1000. Initialement, la convention conclue en 2013 l'était pour une année, renouvelable à souhait pour une durée équivalente, par accord écrit des parties. Cependant, contrairement à cette clause, le renouvellement sera opéré tacitement jusqu'en 2016 où la réception provisoire des logements intervient. Dans sa lettre de notification de retrait des parcelles datée du 04 octobre 2019, le ministre Dieudonné Maurice Bonanet fait savoir à la société immobilière que la convention avec son département pour la construction de 300 logements est expirée, depuis avril 2018, alors que celle-ci devrait prendre fin plutôt en 2014. Tout compte fait, le problème de fond est que les parcelles objet de retrait ne concernent pas celles attribuées dans le cadre de la production des 300 logements sociaux. Il s'agit plutôt de parcelles attribuées à Wend Panga SA pour la production de logements économiques à exploiter, à son profit, en guise de compensation des pertes subies³⁰ dans les investissements consentis pour la construction des logements sociaux. Sur quelle base ? Personne ne le sait. Toujours est-il que le ministère a procédé au retrait desdites parcelles au nombre de 240 pour les réattribuer à d'autres structures : « *Formellement attributaires, ces structures vont connaître des difficultés sur le terrain pour la mise en œuvre*

29 Simplicé Zongo, Ministère de l'Urbanisme et Société immobilières. Cacophonie autour de centaines de parcelles à Bassinko, *Le Reporter* N°287 du 1^{er} au 14 juin 2020

30 Pour l'entreprise, le coût réel d'un logement social est de 12 000 000 F CFA, mais elle doit, selon les termes de la convention, céder celui-ci à 7 500 000 F CFA. D'où un manque à gagner de 4 500 000 à recouvrer.

de leur projet. Elles ne pourront pas disposer convenablement des espaces en question. Et pour cause ? Ces parcelles ont été occupées par des particuliers qui disent avoir acquis ces terrains avec la société Wend Panga. Certains occupants brandissent des attestations d'attribution foncière délivrées par la société immobilière. D'autres ont, soit déjà construit sur ces parcelles et y habitent, soit initié leur chantier. ³¹»

Certaines structures ont, quant à elles, été attributaires de parcelles sur lesquelles se trouvent des sépultures familiales. Voici donc un énième conflit social né du fait de la mauvaise gestion de l'administration publique.

31 Simplicie Zongo, ministère de l'Urbanisme et Société immobilières. Cacophonie autour de centaines de parcelles à Bassinko, *Le Reporter* N°287

2.3. Recommandations

Les résultats de la présente étude montrent que la corruption a la peau dure dans notre pays avec des conséquences économique, politiques et sociales énormes pour les citoyens. À la lumière de ces résultats, des recommandations peuvent être faites dans le but de rendre la lutte contre le phénomène plus efficace. Certaines de ces recommandations avaient déjà été formulées dans des précédents rapports. Mais du fait leur non-mise en œuvre, il est nécessaire de les reprendre dans le présent rapport.

2.3.1. À l'endroit des acteurs étatiques

- inscrire la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, le devoir d'exemplarité et la reddition des comptes au cœur de l'action gouvernementale. Il s'agira par exemple pour les membres du gouvernement cités dans des dossiers de corruption de quitter leur fonction pour se mettre à la disposition de la Justice, en attendant la manifestation de la vérité ;
- organiser une vaste opération de lutte contre la corruption dans tous les secteurs d'activités en impliquant les structures étatiques et non étatiques pour une plus grande efficacité de l'action gouvernementale. Dès lors que des responsables administratifs sont épinglés par les Corps de Contrôle de l'État ou les OSC de lutte anti-corruption, il faut engager systématiquement des sanctions administratives à travers la tenue d'un conseil de discipline ;
- repenser les mécanismes de financements public et privé des partis et formations politiques en plafonnant les dépenses de campagne et en mettant un dispositif efficace de contrôle de gestion ;
- interdire la subvention des CNIB et autres documents administratifs pendant la période électorale, afin de garantir l'égalité des candidats, la liberté de choix des électeurs, la fiabilité de la liste électorale et des documents indispensables au vote ;
- mettre en place d'un dispositif de répression de la corruption électorale par la création d'une brigade contre la fraude et la corruption électorales au sein des Forces de Sécurité intérieure (Police et Gendarmerie) ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations des différentes Commissions d'Enquête parlementaire ;
- donner une suite disciplinaire et judiciaire aux conclusions de la Commission d'Enquête mise en place en 2016 par le CSM pour assainir

la Justice et ne pas garantir l'impunité aux acteurs judiciaires qui s'adonnent à la corruption ;

- travailler à l'application effective et systématique des différentes décisions de justice rendues dans des affaires de corruption notamment.

2.3.2. À l'endroit des acteurs non étatiques

- créer une coalition de la société civile pour la transparence des élections et conduire les plaidoyers nécessaires pour des réformes courageuses visant la transparence et la sincérité des scrutins. Ces réformes doivent aussi concerner les modalités de financement des partis et formations politiques en lice ;
- accorder une attention particulière aux actions de sensibilisation et de lutte contre la corruption dans les services les plus touchés par le phénomène : Éducation, Sécurité et Défense, Mines et Carrière, Collectivités territoriales. Conduire un plaidoyer pour l'introduction de modules sur le thème de la corruption dans la formation des agents de ces services ;
- poursuivre le travail de vulgarisation du dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption et des infractions assimilées auprès des agents publics et des citoyens de façon générale ;
- exploiter au maximum les différents canaux d'information des citoyens sur la corruption et les infractions assimilées.
- encourager et soutenir les journalistes et les activistes dans leurs efforts de dénonciation de la corruption et de la mal gouvernance par des actions de plaidoyer pour leur garantir un environnement juridique sécuritaire, exiger auprès des gouvernants des mesures concrètes pour leur protection physique ;
- conduire un plaidoyer pour l'opérationnalisation de la loi n°051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs dont les décrets d'application tardent ;
- améliorer et vulgariser la plateforme numérique d'information et de dénonciation anti-corruption *Veenem AC* créée en 2018 par le REN-LAC.

2.3.3. À l'endroit des services les plus corrompus

- **répertorier et clarifier les infractions routières pouvant faire l'objet de contravention, envisager des solutions technologiques**

à travers l'usage de caméras individuelles par les agents des FSI affectés à la circulation routière et aux différents postes de contrôle, afin de prévenir les pratiques de rackets ;

- renforcer les capacités opérationnelles de la police des polices, en ce qui concerne notamment la prévention et la répression des rackets et tracasseries routiers. Cela devrait s'accompagner d'une vaste campagne de sensibilisation des citoyens sur le dispositif de dénonciation mise en place à cet effet ;
- fluidifier les services de délivrance des documents et actes administratifs (titre de transports, CNIB, casier judiciaire, certificat de nationalité, etc.) et raccourcir leurs délais d'obtention par les citoyens ;
- accroître la veille citoyenne dans les différents services de l'administration publique à travers renforcement des capacités d'actions des Comités anti-corruption (CAC) et la mise en place de nouvelles structures de veille impliquant les usagers.

CONCLUSION

Au terme du présent rapport, le REN-LAC note que la corruption demeure un fléau général et endémique qui mine la société burkinabè. Depuis 2016, le phénomène de la corruption a amorcé une courbe ascendante, sapant les efforts de développement économique et social du pays.

Le constat est que les différentes formes de corruption, décrites dans ce rapport, se nourrissent du manque de volonté politique de lutter contre le phénomène au sommet de l'État et de la culture de l'impunité érigée en mode de gouvernance depuis quelques années. De plus, les structures régulièrement citées dans le classement des services les plus corrompus ne semblent pas prendre la mesure de la situation, afin d'améliorer leurs prestations et leur image auprès des usagers. La plupart des citoyens interrogés lors du sondage 2020 pointent le laxisme de l'État face à la montée du phénomène.

Les trois pouvoirs institutionnels que sont l'Exécutif, le Parlement et la Justice sont accusés de faire le lit de la corruption. Ces récriminations paraissent justifiées, dans la mesure où les scandales de corruption se multiplient à chaque parution des journaux sans que des mesures vigoureuses ne soient prises contre les auteurs dont certains se retrouvent être des grands commis de l'État ou des hauts fonctionnaires.

Cette situation interpelle les acteurs non étatiques à renforcer leurs actions de veille et de mobilisation citoyennes, seules armes efficaces contre la corruption. Par conséquent, la presse et la Société civile doivent poursuivre la sensibilisation et l'interpellation des différents acteurs sur les méfaits de cette gangrène sociétale pour le pays. Le REN-LAC doit renforcer ses actions judiciaires en pointant du doigt les défaillances systémiques qui favorisent la corruption, la manière dont les tribunaux traitent les dossiers et dont les juges prennent leurs décisions.

Au regard de l'impact négatif de cette corruption sur les finances publiques et l'économie nationale, dans un contexte où l'État demande aux citoyens de serrer la ceinture, il apparaît de plus en plus nécessaire pour le REN-LAC d'estimer le coût global du phénomène sur le budget de l'État. Une révision méthodologique dans ce sens s'impose pour les prochaines éditions.

BIBLIOGRAPHIE

1. Livres

- *Pascal ARDILLY (2006) : Les techniques de sondage*
-

2. Rapports

- *ARCOP, Rapport d'activités 2019*
- *ASCE-LC, Rapport général annuel d'activités 2018*
- *ASCE-LC, Rapport général annuel d'activités 2019*
- *CENTIF, Rapport d'activités 2019.*
- *REN-LAC, Rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso 2019*
- *REN-LAC, Rapport sur l'observation de la fraude et de la corruption électorale lors des élections couplées du 22 novembre 2020*

3. Organes de presse

- *Archives Courrier confidentiel*
- *Archives L'Événement*
- *Archives Le reporter*
- *Archives L'Économiste du Faso*

4. Textes juridiques

- *La loi n°004-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso*
- *Loi n°005-2017/AN du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement des pôles spécialisés dans la lutte contre le terrorisme*
- *Loi n°016-2016/AN relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso*
- *Loi n°025-2018/AN du 31 mai 2018 portant Code pénal au Burkina Faso*

- *Loi n°026-2006/AN du 28 novembre 2006 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux*
- *Loi n°033-2018/AN du 26 juillet 2018 portant modification de la loi n°004-2015/CNT du 03 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso*
- *Loi n°036-2015/CNT portant Code minier au Burkina Faso*
- *Loi n°040-2019/AN du 29 mai 2019 portant Code de procédure pénale au Burkina Faso*
- *Loi n°045-2009/AN du 10 novembre 2009 portant réglementation des services et des transactions électroniques au Burkina Faso*
- *Loi n°050-2015/CNT du 25 août 2015 portant statut de la magistrature*
- *Loi n°051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs*
- *Loi n°054-2012/AN du 18 décembre 2012 portant statut du personnel du corps des greffiers*
- *Loi n°055-2017/AN du 14 décembre 2017 portant loi de programmation militaire quinquennale 2018-2022*
- *Loi N°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière au Burkina Faso*
- *Loi organique n°073-2015/CNT du 6 novembre 2015 relative aux lois de finances*
- *Loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la Fonction publique d'État*
- *Loi organique n°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC)*

- *Décret n°98-375/PRES/MFPDI/MEF du 15 septembre 1998 portant attributions, composition et fonctionnement des organes consultatifs de la Fonction publique*
- *Décret n° 2008-891/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2008 portant rémunération du Premier Ministre, des Présidents d'Institutions et des Membres du Gouvernement*
- *Décret n°2019-1227/PRES/PM/MJ/MINEFID du 5 décembre 2019 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement du conseil de discipline du personnel des greffiers.*

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire du sondage 2020

Generated by tabz, Nov 13, 2020 21:39
Questionnaire created by lawakira86, Nov 13, 2020 21:30
Last modified by tabz, Nov 13, 2020 21:39

Shared with:
tabz last edited 11/13/2020 9:39:36 PM
Nass (never edited)

Sections: 8, Sub-sections: 4,
Questions: 102,
Questions with enabling conditions: 41
Questions with validation conditions: 3
Rosters: 5
Variables: 0



Terrain Sondage REN-LAC 2020

SURVEY IDENTIFICATION INFORMATION QUESTIONNAIRE DESCRIPTION

I. IDENTIFICATION DU LIEU DE L'ENQUETE

No sub-sections, No rosters, Questions: 4.

II. IDENTITE DE L'ENQUETE

No sub-sections, No rosters, Questions: 7.

III. PERCEPTION DE L'AMPLEUR DE LA CORRUPTION EN 2020

No sub-sections, No rosters, Questions: 4.

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE

Sub-sections: 4, Rosters: 4, Questions: 44, Static texts: 2.

V : GOUVERNANCE ET ATTITUDES DE L'ENQUETE FACE AUX FAITS ET PRATIQUES DE CORRUPTION

No sub-sections, No rosters, Questions: 5, Static texts: 1.

VI. GENRE/CONNAISSANCE ET DENONCIATION DES PRATIQUES DE CORRUPTION

No sub-sections, No rosters, Questions: 21.

VII. ELECTION

No sub-sections, Rosters: 1, Questions: 12.

VIII. ENTRETIEN APPROFONDI ET FIN DE L'ENQUETE

No sub-sections, No rosters, Questions: 5.

APPENDIX A — CATEGORIES

LEGEND

SURVEY IDENTIFICATION INFORMATION QUESTIONNAIRE DESCRIPTION

Basic information

Title Terrain Sondage REN-LAC 2020

I. IDENTIFICATION DU LIEU DE L'ENQUETE

SECTION_I

Q1.1 Code de l'enquêteur	<p>SINGLE-SELECT, COMBO BOX q11 SCOPE: IDENTIFYING</p> <p>02 <input type="radio"/> BAGAGNA ABDOUL KARIM 03 <input type="radio"/> BAMBA YACOUBA 05 <input type="radio"/> CONGO SAFIATOU 07 <input type="radio"/> GNIBGA WENDYAM SARA 08 <input type="radio"/> HARO IBRAHIM 10 <input type="radio"/> KABORE SAFIETA 11 <input type="radio"/> MEDA DAR BIENVENU 12 <input type="radio"/> NANA JEAN FRANCOIS 13 <input type="radio"/> NANEMA TINWENDE 14 <input type="radio"/> CLEMENCE BENJAMINE 14 <input type="radio"/> OUEDRAOGO SOUNTONGNOOMA ISMAEL 16 <input type="radio"/> PARE ALI 17 <input type="radio"/> SABA SEYDOU 18 <input type="radio"/> SANA SOULEYMANE 19 <input type="radio"/> TINDANO SOUMAYE 20 <input type="radio"/> SOULEYMANE SEYDOU 21 <input type="radio"/> SOUMAILA HAMIDOU</p> <p>And 2 other symbols (1)</p>
Q1.2 Code du superviseur	<p>SINGLE-SELECT q12 SCOPE: IDENTIFYING</p> <p>01 <input type="radio"/> DAGANO MOHAMED 02 <input type="radio"/> SANOGO DRAMANE 03 <input type="radio"/> SAVADOGO JACQUELINE 04 <input type="radio"/> OUEDRAOGO HAROUNA 05 <input type="radio"/> TAMINI GNIZO ALEXIS</p>
Q1.3 quelle est la ville de l'enquête ?	<p>SINGLE-SELECT, COMBO BOX q13 SCOPE: IDENTIFYING</p> <p>01 <input type="radio"/> Banfora 02 <input type="radio"/> Bobo-Dioulasso 03 <input type="radio"/> Dedougou 04 <input type="radio"/> Dori 05 <input type="radio"/> Fada NGourma 06 <input type="radio"/> Gaoua 07 <input type="radio"/> Kaya 08 <input type="radio"/> Koudougou 09 <input type="radio"/> Manga 10 <input type="radio"/> Ouagadougou 11 <input type="radio"/> Ouahigouya 12 <input type="radio"/> Pouytenga 13 <input type="radio"/> Tenkodogo 14 <input type="radio"/> Ziniare</p>
Q1.4 indiquez dans la case en face le N° du secteur où l'entretien s'est déroulé	<p>NUMERIC INTEGER q14</p> <p>-----</p>

II. IDENTITE DE L'ENQUETE

SECTION_II

Jour et heure de l'entretien	DATE: CURRENT TIME	Q21
Q2.2 Coordonnées géographiques de l'enquêté	GPS	Q22
	N	
	W	
	A	
Q2.3 Sexe de l'enquêté	SINGLE-SELECT	Q23
	01 <input type="radio"/> Féminin	
	02 <input type="radio"/> Masculin	
Q2.4 Pouvez-vous m'indiquer votre âge	NUMERIC: INTEGER	Q24
V1 se1f >=18 M1 Cette personne n'est pas éligible, l'âge doit supérieur ou égal à 18 ans		
Q2.5 Quelle activité professionnelle exercez-vous ?	SINGLE-SELECT: COMBO BOX	Q25
	01 <input type="radio"/> Aide familiale/servante/bonne	
	02 <input type="radio"/> Indépendant	
	03 <input type="radio"/> Salarié du public exécutant	
	04 <input type="radio"/> Salarié du public cadre	
	05 <input type="radio"/> Salarié du privé exécutant	
	06 <input type="radio"/> Salarié du privé cadre	
	07 <input type="radio"/> Employeur	
	08 <input type="radio"/> Apprentis	
	09 <input type="radio"/> Chômeur/quête du 1er emploi	
	10 <input type="radio"/> Agent d'exécution retraité	
	11 <input type="radio"/> Cadre retraité	
	12 <input type="radio"/> Occupé au foyer/ménagère	
	13 <input type="radio"/> Elève/Étudiant	
	14 <input type="radio"/> Autres	
Q25 Autres inactif (à préciser)	TEXT	Q25_Autres
E Q25=14		
Q2.7 Quel est le niveau d'étude atteint ?	SINGLE-SELECT	Q27
	00 <input type="radio"/> Non Scolarié	
	01 <input type="radio"/> Primaire	
	02 <input type="radio"/> Secondaire	
	03 <input type="radio"/> Universitaire	

III. PERCEPTION DE L'AMPLEUR DE LA CORRUPTION EN 2020

<p>Q3.1 A votre avis, quelle est la fréquence des pratiques de corruption au Burkina Faso cette année (2020) ?</p>	<p>SINGLE-SELECT q31</p> <p>01 <input type="radio"/> Très fréquentes</p> <p>02 <input type="radio"/> Fréquentes</p> <p>03 <input type="radio"/> rares</p> <p>04 <input type="radio"/> Inexistantes</p> <p>09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q3.1bis Justifiez votre réponse</p> <p>E q31 l=9</p>	<p>TEXT q31bis</p> <p>-----</p>
<p>Q3.2 Comparativement à l'année précédente (2019), comment appréciez-vous cette année l'évolution de la corruption au Burkina Faso ?</p>	<p>SINGLE-SELECT q32</p> <p>01 <input type="radio"/> Augmente</p> <p>02 <input type="radio"/> Stationnaire</p> <p>03 <input type="radio"/> Régresse</p> <p>09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q3.2bis Justifiez votre réponse</p> <p>E q32 l=9</p>	<p>TEXT q32bis</p> <p>-----</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE

STATIC TEXT

En tant qu'usager des services publics/parapublics [Au besoin il appartient à l'enquêteur d'expliquer à l'enquêté dans la langue d'entretien ce qu'on entend par service public/parapublic. C'est un ensemble de fonctions d'intérêt général gérées par l'Etat ou une collectivité locale, à l'usage de la communauté des citoyens et des ressortissants d'un pays. Exemples : Le service de la justice, la police, le service des impôts, l'administration générale et locale, l'éducation nationale, la santé, la sécurité sociale, les services de distribution d'eau, d'électricité, les services postaux, etc.]

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE USAGER

<p>Q4.1 Depuis janvier passé, avez-vous personnellement offert une ou plusieurs rétributions illégales en échange d'un service que vous avez sollicité auprès d'une administration ?</p>	<p>SINGLE-SELECT Q41</p> <p>01 <input type="radio"/> Oui</p> <p>02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q4.2 si Oui combien de fois</p> <p>E Q41 → 1</p>	<p>NUMERIC-INTEGER Q42</p> <p>-----</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / USAGER Roster: CAS DE DON DES RETRIBUTIONS ILLÉGALES

generated by numeric question Q42

don_retribution

<p>Q4.3 Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez offert cette (ou ces) rétribution(s)</p>	<p>TEXT Q43</p> <p>-----</p>
<p>Q4.30 Quelle est l'administration concernée</p> <p>I Ce n'est pas nécessaire de poser la question à l'enquêté, en déduire d e ses réponses</p>	<p>TEXT Q430</p> <p>-----</p>
<p>Q4.3bis Dites-moi, si vous avez vous-même pris les devants pour proposer cette (ces) rétribution(s) à l'agent public ou si c'est lui qui vous l'a (les a) demandé(s) ou encore est-ce un intermédiaire</p>	<p>SINGLE-SELECT Q43bis</p> <p>01 <input type="radio"/> Usager</p> <p>02 <input type="radio"/> Agent public/parapublic</p> <p>03 <input type="radio"/> Intermédiaire</p>
<p>Q4.4 Quelle est la nature exacte de la rétribution que vous donné ?</p>	<p>MULTI-SELECT Q44</p> <p>01 <input type="checkbox"/> Argent</p> <p>02 <input type="checkbox"/> Nature</p>
<p>Q4.5 Si nature précisez</p> <p>E Q44.Containsonly(2) Q44.Containsonly(1,2)</p>	<p>TEXT Q45</p> <p>-----</p>
<p>Q4.5 Si nature estimez le montant du bien que vous avez offerts (estimez le montant total si plusieurs fois)</p> <p>E Q44.Containsonly(2) Q44.Containsonly(1,2)</p>	<p>NUMERIC-INTEGER Q45bis</p> <p>-----</p>

Q4.6 si en espèce, Quel est le montant que vous avez payé ? E Q44. Containsonly(13) Q44. Containsonly(1,2)	NUMERIC INTEGER -----	Q46
Q4.7 Quelle est la principale raison qui vous a poussé à offrir cette rétribution illégale ? I relancer l'enquête pour avoir ces raisons et notez de façon précise ses réponses	TEXT -----	Q47
Q4.8 Selon vous, quel effet le fait de donner une rétribution illégale peut avoir sur les prestations de l'administration publique ? I relancer l'enquête pour avoir ces raisons et notez de façon précise ses réponses E Q41==1	TEXT -----	Q48

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE
AGENT DES SERVICES PUBLICS/PARAPUBLICS

E Q25. InList(3, 4, 10, 11)

Q4.10 Depuis janvier 2020, avez-vous reçu une ou plusieurs rétribution(s) en échange de service(s) non soumis à paiement, demandé(s) par certains usagers de votre administration ?	SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	Q410
Q4.11 Combien de fois ? E Q410==1	NUMERIC INTEGER -----	Q411

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / AGENT DES SERVICES PUBLICS/PARAPUBLICS
Roster: CAS DE D'ACCPATION DES RETRIBUTIONS ILLÉGALES

generated by numeric question Q411

Accoptation_retribution

E Q410 ==1

Q4.12 Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez accepté cette rétribution illégale	TEXT -----	Q412
Q4.120 Quelle est l'administration ou le service concerné I Ce n'est pas nécessaire de poser la question à l'enquête, en déduire de ses réponses	TEXT -----	Q4120
Q4.12bis Dites-moi, qui a été à l'initiative de la rétribution illégale ?	SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Usager 02 <input type="radio"/> Agent public/parapublic 03 <input type="radio"/> Intermédiaire	Q412bis
Q4.13 Quelle est la nature exacte de la rétribution que vous reçu ?	MULTI-SELECT 01 <input type="checkbox"/> Argent 02 <input type="checkbox"/> Nature	Q413
Q4.14 Si nature précisez E Q413. Containsonly(2) Q413. Containsonly(1,2)	TEXT -----	Q414

<p>Q4.15 Si nature estimez le montant du bien que vous avez offerts (estimez le montant total si plusieurs fois)</p> <p>E Q413.containsonly(2) Q413.containsonly(1,2)</p>	<p>NUMERIC: INTEGER</p> <p>-----</p> <p>Q415bis</p>
<p>Q4.16 si en espèce, Quel est le montant que vous avez reçu ?</p> <p>E Q413.containsonly(1) Q413.containsonly(1,2)</p>	<p>NUMERIC: INTEGER</p> <p>-----</p> <p>Q416</p>
<p>Q4.17 Quelle est la principale raison qui vous a poussé à accepter cette rétribution illégale ?</p> <p>I relancer l'enquête pour avoir ces raisons et notez de façon précise ses réponses</p>	<p>TEXT</p> <p>-----</p> <p>Q417</p>
<p>Q4.18 Quel principal effet, votre acceptation de rétributions illégales peut-elle avoir sur les prestations de l'administration publique</p> <p>I notez de façon précise et claire la raison indiquée</p> <p>E Q418==1</p>	<p>TEXT</p> <p>-----</p> <p>Q418</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE
TEMOIN

<p>Q4.20 Avez-vous été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations de rétributions illégales entre janvier passé et ce jour ?</p> <p>I inscrivez le code correspondant dans la partie réservée à cet effet</p>	<p>SINGLE-SELECT</p> <p>01 <input type="radio"/> Oui</p> <p>02 <input type="radio"/> Non</p> <p>Q420</p>
<p>Q420Bis Combien de fois?</p> <p>E Q420==1</p>	<p>NUMERIC: INTEGER</p> <p>-----</p> <p>Q420Bis</p>

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / TEMOIN

Roster: CAS DE TEMOIGNAGE DIRECT DES RETRIBUTIONS ILLÉGALES

generated by numeric question Q420Bis

temoin_retribution

E Q420 ==1

<p>Q4.21 Décrire les circonstances dans lesquelles, vous avez témoin de cette rétribution illégale</p>	<p>TEXT</p> <p>-----</p> <p>Q421</p>
<p>Q4.210 Quelle est l'administration ou le service concerné</p> <p>I Ce n'est pas nécessaire de poser la question à l'enquête, en déduire de ses réponses</p>	<p>TEXT</p> <p>-----</p> <p>Q4210</p>
<p>Q4.22 Dites-moi, qui a été à l'initiative de la rétribution illégale ?</p>	<p>SINGLE-SELECT</p> <p>01 <input type="radio"/> Usager</p> <p>02 <input type="radio"/> Agent public/parapublic</p> <p>03 <input type="radio"/> Intermédiaire</p> <p>09 <input type="radio"/> NSP</p> <p>Q422</p>

Q4.23 Quelle est la nature exacte de la rétribution dont vous êtes témoin ?	MULTI-SELECT 01 <input type="checkbox"/> Argent 02 <input type="checkbox"/> Nature 09 <input type="checkbox"/> NSP	Q423
Q4.24 Si nature précisez	TEXT	Q424
E Q423.Containsonly(2) Q423.Containsonly(1,2) Q423.Containsonly(2,9)	-----	
Q4.25 Si nature estimez le montant du bien que vous avez offerts (estimez le montant total si plusieurs fois)	NUMERIC INTEGER	Q425
E Q423.Containsonly(2) Q423.Containsonly(1,2)	-----	
Q4.26 si en espèce, Quel est le montant de la rétribution dont vous avez été témoin ?	NUMERIC INTEGER	Q426
E Q423.Containsonly(1) Q423.Containsonly(1,2)	-----	

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE CLASSEMENT DES SERVICES

STATIC TEXT

Supposons que vous devez classer les différents domaines/secteurs et les services de l'administration publique que vous avez personnellement utilisés entre janvier passé et ce jour ou qu'une proche connaissance de vous a utilisées pendant la même période (dans les réponses à donner, vous répondrez en votre nom et en celui de cette connaissance). • Catégorie 1 : service de administration publique/parapublique, acte/activité, est classé « première catégorie » si des services non soumis à paiement vous y ont été assurés sans que vous n'offriez une rétribution illégale à aucun des agents qui y travaillent ou sans qu'aucun de ses agents ne vous ait sollicité une rétribution illégale. • Catégorie 2 : service de l'administration publique/parapublique, acte/activité, est classé « deuxième catégorie » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été assurés contre des rétributions illégales que vous avez offertes de votre gré à certains agents (pas tous) qui y travaillent ou contre des rétributions illégales sollicitées auprès de vous par certains des agents de cette administration. • Catégorie 3 : un domaine/secteurs d'activités, un service administration publique/parapublique ou un agent, est classé « troisième catégorie » si des services non soumis à paiement dans cette administration vous ont été assurés moyennant une sollicitation systématique de rétribution illégale par des agents qui y travaillent. Q4.27. Citez les domaines d'activités, services des administrations publiques et agent que vous avez utilisés entre janvier passé et ce jour, ou que l'un de vos proches a utilisés pendant la même période et classez chacun de ces domaines, services et agents dans l'une ou l'autre des trois catégories définies plus haut

Q4.27a Quels sont les services publics que vous avez utilisé au cours de l'année 2020?	LIST	Q427a

IV. EXPERIENCES DE CORRUPTION VECUES PAR L'ENQUETE / CLASSEMENT DES SERVICES

Roster: SERVICES PUBLICS UTILISÉS

generated by list question Q427a

servicePublics

<p>Q4.27.b Quel est le domaine de %rostertitle%?</p>	<p>SINGLE-SELECT Q427b</p> <p>01 <input type="radio"/> ACTION SOCIALE 02 <input type="radio"/> ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION 03 <input type="radio"/> AFFAIRES ETRANGERES 04 <input type="radio"/> AGRICULTURE 05 <input type="radio"/> ANPE 06 <input type="radio"/> APEX (ONAC) 07 <input type="radio"/> BBDA 08 <input type="radio"/> CARFO 09 <input type="radio"/> CCVA 10 <input type="radio"/> CNSS 11 <input type="radio"/> COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc) 12 <input type="radio"/> COMMERCE (CCL,MAISON DE L'ENTREPRISE, MICA,ETC.) 13 <input type="radio"/> COMMUNICATION(PRESSE et MEDIA) 14 <input type="radio"/> CULTURE ET TOURISME 15 <input type="radio"/> DGTTM 16 <input type="radio"/> DOUANE</p> <p>Annex 39 other symbols (2)</p>
<p>Q4.27.c Si autre, Quel est le domaine de %rostertitle%?</p> <p>E Q427b==53</p>	<p>TEXT Q427c</p> <p>-----</p>
<p>Q4.27.d Combien de fois vous avez solliciter %rostertitle% ?</p>	<p>NUMERIC INTEGER Q427d</p> <p>-----</p>
<p>Q4.27.e Combien de fois vous avez été confronté aux pratiques de corruption au niveau de %rostertitle%?</p> <p>V1 self=Q427d M1 Le nombre de cas de corruption ne peut pas dépasser le nombre de sollicitations. Corrigez SVP!</p>	<p>NUMERIC INTEGER Q427e</p> <p>-----</p>
<p>Q4.27.f Dans quelle catégorie placez vous %rostertitle%?</p> <p>V1 // Si le nombre de rétribution est égal à Q427e==07 // a lors self=1: // true M1 Ce service ne peut pas être dans la catégorie 2 ou 3. Veuillez vérifier SVP! V2 // Si le nombre de cas de corruption est strictement Inf érieur au nombre de sollicitation le nombre (Q427e<Q427d) &&Q427e!=07 //alors self=2: // true M2 Ce service ne peut être de la catégorie 1 ou 3! Veuillez vérifier V3 Q427d==Q427e? self=3: true M3 Ce ne peut pas être dans la catégorie 1 ou 2. Veuillez vérifier SVP!</p>	<p>SINGLE-SELECT Q427f</p> <p>01 <input type="radio"/> Catégorie 1 02 <input type="radio"/> Catégorie 2 03 <input type="radio"/> Catégorie 3</p>
<p>Q427ebis Que pensez vous de la fréquence de la corruption dans %rostertitle%?</p>	<p>SINGLE-SELECT Q427ebis</p> <p>01 <input type="radio"/> Très fréquentes 02 <input type="radio"/> Fréquentes 03 <input type="radio"/> rares 04 <input type="radio"/> Inexistantes 09 <input type="radio"/> NSP</p>

<p>Q4.27.g Avez vous bénéficié de l'intervention de PACI au niveau de %rostertitle% pour être satisfait(e)?</p>	<p>SINGLE-SELECT Q427g</p> <p>01 <input type="radio"/> Oui</p> <p>02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q4.27.hcas1 Décrire les Actes/activités dont vous avez bénéficié au niveau de %rostertitle%</p> <p>I Précisez l'acte de corruption: Lieu exact et l'acte de corruption E Q427e=1</p>	<p>TEXT Q427hcas1</p> <p>.....</p>
<p>Q4.27.hcas2 Décrire les Actes/activités dont vous avez bénéficié au niveau de %rostertitle%</p> <p>I Précisez l'acte de corruption: Lieu exact et l'acte de corruption E Q427e=2</p>	<p>TEXT Q427hcas2</p> <p>.....</p>
<p>Q4.27.hcas3 Décrire les Actes/activités dont vous avez bénéficié au niveau de %rostertitle%</p> <p>I Précisez l'acte de corruption: Lieu exact et l'acte de corruption E Q427e=3</p>	<p>TEXT Q427hcas3</p> <p>.....</p>
<p>Q4.27.hcas4 Décrire les Actes/activités dont vous avez bénéficié au niveau de %rostertitle%</p> <p>I Précisez l'acte de corruption: Lieu exact et l'acte de corruption E Q427e=4</p>	<p>TEXT Q427hcas4</p> <p>.....</p>
<p>Q4.27.hcas5 Décrire les Actes/activités dont vous avez bénéficié au niveau de %rostertitle%</p> <p>I Précisez l'acte de corruption: Lieu exact et l'acte de corruption E Q427e=5</p>	<p>TEXT Q427hcas5</p> <p>.....</p>

V : GOUVERNANCE ET ATTITUDES DE L'ENQUETE FACE AUX FAITS ET PRATIQUES DE CORRUPTION

STATIC TEXT

Un usager s'est présenté dans un bureau d'une administration publique pour solliciter un service non soumis à paiement. L'agent de Bureau après avoir pris connaissance du service sollicité par l'usager s'exclame : « Nous qui sommes dans ce bureau-là, on ne mange pas les papiers ! Faites quelque chose-là ! ». Et l'usager accéda à sa requête.

<p>Q5.1.1 Comment appréciez vous l'attitude de l'agent de Bureau ?</p> <p>1 Annoncez d'abord les modalités/réponses sauf le NSP, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles puis inscrivez le code correspondant ant dans la partie réservée à cet effet</p>	<p>SINGLE-SELECT Q511</p> <p>01 <input type="radio"/> Inacceptable et condamnable</p> <p>02 <input type="radio"/> Inacceptable mais compréhensible</p> <p>03 <input type="radio"/> Acceptable</p> <p>-09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q5.1.2 Que Pensez vous l'attitude de l'usager qui a accédé à la sollicitation de l'agent?</p> <p>1 Annoncez d'abord les modalités/réponses sauf le NSP, puis demander à l'enquêté(e) de choisir l'une d'elles puis inscrivez le code correspondant ant dans la partie réservée à cet effet</p>	<p>SINGLE-SELECT Q512</p> <p>01 <input type="radio"/> Inacceptable et condamnable</p> <p>02 <input type="radio"/> Inacceptable mais compréhensible</p> <p>03 <input type="radio"/> Acceptable</p> <p>-09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q5.2 Que pensez des actions du gouvernement pour lutter contre la corruption ?</p>	<p>SINGLE-SELECT Q52</p> <p>01 <input type="radio"/> Très satisfaisantes</p> <p>02 <input type="radio"/> Satisfaisantes</p> <p>03 <input type="radio"/> Acceptables</p> <p>04 <input type="radio"/> Insatisfaisantes</p> <p>05 <input type="radio"/> Pas du tout satisfaisantes</p> <p>-09 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q5.3 Selon vous, que doit faire le Gouvernement pour lutter contre la corruption au Burkina Faso ?</p>	<p>MULTI-SELECT Q53</p> <p>01 <input type="checkbox"/> Améliorer les conditions de vie et de travail des populations</p> <p>02 <input type="checkbox"/> Sanctionner les acteurs de corruption</p> <p>03 <input type="checkbox"/> Sensibiliser les populations sur la corruption</p> <p>04 <input type="checkbox"/> Promouvoir le bon exemple</p> <p>05 <input type="checkbox"/> Garantir la transparence des procédures d'offre de service public</p> <p>06 <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>-09 <input type="checkbox"/> NSP</p>
<p>Q5.3 Autres à préciser</p> <p>E Q53...contains (6)</p>	<p>TEXT Q53Autres</p> <hr/>

VI. GENRE/CONNAISSANCE ET DENONCIATION DES PRATIQUES DE CORRUPTION

<p>Q6.1 Depuis janvier 2020, avez-vous reçu des informations sur la corruption?</p>	<p>SINGLE-SELECT Q61 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q.6.2 si oui, quelles sont les canaux par lesquels avez-vous été informé(e) sur la corruption</p> <p>E Q61==1</p>	<p>MULTI-SELECT Q62 01 <input type="checkbox"/> Radio 02 <input type="checkbox"/> Télé 03 <input type="checkbox"/> Presse écrite 04 <input type="checkbox"/> Conférence 05 <input type="checkbox"/> Théâtre forum 06 <input type="checkbox"/> Kiosque/maquis 07 <input type="checkbox"/> Grin de thé 08 <input type="checkbox"/> Avec des amis 09 <input type="checkbox"/> Réseau sociaux 10 <input type="checkbox"/> Autres -99 <input type="checkbox"/> NSP</p>
<p>Q.6.2 Autres</p> <p>E Q61==1&&Q62 .contains(10)</p>	<p>TEXT Q62Autres <hr/></p>
<p>Q6.3 Quel principal canal d'information vous semble le plus approprié pour passer les informations sur la corruption ?</p>	<p>SINGLE-SELECT Q63 01 <input type="radio"/> Radio 02 <input type="radio"/> Télé 03 <input type="radio"/> Presse écrite 04 <input type="radio"/> Conférence 05 <input type="radio"/> Théâtre forum 06 <input type="radio"/> Kiosque/maquis 07 <input type="radio"/> Grin de thé 08 <input type="radio"/> réseaux sociaux 09 <input type="radio"/> Autres -99 <input type="radio"/> NSP</p>
<p>Q6.3 Autre à préciser</p> <p>E Q63==9</p>	<p>TEXT Q63Autres <hr/></p>
<p>Q64a Pensez-vous qu'il y'a des domaines où les femmes sont plus exposées(vulnérables) à la corruption que les hommes ?</p>	<p>SINGLE-SELECT Q64a 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non</p>
<p>Q64b Si oui, précisez le domaine/secteur</p> <p>E Q64a==1</p>	<p>MULTI-SELECT Q64b 01 <input type="checkbox"/> Education 02 <input type="checkbox"/> santé 03 <input type="checkbox"/> Dans les affaires 04 <input type="checkbox"/> Justice 05 <input type="checkbox"/> Emploi/Travail 06 <input type="checkbox"/> Autres</p>
<p>Q64c Autres à préciser</p> <p>E Q64b .contains(6)</p>	<p>TEXT Q64c <hr/></p>

<p>Q65a Pensez-vous qu'il y'a des domaines où les Hommes sont plus exposés(vulnérables) à la corruption que les femmes?</p>	<p>SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non</p>	<p>q65a</p>
<p>Q6.5b Si oui, précisez le domaine/secteur E Q65a==1</p>	<p>MULTI-SELECT 01 <input type="checkbox"/> Education 02 <input type="checkbox"/> santé 03 <input type="checkbox"/> dans les affaires 04 <input type="checkbox"/> Justice 05 <input type="checkbox"/> Emploi/Travail 06 <input type="checkbox"/> Autres</p>	<p>q65b</p>
<p>Q65c Autres à préciser E Q65b.contains(6)</p>	<p>TEXT</p>	<p>q65c</p>
<p>Q6.6 Pendant l'année 2020 avez-vous eu à dénoncer un acte de corruption dont vous avez été victime ou témoins ?</p>	<p>SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non</p>	<p>q66</p>
<p>Q6.7 Justifiez votre réponse</p>	<p>TEXT</p>	<p>q67</p>
<p>Q6.8a Avez connaissance d'une loi spécifique anti corruption</p>	<p>SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non</p>	<p>q68a</p>
<p>Q6.8b si Oui, quels sont les canaux par lesquels vous avez été informé E Q68a==1</p>	<p>MULTI-SELECT 01 <input type="checkbox"/> Radio 02 <input type="checkbox"/> Télé 03 <input type="checkbox"/> Presse écrite 04 <input type="checkbox"/> Conférence 05 <input type="checkbox"/> Théâtre forum 06 <input type="checkbox"/> Kiosque/maquis 07 <input type="checkbox"/> Grin de thé 08 <input type="checkbox"/> Avec des amis 09 <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux 10 <input type="checkbox"/> Autres -99 <input type="checkbox"/> NSP</p>	<p>q68b</p>
<p>Q6.8c Autres canaux E Q68b.contains(10)</p>	<p>TEXT</p>	<p>q68c</p>
<p>Q6.8d Si oui, que pensez vous de cette loi? E Q68a==1</p>	<p>SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Très efficace 02 <input type="radio"/> Efficace 03 <input type="radio"/> acceptable 04 <input type="radio"/> Inefficace 05 <input type="radio"/> Complètement inefficace -09 <input type="radio"/> NSP</p>	<p>q68d</p>
<p>Q6.9a Avez connaissance de la plateforme de dénonciation des actes de corruption mise en place par le REN-LAC?</p>	<p>SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non</p>	<p>q69a</p>

<p>Q6.9b si Oui, quels sont les canaux par lesquels vous avez été informé</p>	<p>MULTI-SELECT q69b</p> <p>01 <input type="checkbox"/> Radio</p> <p>02 <input type="checkbox"/> Télé</p> <p>03 <input type="checkbox"/> Presse écrite</p> <p>04 <input type="checkbox"/> Conférence</p> <p>05 <input type="checkbox"/> Théâtre forum</p> <p>06 <input type="checkbox"/> Kiosque/maquis</p> <p>07 <input type="checkbox"/> Grin de thé</p> <p>08 <input type="checkbox"/> Avec des amis</p> <p>09 <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux</p> <p>10 <input type="checkbox"/> Autres</p> <p>-99 <input type="checkbox"/> NSP</p>
<p>Q6.9c Autres canaux</p>	<p>TEXT q69c</p> <p>.....</p>
<p>Q6.10 Autres Commentaires et/ou suggestions de l'enquêté</p>	<p>TEXT q610</p> <p>.....</p>

VII.ELECTION

corruption_electorale

Q7.1 Que pensez-vous des élections?, peuvent-elles apporter des changements dans votre vie ou dans la gouvernance du pays?	SINGLE SELECT 01 <input type="radio"/> OUI 02 <input type="radio"/> NON	q71
Q7.2 Pourquoi?	TEXT	q72
Q7.3 Quelles sont vos attentes des élections de novembre 2020	MULTI-SELECT 01 <input type="checkbox"/> Amélioration des conditions de vie 02 <input type="checkbox"/> Amélioration de la situation sécuritaire 03 <input type="checkbox"/> Apporter la paix dans le pays 04 <input type="checkbox"/> Amélioration de la gouvernance du pays 05 <input type="checkbox"/> Aucune attente 06 <input type="checkbox"/> Autre	q73
Q7.4 Autre à préciser	TEXT	q74
E q73...contains(6)		
Q7.5 Avez-vous l'intention d'aller voter ou avez-vous déjà voté ?	SINGLE SELECT 01 <input type="radio"/> OUI 02 <input type="radio"/> NON 03 <input type="radio"/> NSP	q75
Q7.6 Pourquoi	TEXT	q76
Q7.7 Avez-vous vécu ou avez-vous été témoin d'acte de corruption électorale/d'achat de conscience/de distribution d'argent, de tee-shirt, etc.	SINGLE SELECT 01 <input type="radio"/> OUI 02 <input type="radio"/> NON	q77
Q77b Combien de fois avez-vous vécu ou été témoin?	NUMERIC INTEGER	q77b
E q77==1		
<p>VI.ELECTION Roster: DESCRIPTION DE L'ACTE DE CORRUPTION ELECTORALE generated by numeric question q77b DescActeCorruption</p>		
E q77 ==1		
Q7.8 Quelles sont les partis politiques ou acteurs impliqués?	TEXT	q78
E q77==1		

<p>Q7.9 Quelle est la Nature de l'acte de corruption posé par %rostertitle% ?</p>	<p>SINGLE-SELECT Q79</p> <p>01 <input type="radio"/> distribution d'argent</p> <p>02 <input type="radio"/> distribution de tee shirt avec ou sans l'effigie du parti</p> <p>03 <input type="radio"/> distribution de carburant</p> <p>04 <input type="radio"/> transfert d'argent</p> <p>05 <input type="radio"/> cadeau aux leaders d'opinion</p> <p>06 <input type="radio"/> Transfert et transport des électeurs pour s'inscrire sur une liste électorale ou pour voter</p> <p>07 <input type="radio"/> Inscription frauduleuse sur les listes électorales</p> <p>08 <input type="radio"/> Pots de vin aux agents électoraux</p> <p>09 <input type="radio"/> Utilisation des biens de l'état à des fins de campagne électorale</p> <p>10 <input type="radio"/> Intimidation des électeurs</p> <p>11 <input type="radio"/> Falsification des résultats électoraux</p> <p>12 <input type="radio"/> don en nature(moto; vivre, etc.)</p> <p>13 <input type="radio"/> Autres (A préciser)</p>
<p>Q7.10 Si autre, préciser l'acte de corruption de %rostertitle%</p> <p>E Q79=13</p>	<p>TEXT Q710</p> <hr/>
<p>Q7.11 pouvez-vous nous décrire ce que vous avez vu concernant %rostertitle%?</p>	<p>TEXT Q711</p> <hr/>

VIII. ENTRETIEN APPROFONDI ET FIN DE L'ENQUETE

SECTION_VIII

Q8.1 Heure de fin de l'entretien	DATE: CURRENT TIME	Q81
Q8.2 Langue de l'entretien	SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Français 02 <input type="radio"/> Mooré 03 <input type="radio"/> Dioula 04 <input type="radio"/> Fulfuldé 05 <input type="radio"/> Gourmachéma 06 <input type="radio"/> Autres	Q82
Q8.2 Autres langues E Q82==6	TEXT	Q82Autres
Q8.3 Souhaitez approfondir certaines pratiques de corruption dont vous avez fait cas?	SINGLE-SELECT 01 <input type="radio"/> Oui 02 <input type="radio"/> Non	Q83
Q8.4 Jour du contrôle du superviseur	TEXT SCOPE: SUPERVISOR	Q84

APPENDIX A — CATEGORIES

[1] Q11: Q1.1 Code de l'enquêteur

Catégories: 2: BAGAGNA ABDOL KARIM, 3: BAMBA YACOUBA, 5: CONGO SARATOU, 7: GNIBGA WENDYAM SARA, 8: HARO IBRAHIM, 10: KA BORE SAFIETA, 11: MEDA DAR BIENVENU, 12: NANA JEAN FRANCOIS, 13: NANEMA TINWENDE CLEMENCE BENJAMINE, 14: OUEDRAOGO SOU NTONGNOOMA ISMAEL, 16: PARE ALI, 17: SABA SEYDOU, 18: SANA SOULEYMANE, 19: TINDANO SOUMAYE, 20: SOULEYMANE SEYDOU, 21: S OUMAILA HAMIDOU, 25: TOE FOUSSENI, 28: ZALLE MARIAM

[2] Q427b: Q4.27.b Quel est le domaine de %roster%?

Catégories: 1: ACTION SOCIALE, 2: ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DECENTRALISATION, 3: AFFAIRES ETRANGERES, 4: AGRICULTURE, 5: ANPE, 6: APEX (ONAC), 7: BBDA, 8: CARPO, 9: CCVA, 10: CNS, 11: COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc), 12: COMMERCE (CCL, MAISON D E L'ENTREPRISE, MICA, ETC.), 13: COMMUNICATION (PRESSE et MEDIA), 14: CULTURE ET TOURISME, 15: DGTMM, 16: DOUANE, 17: EAU ET ASSAINISSEMENT, 18: ECONOMIE NUMERIQUE ET POSTES, 19: EDUCATION PRIMAIRE, 20: ELEVAGE ET ASSIMILE, 21: ENERGIE, 22: ENSEIGNEMENT POST PRIMAIRE (6e à 3e), 23: ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, 24: ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/RECHERCHE, 25: ENVIRONNEMENT/EAU ET FORETS, 26: FONCTION PUBLIQUE/TRAVAIL, 27: GENDARMERIE, 28: IMPOTS/DOMAINE, 29: INFRASTRUCTURE/ROUTE/TRAVAUX PUBLICS, 30: INSD, 31: INSPECTION DU TRAVAIL, 32: JEUNESSE ET SPORT, 33: JUSTICE, 34: LONAB, 35: MARCHES PUBLICS/COMMANDE PUBLIQUES, 36: MINES ET CARRIERES, 37: ONATEL, 38: ONEA, 39: POLICE MUNICIPALE, 40: POLICE NATIONALE, 41: PRESIDENCE DU FASO, 42: PROJET/PROGRAMMES, 43: SANTE, 44: SAPEUR-POMPIER, 45: SND, 46: SOFTEX, 47: SOLDE ET ORDONNANCEMENT, 48: SONABEL, 49: SONABHY, 50: SONAGE S, 51: SONAPOST, 52: SONATUR, 53: TRESOR PUBLIC, 54: URBANISME/HABITAT, 55: AUTRES

LEGEND

Legend and structure of information in this file

Name of section	Enabling condition for this section	Type of question, scope	Variable name
SECTION 5: OTHER INCOME SOURCES		Answer options	
<code>E st_other_sources_which_contains(38)</code>			
Duis aute irure dolor in reprehenderit in voluptate velit esse cillum dolore eu fugiat nulla pariatur?		MULTISELECT SCOPE: INDIVIDUAL	<code>st_net_leaders_other</code>
<p><i>I This refers to family relations</i></p> <p><i>E st_net_leaders_other = 0</i></p> <p><i>V1 st_net_leaders_which_contains(38)</i></p> <p><i>M1 Cannot be null!</i></p> <p><i>V2 (st_net_leaders_breeding_advice == (30 - st_net_leaders_advice)) (st_net_leaders_breeding_advice == 0</i></p> <p><i>M2 This person is not in the list</i></p> <p><i>F opticode != st_ignored_option_code</i></p>		<p>01 <input type="checkbox"/> Community animal health workers</p> <p>02 <input type="checkbox"/> Private</p> <p>03 <input type="checkbox"/> Government</p> <p>04 <input type="checkbox"/> Livestock keepers association</p> <p>05 <input type="checkbox"/> NGO</p> <p>And 5 other (13)</p>	
Additional information:		Link to full set in appendix	
<p>"I" – Question instruction</p> <p>"E" – Enabling condition</p> <p>"V1" – Validation condition N°1</p> <p>"M1" – Message for validation N°1</p> <p>"F" – Filter in Categorical questions</p>			

Breadcrumbs

Type or roster	Roster Title
CHAPTER 3 IDENTIFICATION /	
Roster:	LEADER RELATION DETAILS
generated by fixed list:	
01	Ward Livestock Officer
02	Village Livestock Officer
09	Other (specify)
	List items

Annexe 2 : Guide d'entretien

I. Identification de l'enquêté(e)

- Région
- Ville
- Sexe
- Age
- Activité professionnelle
- niveau d'instruction

II. Expériences de corruption vécues par l'enquêté

1. Pour usager des services publics/parapublics

- Depuis janvier passé, avez-vous personnellement offert plusieurs rétributions en échange de services ?
- Pouvez-vous nous décrire les services rendus et les circonstances dans lesquelles, vous avez offert ces rétribution(s)
- Quelle est la nature des rétributions (argent, matériels, service rendu, etc.)
- Quels sont les montants d'argent payés ? *(du faible au plus élevé)*
- Qui a été l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent) ?
- Quelle peut être la principale cause d'un tel acte ?
- vos appréciations sur ces faits marquants.

2. Pour agent public/parapublic

- Depuis janvier passé, avez-vous personnellement reçu plusieurs rétributions en échange de services ?
- Pouvez-vous nous décrire les services rendus et les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu ces rétribution(s)
- Quelle est la nature des rétributions (argent, matériels, service rendu,

etc.)

- Quels sont les montants d'argent payés ? (*du faible au plus élevé*)
- Qui a été l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent) ?
- Quelle peut être la principale cause d'un tel acte ?
- vos appréciations sur ces faits marquants.

3. Pour témoin

- Depuis janvier passé, avez-vous été personnellement témoin d'offres ou de sollicitations ou de réception de rétributions illégales par un usager ou un agent public/parapublic en échange de services.
- Pouvez-vous nous décrire les services rendus et les circonstances dans lesquelles, vous avez reçu ces rétribution(s)
- Quelle est la nature des rétributions (argent, matériels, service rendu, etc.)
- Quels sont les montants d'argent payés ? (*du faible au plus élevé*)
- Qui a été l'acteur principal (incitation de l'enquêté ou exigence de l'agent) ?
- Quelle peut être la principale cause d'un tel acte ?
- vos appréciations sur ces faits marquants.

Annexe 3 : Proportion des enquêtés scolarisés selon la ville d'enquête et la tranche d'âge (en %)

	Sexe		Ensemble
	Féminin	Masculin	
Ville d'enquête			
<i>Banfora</i>	88,89	87,1	87,93
<i>Bobo-Dioulasso</i>	86,05	81,82	83,73
<i>Dédougou</i>	66,67	53,33	60
<i>Dori</i>	66,67	77,78	73,33
<i>Fada N'Gourma</i>	64,71	80	71,88
<i>Gaoua</i>	64,29	81,25	73,33
<i>Kaya</i>	68,42	65	66,67
<i>Koudougou</i>	78,12	77,14	77,61
<i>Manga</i>	71,43	87,5	80
<i>Ouagadougou</i>	74,78	80,07	77,45
<i>Ouahigouya</i>	71,43	75	73,21
<i>Pouytenga</i>	45	72,73	59,52
<i>Tenkodogo</i>	80	75	77,42
<i>Ziniaré</i>	71,43	62,5	66,67
Tranche d'âge			
<i>18 à 35 ans</i>	84,62	88,39	86,51
<i>35 à 55 ans</i>	68,47	73,1	70,81
<i>55 ans et plus</i>	43,24	56,82	51,94
TOTAL	75,88	79,3	77,65

Annexe 4 : Proportion des enquêtés actifs selon le sexe, la ville d'enquête et la tranche d'âge

	Sexe		Ensemble
	Féminin	Masculin	
Ville d'enquête			
<i>Banfora</i>	33,33	77,42	56,9
<i>Bobo-Dioulasso</i>	37,79	78,47	60,1
<i>Dédougou</i>	26,67	73,33	50
<i>Dori</i>	66,67	66,67	66,67
<i>Fada N'Gourma</i>	41,18	86,67	62,5
<i>Gaoua</i>	42,86	75	60
<i>Kaya</i>	47,37	70	58,97
<i>Koudougou</i>	43,75	74,29	59,7
<i>Manga</i>	42,86	68,75	56,67
<i>Ouagadougou</i>	40,39	75,39	58,04
<i>Ouahigouya</i>	35,71	78,57	57,14
<i>Pouytenga</i>	40	72,73	57,14
<i>Tenkodogo</i>	20	87,5	54,84
<i>Ziniaré</i>	50	68,75	60
Age de l'enquêté	39,86	75,92	58,5
<i>18 à 35 ans</i>	40,79	74,11	57,46
<i>35 à 55 ans</i>	42,64	94,15	68,74
<i>55 ans et plus</i>	20,27	36,36	30,58
TOTAL	39,86	75,92	58,5

Annexe 5 : Répartition de la perception de l'évolution de la corruption entre 2019 et 2020 selon la CSP

	Pourcentage des enquêtés selon l'appréciation de l'évolution de la corruption				
	Augmente	Stationnaire	Régresse	NSP	Effectif total
Statut d'occupation					
• Inactif	40,4	21,1	25,7	12,9	830
• Actif	43,9	22,2	24,6	9,3	1170
Niveau de scolarité					
• Non Scolarisé	34,0	21,7	28,6	15,7	447
• Primaire	38,4	24,0	25,8	11,9	430
• Secondaire	44,6	20,5	25,1	9,8	800
• Universitaire	53,9	22,0	18,9	5,3	323
Sexe					
• Féminin	37,4	22,1	26,6	14,0	966
• Masculin	47,1	21,5	23,6	7,8	1034
Catégorie d'âge					
• 18 à 35 ans	42,5	21,9	24,9	10,7	1119
• 35 à 55 ans	42,5	21,2	26,8	9,5	675
• 55 ans et plus	41,8	22,8	19,9	15,5	206
Ensemble	42,4	21,8	25,1	10,8	2000

Annexe 6 : Répartition des enquêtés ayant personnellement vécu une expérience de corruption selon le statut d'actif, l'âge et la ville

	<i>Avoir offert une rétribution illégale</i>		<i>Total</i>
	Oui	Non	
<i>Statut d'actif</i>			
Inactif	160 (19,3)	670 (80,7)	830 (100)
Actif	362 (30,9)	808 (69,1)	1170 (100)
<i>Catégories d'âge</i>			
18 à 35 ans	317 (28,3)	802 (71,7)	1119 (100)
35 à 55 ans	183 (27,1)	492 (72,9)	675 (100)
55 ans et plus	22 (10,7)	184 (89,3)	206 (100)
<i>Ville d'enquête</i>			
Banfora	13 (22,4)	45(77,6)	58 (100)
Bobo-Dioulasso	105 (27,6)	276 (72,4)	381 (100)
Dédougou	4 (13,3)	26 (86,7)	30 (100)
Dori	5 (16,7)	25 (83,3)	30 (100)
Fada N'Gourma	11 (34,4)	21(65,6)	32(100)
Gaoua	7 (23,3)	23 (76,7)	30 (100)
Kaya	6 (15,4)	33(84,6)	39(100)
Koudougou	18(26,9)	49(73,1)	67(100)
Manga	9 (30)	21(70)	30(100)
Ouagadougou	306(26,7)	838(73,3)	1144(100)
Ouahigouya	16(28,6)	40(71,4)	56(100)
Pouytenga	12 (28,6)	30(71,4)	42(100)
Tenkodogo	4 (12,9)	27(87,1)	31(100)
Ziniaré	6 (20)	24 (80)	30 (100)
Total	522 (26,1)	1478 (73,9)	2000 (100)

Annexe 7 : Répartition des expériences de corruption selon l'initiateur de l'acte de rétribution

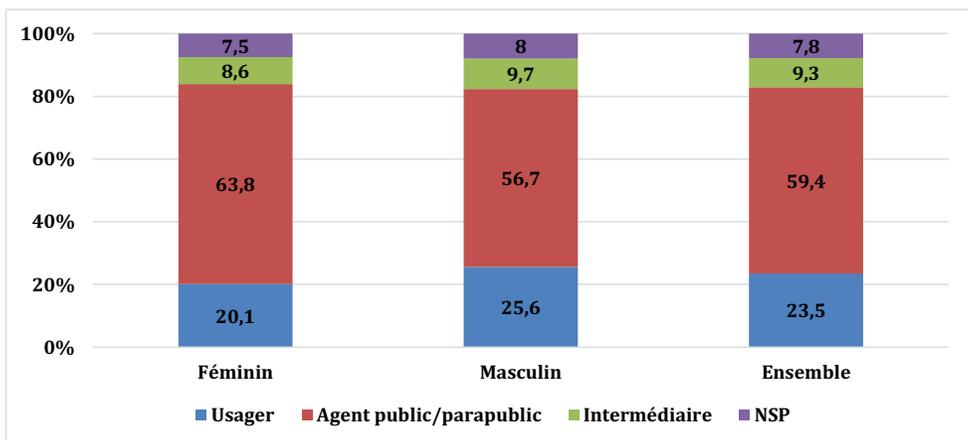
	<i>Sexe l'enquêté</i>		<i>Total</i>
	Féminin	Masculin	
<i>Usager</i>	48 (25,1)	181 (38)	229 (34,3)
<i>Agent public/ parapublic</i>	124 (64,9)	254 (53,4)	378 (56,7)
<i>Intermédiaire</i>	19 (9,9)	41 (8,6)	60 (9)
Total	191 (100)	476 (100)	667 (100)

Annexe 8 : Répartition des enquêtés témoin d'actes de corruption selon le sexe, le niveau d'éducation, le statut d'occupation et la ville

	Nombre de personnes ayant été témoin d'actes de corruption (%)		<i>Total</i>
	<i>OUI</i>	<i>NON</i>	
SEXE			
<i>Féminin</i>	155(16)	811(84)	966(100)
<i>Masculin</i>	249(24,1)	785(75,9)	1034(100)
NIVEAU D'EDUCATION			
<i>Non Scolarisé</i>	66(14,8)	381(85,2)	447(100)
<i>Primaire</i>	57(13,3)	373(86,7)	430(100)
<i>Secondaire</i>	173(21,6)	627(78,4)	800(100)
<i>Universitaire</i>	108(33,4)	215(66,6)	323(100)
STATUT D'OCCUPATION			
<i>Aide familiale/ apprentis</i>	21(14,2)	127(85,8)	148(100)
<i>Indépendant</i>	106(19)	453(81)	559(100)
<i>Salarié</i>	73(27,2)	195(72,8)	268(100)
<i>Employeur</i>	20(25)	60(75)	80(100)
<i>Chômeur</i>	31(27)	84(73)	115(100)
<i>Inactif</i>	153(18,4)	677(81,6)	830(100)
VILLE D'ENQUÊTE			

<i>Banfora</i>	2(3,4)	56(96,6)	58(100)
<i>Bobo-Dioulasso</i>	66(17,3)	315(82,7)	381(100)
<i>Dédougou</i>	5(16,7)	25(83,3)	30(100)
<i>Dori</i>	7(23,3)	23(76,7)	30(100)
<i>Fada N’Gourma</i>	13(40,6)	19(59,4)	32(100)
<i>Gaoua</i>	12(40)	18(60)	30(100)
<i>Kaya</i>	10(25,6)	29(74,4)	39(100)
<i>Koudougou</i>	22(32,8)	45(67,2)	67(100)
<i>Manga</i>	7(23,3)	23(76,7)	30(100)
<i>Ouagadougou</i>	222(19,4)	922(80,6)	1144(100)
<i>Ouahigouya</i>	17(30,4)	39(69,6)	56(100)
<i>Pouytenga</i>	8(19)	34(81)	42(100)
<i>Tenkodogo</i>	8(25,8)	23(74,2)	31(100)
<i>Ziniaré</i>	5(16,7)	25(83,3)	30(100)
Total	404 (20,2)	1596 (79,8)	2000 (100)

Annexe 9 : Répartition des témoignages de corruption selon l’initiateur de l’acte de rétribution



Annexe 10 : Appréciation des actions du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption

Appréciation des actions du Gouvernement en matière de lutte anticorruption en 2020							
	Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Acceptables	Insatisfaisantes	Pas du tout satisfaisantes	NSP	Ensemble
Sexe							
<i>Féminin</i>	0,41	12,73	32,4	38,2	11,59	4,66	100
<i>Masculin</i>	1,16	11,61	23,21	42,36	19,34	2,32	100
Statut d'actif							
<i>Actif</i>	1,03	12,31	27,01	40,17	16,75	2,74	100
<i>Inactif</i>	0,48	11,93	28,55	40,6	13,98	4,46	100
Age de l'enquête							
<i>18 à 35 ans</i>	0,54	11,35	27,52	41,2	15,55	3,84	100
<i>35 à 55 ans</i>	1,19	13,93	27,85	38,52	15,7	2,81	100
<i>55 ans et plus</i>	0,97	10,68	27,67	41,75	15,53	3,4	100
Ville d'enquête							
<i>Banfora</i>	1,72	3,45	27,59	41,38	18,97	6,9	100
<i>Bobo-Dioulasso</i>	0,52	8,4	30,97	44,88	12,34	2,89	100
<i>Dédougou</i>	3,33	30	40	20	3,33	3,33	100
<i>Dori</i>	3,33	13,33	30	36,67	16,67		100
<i>Fada N'Gourma</i>		9,38	28,12	50	6,25	6,25	100
<i>Gaoua</i>	3,33	3,33	36,67	36,67	10	10	100
<i>Kaya</i>	2,56	12,82	25,64	38,46	15,38	5,13	100
<i>Koudougou</i>	5,97	20,9	29,85	34,33	2,99	5,97	100
<i>Manga</i>	0	13,33	30	40	16,67		100
<i>Ouagadougou</i>	0,44	12,5	26,4	40,03	17,66	2,97	100
<i>Ouahigouya</i>		21,43	28,57	33,93	14,29	1,79	100
<i>Pouytenga</i>		9,52	30,95	28,57	21,43	9,52	100
<i>Tenkodogo</i>		19,35	9,68	54,84	12,9	3,23	100
<i>Ziniaré</i>	0	13,33	16,67	40	23,33	6,67	100
TOTAL	0,8	12,15	27,65	40,35	15,6	3,45	100

Annexe 11 : Eléments synthétiques du classement des services selon leur degré de corruption perçue par les enquêtés

N°	Services	Total des sollicitations	Total des cas de corruption	Taux de corruption	Rang
1	POLICE MUNICIPALE	363	273	75,21	1
2	POLICE NATIONALE	1 471	426	28,96	2
3	DOUANE	76	21	27,63	3
4	DGTTM	131	29	22,14	4
5	GENDARMERIE	143	29	20,28	5
6	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	118	19	16,10	6
7	JUSTICE	224	32	14,29	7
8	ENSEIGNEMENT POST PRIMAIRE (6e à 3e)	30	4	13,33	8
9	EDUCATION PRIMAIRE	97	12	12,37	9
10	COLLECTIVITE TERRITORIALE (MAIRIE, etc.)	1 247	95	7,62	10
11	ACTION SOCIALE	41	3	7,32	11
12	IMPOTS/DOMAINE	281	20	7,12	12
13	FONCTION PUBLIQUE/ TRAVAIL	59	4	6,78	13
14	ADMINISTRATION GENERALE	51	2	3,92	14
15	CCVA	102	3	2,94	15
16	SANTE	3 777	107	2,83	16
17	TRESOR PUBLIC	73	2	2,74	17
18	CNSS	75	2	2,67	18
19	CARFO	45	1	2,22	19

20	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/ RECHERCHE	134	2	1,49	20
21	ONEA	1 683	14	0,83	21
22	SONABEL	1 871	15	0,80	22
23	JEUNESSE ET SPORT	32	0	0,00	23
24	ELEVAGE ET ASSIMILE	21	2	9,52	
25	SAPEUR-POMPIER	21	0	0,00	
26	SONABHY	20	1	5,00	
27	COMMERCE (CCI, MAISON DE L'ENTREPRISE, MICA, ETC.)	18	2	11,11	
28	CENI	18	6	33,33	
29	AGRICULTURE	13	2	15,38	
30	SONAPOST	13	0	0,00	
31	LONAB	12	6	50,00	
32	INFRASTRUCTURE/ROUTE/ TRAVAUX PUBLICS	12	0	0,00	
33	DGAIE	11	0	0,00	
34	AUTRES	17	13	76,47	
35	MARCHES PUBLICS/ COMMANDE PUBLIQUES	7	2	28,57	
36	SOLDE ET ORDONNANCEMENT	7	1	14,29	
37	INSPECTION DU TRAVAIL	8	1	12,50	
38	INSD	7	0	0,00	
39	CULTURE ET TOURISME	6	0	0,00	
40	URBANISME/HABITAT	5	1	20,00	
41	ONATEL	5	0	0,00	

42	AFFAIRES ETRANGERES	4	0	0,00	
43	SONAGESS	5	1	20,00	
44	PRESIDENCE DU FASO	4	0	0,00	
45	SOFITEX	3	1	33,33	
46	ANPE	3	0	0,00	
47	APEX (ONAC)	3	0	0,00	
48	ENVIRONNEMENT/EAU ET FORETS	2	1	50,00	
49	ECONOMIE NUMERIQUE ET POSTES	2	0	0,00	
50	BBDA	2	0	0,00	
51	DGB	2	0	0,00	
52	EAU ET ASSAINISSEMENT	2	0	0,00	
53	PROJET/PROGRAMMES	2	0	0,00	
54	SND	1	1	100,00	
55	COMMUNICATION (PRESSE et MEDIA)	1	0	0,00	
56	DGEP	1		0,00	
Total		12 382	1 156	9,34	

Annexe 12 : Répartition des enquêtés ayant reçu des informations sur la corruption selon le statut d'occupation, le niveau de scolarité, le sexe et la catégorie d'âge

	Pourcentage des enquêtés ayant reçu ou pas d'informations sur la corruption au cours de l'année 2020		
	Oui	Non	Effectif total
Statut d'occupation			
• Inactif	75,54	24,46	830
• Actif	77,26	22,74	1170
Niveau de scolarité			
• Non Scolarisé	63,09	36,91	447
• Primaire	72,09	27,91	430
• Secondaire	81,63	18,38	800
• Universitaire	88,54	11,46	323
Sexe			
• Féminin	73,29	26,71	966
• Masculin	79,59	20,41	1034
Catégorie d'âge			
• 18 à 35 ans	76,14	23,86	1119
• 35 à 55 ans	76,89	23,11	675
• 55 ans et plus	77,67	22,33	206
Ensemble	76,6	23,5	2000

Annexe 13 : Répartition des canaux par lesquels les enquêtés ont reçu l'information sur la corruption selon le sexe

Canaux de diffusions	Pourcentage et nombre des enquêtés ayant reçu des informations sur la corruption selon le canal	
	Pourcentage	Nombre
Radiodiffusions	59,4	909
Télévisions	59,4	909
Amis et proches	31,2	478
Réseaux sociaux	27,8	426
Presse	7,0	107
Grin de thé	3,9	60
Autres	2,3	35
Conférence	1,7	26
Kiosques	1,6	24
Théâtre	0,1	2

Annexe 14 : Répartition des enquêtés ayant vécu ou été témoin d'actes de corruption électorale par sexe, par statut d'actif et par ville.

	Avoir vécu ou été témoin d'acte de corruption électorale		Effectif
	OUI	NON	
SEXE			
<i>Féminin</i>	9,8	90,2	966
<i>Masculin</i>	17,7	82,3	1034
Statut d'actif			
<i>Inactif</i>	12,8	87,2	830
<i>Actif</i>	14,7	85,3	1170
Ville d'enquête			
<i>Banfora</i>	8,6	91,4	58
<i>Bobo-Dioulasso</i>	9,4	90,6	381
<i>Dédougou</i>	20,0	80,0	30
<i>Dori</i>	23,3	76,7	30
<i>Fada N'Gourma</i>	40,6	59,4	32
<i>Gaoua</i>	26,7	73,3	30
<i>Kaya</i>	17,9	82,1	39
<i>Koudougou</i>	22,4	77,6	67
<i>Manga</i>	33,3	66,7	30
<i>Ouagadougou</i>	11,7	88,3	1144
<i>Ouahigouya</i>	26,8	73,2	56
<i>Pouytenga</i>	16,7	83,3	42
<i>Tenkodogo</i>	29,0	71,0	31
<i>Ziniaré</i>	20,0	80,0	30
Total	13,9	86,1	2000

Annexe 15 : Note technique sur l'Indice synthétique de Perception de la Corruption (ISPC)

1. *L'indice synthétique de perception de la corruption au Burkina Faso (ISPC-BF)*

Dans un souci de mettre à la disposition du public un indicateur de corruption robuste, nous mettons en œuvre un indice standardisé par le facteur socioéconomique le plus sensible à la perception, à savoir le revenu qui peut être capté par la *catégorie socioprofessionnelle*. L'utilité principale de cet indice est qu'il permet d'observer son évolution au cours des années.

L'indice de perception de la corruption combine deux aspects de la perception à savoir la fréquence de la corruption et son évolution.

Afin de capter la perception sur la fréquence de la corruption, la question suivante a été posée à chaque répondant : « *A votre avis, quelle est la fréquence des pratiques de corruption cette année au Burkina Faso ?* »

À cette question, quatre réponses sont possibles et à chaque réponse est associée un chiffre mesurant le degré de perception de la corruption.

- Très fréquentes → 3
- Fréquentes → 2
- Rares → 1
- Inexistantes → 0

Pour ce qui est de la perception sur l'évolution de la corruption, la question suivante a été posée à l'enquêté : « Comparativement à l'année précédente, comment appréciez-vous **cette année l'évolution de la corruption au Burkina Faso ?** » On associe ensuite à chacune des trois réponses possibles un chiffre représentant le degré d'évolution de la corruption perçu par l'enquêté de la manière suivante :

- Augmente → 2
- Stationnaire → 1
- Régresse → 0

Sur la base des deux dimensions a été construit l'ISPC dont les techniques de pondération et de standardisation sont expliquées ci-dessous.

1.1. Technique de pondération

Afin de déterminer le poids de chacune des composantes, à savoir la fréquence et l'évolution, une analyse multidimensionnelle (ACM, ACP, AFC) sur ces deux dimensions de l'indice pour en déduire un score qui constituera l'indice non standardisé pour chaque individu. La seconde étape a consisté à standardiser cet indice.

1.2. Standardisation ^a

Sur la base de la littérature existante, on a retenu le facteur le plus déterminant de la perception de la corruption, à savoir la catégorie socioprofessionnelle. L'ISPC-BF au niveau national est le score standardisé selon les modalités de la variable « catégorie socioprofessionnelle ». L'indice obtenu prend des valeurs comprises entre 0 et 100 ; 0 signifiant que les citoyens considèrent que la corruption est très élevée et 100 indiquant que la corruption est inexistante.

Soit la perception ou le score synthétique moyen des individus appartenant à la catégorie socioprofessionnelle c , et la proportion des individus de la catégorie professionnelle c dans la population totale. L'indice standardisé a été calculé de la manière suivante :

$$ISPC - BF = \sum_{c=1}^C w_c \times X_c$$

C est l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Cet indice permet de suivre l'évolution de la perception de la corruption dans l'ensemble du pays. De même, il est possible de mesurer l'évolution de la perception de la corruption pour chacune des villes d'enquête en effectuant une comparaison entre les années.

a : Noter que pour cette édition, la standardisation n'a pas été prise en compte faute de données sur la répartition de la population burkinabè selon la catégorie socio-professionnelle.

Annexe 16 : Quelques récits des offres des rétributions illégales dans des services classés

POLICE MUNICIPALE

Cas 1 : J'ai envoyé mon neveu aller payer des condiments au marché. La police municipale l'a arrêté pour contrôle de papier. Il n'était pas sorti avec les papiers. On lui a dit de payer une contravention. Mon neveu m'a appelé. Arrivé, ils m'ont dit de « parler bon français ». Je leur ai proposé 2 000 F CFA sans reçu et ils m'ont remis la moto. C'était au niveau du feu qui est vers le marché de Nagrin. *(Un salarié du privé exécutant de 42 ans à Ouagadougou)*

Cas 2 : J'ai été interpellé près de la pharmacie Heresso à Sarfalao pour non-respect de feu tricolore. L'agent m'a fait savoir que je devais payer 6 000 F CFA et je lui ai dit que je n'avais pas d'argent. Il m'a alors dit de donner 2 000 F CFA, ce que j'ai fait sans avoir de reçu. *(Un indépendant de 27 ans à Bobo-Dioulasso)*

Cas 3 : J'ai été interpellé par la police municipale au feu tricolore devant le CHR de Banfora le 29 juin 2020. J'étais sûr de n'avoir pas brûlé le feu, mais l'agent m'a demandé la carte grise de la moto. Je ne l'avais pas sur moi. Il m'a alors remis un papier et dit que je devais payer 6 000 F CFA. N'ayant pas cette somme, j'ai négocié et il a accepté que je paie 3 000 F CFA. Je lui ai donné cette somme mais sans avoir de quittance en retour. Il m'a seulement remis ma moto. *(Un apprenti de 19 ans à Banfora)*

POLICE NATIONALE

Cas 1 : Au marché central de Bobo, j'ai été arrêté pour un contrôle en février 2020. Comme je n'avais pas ma carte grise sur moi, ils ont embarqué ma moto pour le commissariat central de la police. Je suis allé chercher ma carte grise pour récupérer ma moto. J'ai dû payer 3 000 F CFA à un agent du commissariat sans prendre de reçu. *(Une aide familiale de 25 ans à Bobo-Dioulasso)*

Cas 2 : Cela s'est passé il y'a environ deux semaines au niveau du feu qui est vers la pharmacie de la Zone Une. J'étais dans un véhicule, non immatriculé et deux agents de la police nationale m'ont arrêté pour les papiers. Comme je n'étais pas en règle, j'ai proposé de l'argent aux agents et ils ont accepté. Je leur ai donc remis 5 000 F CFA. *(Un indépendant de 32 ans à Ouagadougou)*

Cas 3 : Je partais au marché. Il y avait des policiers en cours de route et ils nous ont arrêtés. Après plusieurs moments d'attente, ils nous ont dit de payer pour passer. On était deux et il a fallu que chacun paie 1 000 F CFA pour pouvoir passer. On n'a pas eu de reçu de paiement en retour. (*Un chômeur de 37 ans à Dori*)

DOUANE

Cas 1 : Mon ami a payé une motopompe à 225 000 F CFA qui devait être livrée à Ziniaré. Le transporteur s'est trompé et l'a amenée à Kaya. Juste à l'entrée de Korsimoro, des douaniers ont descendu la motopompe et exigé 50 000 F CFA. On a tout fait en vain, mais on a été obligé de payer. On n'a pas eu de reçu (*Un chômeur de 35 ans à Ziniaré*).

Cas 2 : Une fois je partais à Kongoussi et arrivé au poste de contrôle de la douane à l'entrée de la ville, le convoyeur a donné 5 000 F CFA au douanier et celui-ci n'a plus vérifié les papiers du car. (*Un inactif de 25 ans à Ouagadougou*)

Cas 3 : Je voulais faire sortir mes marchandises au niveau de la douane de Ouaga inter et j'ai déboursé une somme de 15 000 000 sans quittance avant d'avoir les marchandises. (*Un indépendant de 37 ans à Ouagadougou*)

DGTTM

Cas 1 : Il y a un ami qui vient de changer tout récemment sa plaque d'immatriculation à la DGTTM par le biais d'un intermédiaire. L'intermédiaire a exigé 22 500 F CFA y compris les frais d'établissement, alors que la somme normale est de 15 000. Il a donc accepté parce que s'il devait suivre la voie normale, les documents allaient prendre du temps. (*Un indépendant de 37 ans à Ouagadougou*)

Cas 2 : Pour faire la carte grise de la moto de ma petite-sœur, mon papa a été obligé d'ajouter jusqu'à 10 000 F CFA sur l'argent qu'elle avait déjà payé. Ce qui est bizarre, elle dit qu'elle a dépensé en tout 27 000 F CFA. Mais sur son reçu, c'est marqué 16 500 (*Un salarié de 25 ans à Bobo-Dioulasso*)

Cas 3 : Cela s'est passé à la DGTTM. J'étais parti retirer mon permis au mois de juillet 2020. Les gens passaient par la porte de l'arrière et donnaient 3 500 F CFA à la dame qui est au guichet, afin d'éviter de faire le rang, et elle leur remettait leur permis. (*Un salarié de 28 ans à Ouagadougou*)

GENDARMERIE

Cas 1 : Lors de mon voyage sur Ouaga, j'ai vu les chauffeurs de minicars mettre des sommes d'argent dans leurs papiers avant de remettre aux gendarmes en service de contrôle à l'entrée de Ouagadougou. C'est fréquent je ne me rappelle pas la date. *(Un salarié de 32 ans à Tenkodogo)*

Cas 2 : J'ai mis mon ami en contact avec un gendarme à la gendarmerie de Boulmiougou (Ouagadougou) car quelqu'un avait pris son argent et ne voulais plus rembourser. Le gendarme a dit pouvoir entrer en possession de l'argent mais que mon ami devrait lui donner quelque chose en retour. Lorsque le gendarme a pu prendre la dette pour mon ami, celui-ci lui a remis une enveloppe de 100 000 F CFA. *(Un salarié de 36 ans à Ouagadougou)*

Cas 3 : En partant à Rapadama, la gendarmerie nous a fait descendre pour un contrôle vers la sortie de Ouaga. J'ai vu un passager, qui n'avait pas de pièce d'identité, payer 3 000 F CFA au poste de gendarmerie sans prendre un reçu. *(Un inactif de 47 ans à Ouagadougou)*

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cas 1 : J'ai la petite sœur de ma femme qui voulait la place cette année. Étant enseignant, je lui ai dit d'amener le dossier sous couvert de mon nom au lycée municipal de Dori. Après avoir reçu son dossier, ils ont dit que l'élève aura la place sans condition. Cependant, ils ont laissé que je déménage à Ouahigouya pour réclamer, à mon insu, 20 000 F CFA en plus de la scolarité à l'élève et elle a effectivement payé. Ça s'est passé même à la vie scolaire dudit lycée. *(Un salarié de 34 ans à Ouahigouya)*

Cas 2 : Dans le mois d'octobre 2020, mon époux est allé au Lycée Diaba Lompo pour chercher la place pour son petit frère. Il connaissait un professeur qui sert dans le Lycée. Au contact de ce dernier, il lui a fait savoir qu'il faut payer 50 000 F CFA pour avoir la place. Ne possédant pas l'argent, il lui a juste dit qu'il va lui revenir et jusqu'à aujourd'hui il ne nous a plus fait signe. Nous n'avons pas eu la place aussi car nous n'avons pas payé. *(Un indépendant de 27 ans à Fada N'Gourma)*

Cas 3 : Pour avoir la place de mon petit frère au Lycée technique national Aboubacar Sangoulé Lamizana (LTN/ASL), un professeur dudit établissement a exigé 150 000 F CFA à mon père qui a dû honorer. *(Un inactif de 23 ans à Ouagadougou)*

JUSTICE

Cas 1 : Je suis allé à la Justice de Ouahigouya pour établir un casier judiciaire. On était trois ce jour-là qui étions dans ce besoin. Un d'entre nous avait urgemment besoin de son casier pour un complément de dossier. Un intermédiaire lui a proposé de donner 2 500 F CFA pour qu'il rentre voir un agent qu'il connaît pour l'aider à avoir le casier le même jour. Nous concernant, on nous a dit de revenir dans trois jours. (*Un inactif de 27 ans à Ouagadougou*)

Cas 2 : Cela s'est passé à la Cour d'Appel de Ouaga 2000. Un ami de la diaspora est parti faire son casier judiciaire pour le dépôt des concours. Il dit qu'un monsieur lui a demandé 2 000 F CFA pour qu'il puisse avoir son casier le même jour. Il a donc remis les 2000 et le soir il est passé récupérer son casier. (*Un chômeur de 36 ans à Ouagadougou*)

Cas 3 : Il y a mon frère qui vient d'avoir son Bac. Étant né en Côte d'Ivoire, il n'avait pas encore de CNIB alors qu'il en avait besoin pour ses dépôts de dossier à l'université. Il fallait un certificat de nationalité pour le faire. Lorsque nous sommes allés au Palais de justice de Ouagadougou situé à côté du commissariat central, nous avons été obligés de donner 10 000 F CFA (hors frais) pour avoir le papier le plus vite possible. Vu que le besoin était urgent. (*Un inactif de 28 ans à Ouagadougou*)

ENSEIGNEMENT POST-PRIMAIRE

Cas 1 : Mon père cherchait une place en classe de 3e au lycée Kourita de Koupèla pour inscrire ma sœur. Mais un surveillant dudit lycée lui a proposé de lui trouver la place, moyennant une somme de 30 000 F CFA. Mon père a négocié à 20 000 F CFA et il a eu la place. (*Un salarié de 31 ans à Fada N'Gourma*)

Cas 2 : J'ai mon petit frère qui voulait la place dans un lycée public à Manga-est en classe de 6eme. On a dû payer 6 000 F CFA pour avoir la place en plus de la scolarité qui coûte 17 500 F CFA. (*Un inactif de 20 ans à Ouagadougou*)

Cas 3 : Le 03 octobre 2020, pour avoir une place au lycée Yamwaya situé au secteur 10 pour mon frère en classe de 6^{ème}, un professeur d'histoire géographie a demandé la somme de 25 000 F CFA. Mon père a payé la somme, et mon frère a eu une place en classe de 6^{ème} A. (*Un inactif de 20 ans à Ouahigouya*)

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Cas 1 : J'ai un ami qui voulait trouver de la place pour son enfant en classe de CP1 à l'école primaire publique Wendpanga de Koudougou. L'enfant a été refusé au début parce qu'il avait moins de 5 ans mais finalement il a proposé 10 000 F CFA à l'instituteur qui a empoché la somme et a accepté prendre l'enfant. *(Un salarié de 32 ans à Koudougou)*

Cas 2 : Mon frère est parti inscrire son enfant pour la classe de CP1 à l'école primaire Kwame Nkrumah à Ouagadougou. Arrivé là-bas, les responsables de l'école lui ont réclamé 10 000 F CFA pour la place. Pourtant, l'inscription au primaire est presque gratuite. *(Un salarié de 37 ans à Ouagadougou)*

Cas 3 : J'ai mon directeur qui a détourné les fonds COGES de l'école. J'ai dénoncé et même écrit une lettre à Monsieur Ibriga. En retour nous avons constaté que le directeur a été muté, sans poursuites judiciaires. Les fonds COGES s'élevaient à près de 32 000 000 F CFA. Cela s'est passé entre octobre 2019 et mars 2020. *(Un salarié de 36 ans à Bobo-Dioulasso)*

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cas 1 : C'était pour l'établissement d'un acte de naissance à la Mairie de Dafra à Bobo-Dioulasso. Ma collègue avait accouché et elle voulait l'acte de naissance de son enfant rapidement. Un agent de ladite mairie nous a dit qu'il peut nous aider dans ce sens, mais qu'il faut qu'on lui donne quelque chose. C'est ce que ma collègue a fait en donnant 5 000 F CFA et 72h après, elle a reçu l'acte de naissance de son enfant. *(Un salarié de 27 ans à Bobo-Dioulasso)*

Cas 2 : J'ai accompagné mon enfant au démembrement de l'ONI/Ouaga situé dans l'enceinte de la mairie de Karpala à côté du château d'eau pour établir sa CNIB. Il devait déposer un dossier dans un bref délai, alors qu'il n'avait pas de CNIB. J'ai été donc obligé de payer 5 000 F CFA pour que l'enfant ait sa CNIB le lendemain afin de pouvoir déposer le dossier. *(Un salarié de 60 ans à Ouagadougou)*

Cas 3 : C'était dans le cadre du recrutement pour le projet HIMO. Il y'a un agent de la mairie qui a inséré une dame sur la liste. Le salaire de la dame (37 500 F CFA) était divisé en deux parts : une pour l'agent de la mairie et une autre pour la dame. *(Un inactif de 33 ans à Gaoua)*

ACTION SOCIALE

Cas 1 : Dans le service de l'action Sociale de Fada, à la section féminine, on voulait envoyer des dossiers concernant les femmes déplacées de l'Est à Ouagadougou. Et arrivé au niveau de la DRH de l'action sociale de Fada, le DAF nous demande du carburant pour le déplacement. Alors nous avons fait une cotisation interne de huit personnes en raison de 500 F CFA chacun pour lui remettre. *(Un salarié de 33 ans à Fada N'Gourma)*

Cas 2 : Au niveau du service de l'action sociale de Kôko (Bobo-Dioulasso), je suis allé exposer mon problème. Ils ont demandé un peu d'argent pour prendre ma plainte. Mais en plus de cela ils n'ont rien fait, car je n'ai pas reçu mon aide, alors que certains ont eu leurs parts. *(Un apprenti de 20 ans à Bobo Dioulasso)*

IMPÔTS/DOMAINE

Cas 1 : Un ami a été victime d'une situation que j'ai trouvée injuste. C'était au service des cadastres de Tampouy. Au guichet unique, l'agent a enlevé le fond du dossier et déposé quelque part. Quand mon ami a poursuivi, on lui a dit de payer 25 000 F CFA pour qu'on cherche le fond du dossier. Après mon post sur Facebook sur le sujet, le directeur du service a appelé mon ami pour lui dire que c'était gratuit. L'agent en question aurait reçu une lettre d'explication. C'était en juillet 2020. *(Un salarié de 38 ans à Ouagadougou)*

Cas 2 : Chaque année je vais au service des impôts situé à côté du parc Bangr-weogo pour payer mes impôts. L'an passé à la fin de l'année j'étais malade et je n'avais pas pu payer mes impôts. Ils sont venus chez moi cette année et m'ont donné une amende de 30 000 F CFA, alors que je paye 8 000 F CFA chaque année comme impôts. J'ai négocié avec le monsieur pour qu'il laisse à 10 000 F CFA et il a accepté sans me donner de reçu. *(Un indépendant de 40 ans à Ouagadougou)*

Cas 3 : J'ai été au service des impôts de Dédougou pour établir un certificat de non-imposition. À la caisse j'ai non seulement payé pour un timbre de 500 F CFA, mais j'ai aussi eu à payer 2 000 F CFA au caissier. Par la suite une connaissance a eu affaire au même service, mais n'a payé que le timbre de 500 F CFA. Je pense que j'ai payé illégalement pour ce service. *(Un indépendant de 21 ans à Dédougou)*

FONCTION PUBLIQUE/TRAVAIL

Cas 1 : J'avais déposé mon dossier pour un avancement dans la fonction publique. Mon ami m'a alors mis en contact avec un monsieur qui y travaille. Le monsieur est intervenu et j'ai eu gain de cause. C'est ainsi que je lui ai donné 20 000 F CFA en guise de remerciement. *(Un salarié de 36 ans à Ouagadougou)*

Cas 2 : Entre janvier et février, j'étais admise comme prestataire de service, à l'inspection du travail. Non seulement avant d'avoir le marché, il y a des timbres qui coûtent près de 40 000 F CFA, mais également, quand tu gagnes le marché, tu dois payer des impôts à hauteur de 5 % dans tes bénéfices. Monsieur X, me demande de facturer, le plat à 9 000 F CFA au lieu de 6 000 F CFA et le surplus lui reviens. En plus je lui dois une somme à la fin de ma prestation. *(Un employeur de 46 ans à Ouagadougou)*

Cas 3 : Nous avons été à la fonction publique de Ouagadougou, pour réclamer à plusieurs reprises nos mandatements en tant que nouveaux pharmaciens et médecins. Mais jusqu'en janvier 2020, il n'y a eu aucune issue favorable. Le groupe a donc délégué un représentant pour entamer des négociations avec l'un des agents dudit service en échange de quelque chose une fois que nous aurons intégré nos postes. Ce dernier a accepté et quand nous avons été mandatés, nous avons collecté 20 000 F CFA chacun pour cet agent *(Un salarié de 32 ans à Koudougou)*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cas 1 : Nous avons envoyé des dossiers numériques au ministère de l'économie pour signature. Les dossiers tardaient car les agents étaient en grève. C'est ainsi que j'ai appelé un informaticien dudit ministère qui m'a promis régler le problème le plus vite possible. Alors mon dossier a été signé le lendemain. J'ai donc fait un dépôt de 20 000 F CFA sur son compte pour s'acheter la bière. *(Un salarié de 36 ans à Ouagadougou)*

CCVA

Cas 1 : Je suis allé au CCVA de Ouaga inter pour la visite technique de ma voiture. Arrivé, le rang était long et je ne pouvais pas attendre. J'ai donc donné 5 000 F CFA au caissier pour qu'il me réserve un ticket. J'ai reçu mon ticket et la visite a été rapidement faite. *(Un employeur de 45 ans à Ouagadougou)*

Cas 2 : J'accompagne régulièrement un ami pour la visite technique des véhicules. Il dit qu'il connaît des amis là-bas. Toutes les fois que nous sommes partis, il a réussi au test. Il donne de l'argent pour avoir la visite. *(Un salarié de 30 ans à Bobo Dioulasso)*

SANTÉ

Cas 1 : Dans le mois de juillet, je suis allé pour une consultation, au centre médical de Gorom-Gorom. Le médecin m'a prescrit un produit que je devais aller chercher à la pharmacie. En sortant, j'ai été appelé par un autre infirmier me proposant le produit sur place contre 1000 F CFA. J'ai payé, mais je me suis posé la question de savoir pourquoi cet infirmier disposait des produits par devers lui. *(Une occupée au foyer de 23 ans à Ouagadougou)*

Cas 2 : Je suis allé à la maternité de Saponé dans le mois de juin avec ma femme pour accouchement. Arrivé à la maternité, seul le maïeuticien d'État était de garde. Il a pris soin de ma femme et l'accouchement s'est bien passé. Le lendemain, avant de partir je lui ai donné 5 000 F CFA en guise de reconnaissance pour son dévouement. *(Un salarié du public de 31 ans à Fada N'Gourma)*

Cas 3 : Je suis parti en juin pour le planning familial et la sage-femme m'a dit de donner 2 000 F CFA. Je n'avais pas l'argent donc je suis retournée à la maison. Mais quand je suis repartie le 18 septembre pour le planning, celle que j'ai trouvé là-bas ne m'a rien demandé. Donc la première voulait me corrompre. *(Une occupée au foyer de 25 ans à Ouagadougou)*

TRÉSOR PUBLIC

Cas 1 : Au Trésor public à Ouagadougou, il y'a un collègue qui est allé pour toucher son chèque. Arrivé, celui qui devait enregistrer le chèque a demandé 10% du montant. Au début, mon collègue avait refusé. Mais quelques jours après, il s'est rendu compte que c'est ainsi que ça marche sinon il ne pourra pas avoir son argent. Donc il a accepté la proposition. *(Un salarié de 29 ans à Ouagadougou)*

CNSS

Cas 1 : Il y a un monsieur au niveau de la direction régionale de la CNSS à qui les gens remettent leurs dossiers plus 2000f et le lendemain, ils passent récupérer leurs dossiers traités. *(Un salarié de 51 ans à Bobo-Dioulasso)*

Cas 2 : Je suis allé pour percevoir les allocations de mes enfants. J'ai dû donner 2 000 F CFA au programmeur pour qu'il puisse me programmer le même jour, afin que je perçoive l'argent. (*Un salarié de 45 ans à Banfora*)

CARFO

Cas 1 : Ma maman est allée déposer ses dossiers pour la retraite à la CARFO et un agent du service lui a proposé de payer pour le suivi de son dossier à Bobo Dioulasso. (*Un inactif de 23 ans à Koudougou*)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR/RECHERCHE

Cas 2 : Ma petite sœur qui étudie à l'université Norbert Zongo de Koudougou a dû payer 15 000 F CFA à un agent du CENOU cette année pour qu'il lui garantisse une chambre en cité universitaire cette année. Elle n'est pas la seule à l'avoir fait. Elle dit qu'il s'agit d'un circuit et que ça se fait dans la discrétion. (*Un indépendante de 22 ans à Koudougou*)

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTES DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES	vii
Liste des tableaux	vii
Liste des graphiques	vii
RESUME	viii
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	3
<i>1.1. Méthodologie du sondage</i>	<i>4</i>
1.1.1. Le cadre, la population et les variables de l'étude.....	4
1.1.2. L'échantillonnage et l'échantillon	4
1.1.3. Les techniques et les outils de collecte des données	7
1.1.4 Le travail d'enquête de terrain.....	7
1.1.5. Le traitement et l'analyse des données	7
1.1.6. Les questions d'éthique et la protection des sources d'information	8
<i>1.2. Méthodologie de l'élaboration de l'état de la lutte anti-corruption</i>	<i>9</i>
DEUXIEME PARTIE : RESULTATS DE L'ETUDE.....	10
<i>2.1. Résultats du sondage</i>	<i>11</i>
2.1.1. Les caractéristiques de l'échantillon.....	11
2.1.2. La perception de la corruption par les enquêtés	12
2.1.2.1. La perception de l'ampleur de la corruption au Burkina Faso.....	12
2.1.2.2. La perception de l'évolution de la corruption en hausse par rapport à 2019	15
2.1.3. Les expériences de corruption vécues par les enquêtés.....	21
2.1.3.1. Les expériences d'octroi d'avantage indu à des agents publics	21

2.1.3.2. Les expériences d’acceptation ou de sollicitation de rétributions illégales.....	24
2.1.3.3. Les témoins d’actes de corruption.....	25
2.1.4. La perception des enquêtés concernant les actions de lutte anti-corruption du gouvernement.....	28
2.1.5. L’exposition aux risques de corruption selon le genre	30
2.1.6. Les pratiques de corruption dans les services publics et parapublics.....	31
2.1.7. Focus sur les cinq services les plus corrompus	34
2.1.8. La perception de l’efficacité de l’information et de la sensibilisation sur la corruption.....	36
2.1.9. La perception citoyenne des élections du 22 novembre 2020 ...	38
2.1.9.1. Les attentes citoyennes vis-à-vis des élections du 22 novembre 2020	38
2.1.9.2. Les expériences et témoignages des enquêtés concernant la corruption électorale.....	40
2.2. État de la lutte anti-corruption au Burkina Faso	42
2.2.1. Les initiatives des acteurs étatiques.....	42
2.2.1.1. L’Exécutif.....	42
2.2.1.2. L’Assemblée nationale.....	44
2.2.1.3. Les Corps de Contrôle de l’Etat	45
2.2.1.4. Le pouvoir judiciaire	51
2.2.2. Les initiatives des acteurs non étatiques.....	56
2.2.2.1. La contribution du REN-LAC.....	56
2.2.2.2. Les actions de la presse.....	67
2.3. Recommandations	77
2.3.1. À l’endroit des acteurs étatiques.....	77
2.3.2. À l’endroit des acteurs non étatiques.....	78
2.3.3. À l’endroit des services les plus corrompus	79
CONCLUSION	80
BIBLIOGRAPHIE.....	81

ANNEXES

- Annexe 1 : Questionnaire du sondage 2020
- Annexe 2 : Guide d'entretien
- Annexe 3 : Proportion des enquêtés scolarisés selon la ville d'enquête et la tranche d'âge (en %).....
- Annexe 4 : Proportion des enquêtés actifs selon le sexe, la ville d'enquête et la tranche d'âge.....
- Annexe 5 : Répartition de la perception de l'évolution de la corruption entre 2019 et 2020 selon la CSP.....
- Annexe 6 : Répartition des enquêtés ayant personnellement vécu une expérience de corruption selon le statut d'actif, l'âge et la ville.....
- Annexe 7 : Répartition des expériences de corruption selon l'initiateur de l'acte de rétribution.....
- Annexe 8 : Répartition des enquêtés témoin d'actes de corruption selon le sexe, le niveau d'éducation, le statut d'occupation et la ville.....
- Annexe 9 : Répartition des témoignages de corruption selon l'initiateur de l'acte de rétribution.....
- Annexe 10 : Appréciation des actions du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption
- Annexe 11 : Eléments synthétiques du classement des services selon leur degré de corruption perçu par les enquêtés
- Annexe 12 : Répartition des enquêtés ayant reçu des informations sur la corruption selon le statut d'occupation, le niveau de scolarité, le sexe et la catégorie d'âge
- Annexe 13 : Répartition des canaux par lesquels les enquêtés ont reçu l'information sur la corruption selon le sexe.....
- Annexe 14 : Répartition des enquêtés ayant vécu ou été témoin d'actes de corruption électorale par sexe, par statut d'actif et par ville.....
- Annexe 15 : Note technique sur l'Indice synthétique de Perception de la Corruption (ISPC)
- Annexe 16 : Quelques récits des offres des rétributions illégales dans des services classés.....

N° VERT
80 00 11 22

Appel gratuit avec le fixe
ONATEL, TELMOB et TELECEL

Plateforme : www.veenem.bf

01 BP2056 Ouagadougou 01, Rue Zomsaba, 17.572 - Porte 23, Pissy
Tél.: (226) 25 43 32 83 - Fax : (226) 25 43 32 82
Email : renlac@renlac.com - Site web : www.renlac.com

Imprimé en octobre 2021